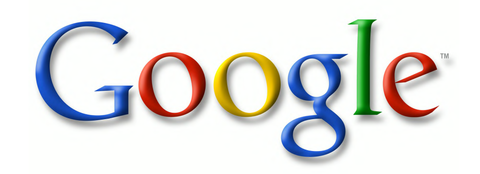
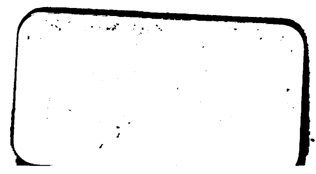



DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



LETTRES

DE

MARIE STUART

ET DE

CHRISTINE.

TOME I.

De l'Imprimerie de P. N. Rougeron, Rue de l'Hirondelle, Hôtel Salamandre, N°. 22.

LETTRES
DE
MARIE STUART,
REINE D'ÉCOSSE,

ET DE CHRISTINE,

REINE DE SUÈDE;

Précédées de Notices sur Marie Stuart, Élisabeth et Christine; et suivies du Récit de la Mort de Monaldeschi, grand Écuyer de la Reine de Suède:

Publiées par Léopold COLLIN.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez Léopold COLLIN, Libraire, rue Gît-le-Cœur, N°. 4;

Et A LA HAYE, chez IMMERZEEL et Compagnie, Venestraat, N°. 147.

M DCCC VII.

Conformément à la loi, deux Exemplaires ont été déposés à la Bibliothèque Impériale.

OUVRAGES NOUVEAUX,

Qui viennent de paroître chèz LÉOPOLD COLLIN, *Libraire, rue Gît-le-Cœur, N°. 4.*

Mon Séjour auprès de Voltaire, et Lettres inédites, que m'écrivit cet homme célèbre jusqu'à la dernière année de sa vie, par Côme-Alexandre Collini, historiographe et secrétaire intime de S. A. l'Électeur Bavaro-palatin, et membre des académies de Berlin, de Manheim, de l'institut de Bologne, etc.; Ouvrage posthume, contenant des anecdotes et des particularités peu connues sur la vie privée et sur les œuvres du plus célèbre écrivain du 18e. siècle; augmenté de plusieurs Lettres inédites de Voltaire à l'Electeur palatin, au comédien Lanoue, à mademoiselle Dumesnil, et de quelques Lettres de madame Denis, sa nièce. 1 vol. in-8°. Prix : 5 fr. et 6 fr. 50 c. par la poste.

La Cour de Catherine de Médicis, de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. 2 vol. in-8°. Prix : 10 fr. et 13 fr. par la poste.

Mémoires Historiques et Critiques sur la Civilisation de différentes nations de l'Europe, aux dix-septième et dix-huitième siècles; par le Grand Frédéric, roi de Prusse. 1 vol. in-8°. Prix : 5 fr. et 6 fr. 50 cent. par la poste.

Mélanges Historiques, Anecdotiques et Critiques, sur la fin du règne de Louis XIV, et le commencement de celui de Louis XV; par la princesse Elisabeth Charlotte de Bavière, seconde femme de *Monsieur*, frère de Louis-le-Grand. 1 vol. in-8°. Prix : 5 fr. et 6 fr. 50 cent. par la poste.

Traité de la Police de Londres, etc.; par P. Colquhoun, édition faite sur la sixième édition de Londres, traduit de l'anglais, par M. L. C. D. B. 2 vol. in-8°. Prix : 10 fr.

De la Vertu, par Sylvain-Maréchal, auteur du Voyage de Pythagore et du Dictionnaire des Athées, etc., précédé d'une Notice sur la Vie de Sylvain-Maréchal, et orné du Portrait de l'auteur. 1 v. in-8°. Prix : 5 fr.

Les Amours de Henry IV, roi de France, précédées de l'Eloge de ce monarque; par M. de la Harpe, et suivies de sa Corres-

pondance avec ses maîtresses, de ses Poésies, d'un grand nombre d'Anecdotes sur Henri IV, d'un Récit du premier accouchement de Marie de Médicis, et du Journal de la Violation des Tombeaux de St.-Denis. 3 vol. in-18, beau papier, 4 fr.

Julie, ou j'ai sauvé ma Rose, avec cette épigraphe : *La mère en défendra la lecture à sa fille*; par madame de C. 2 vol. in-12. Prix : 4 fr.

Joseph, poëme burlesque en huit chants; par l'auteur de Berthe. 1 vol. in-18, grand papier vélin raisin. Prix : 2 fr. 50 cent., et 3 fr. par la poste.

Histoire de madame la comtesse des Barres; par M. l'abbé de Choisy, membre de l'académie française; précédée de l'Eloge de M. Choisy, par M. d'Alembert. 1 vol. in-18, papier fin. Prix : 1 fr. 50 c., et 1 fr. 80 c. par la poste.

La Noce Piémontaise, par César Auguste. in-18, gr. pap. vél. Prix : 1 fr.

Cours de Littérature; extraits des meilleurs auteurs; par M. de Levizac. 4 gros vol. in-8°, de 600 p. chacun. Prix : 24 fr.

M. le Conseiller d'Etat, Fourcroy, Directeur

de l'Instruction Publique, vient d'écrire à l'éditeur la lettre suivante.

Paris, le 4 avril 1807.

« Je vous annonce, Monsieur, que j'ai fait inscrire le *Cours de Littérature de M. de Levizac* parmi les Livres qui doivent composer les Bibliothèques des Lycées ».

FOURCROY.

Le Paradis Perdu de Milton, traduction nouvelle, par Jacques-Barthélemy Salgues, ancien professeur d'éloquence. 1 v. in-8°. de près de 600 pages. Prix : 5 fr.

Mémoires, Anecdotes secrètes, galantes, historiques et inédites sur mesdames de la Vallière, Montespan, Fontanges, Maintenon et autres Personnages illustres du siècle de Louis XIV, publiés par madame Gacon Dufour ; 2e. édition, revue et augmentée. 2 vol. in-8°., ornés de 4 portraits. Prix : 10 fr.

Vie du Grand Condé, par Louis-Joseph de Bourbon-Condé, ci-devant prince de Condé, avec cette épigraphe :

A travers mille feux je vois Condé paraître,
Tour-à-tour la terreur et l'appui de son maître.

VOLTAIRE.

2e. édition, augmentée des portraits du Grand Condé et de celui de Louis XIV. 1 vol. in-8°. Prix : 6 fr., et 12 fr. pap. vélin.

NOTICE
SUR
MARIE STUART,
REINE D'ÉCOSSE.

CEUX qui voudront jamais écrire de cette illustre reine d'Ecosse, en ont deux très-amples sujets; l'un celui de sa vie, et l'autre de sa mort, l'un et l'autre très-mal accompagnés de la bonne fortune, ainsi que j'en veux toucher quelques points en ce petit discours par abrégé, et non en longue histoire, laquelle je laisse décrire aux plus savans et mieux couchant par écrit.

Cette reine donc eut son père le roi Jacques, fort homme de bien et de valeur, et fort bon françois. Après qu'il fut veuf de madame Magdelaine, fille de France, demanda au roi François quelque honnête et vertueuse princesse de son royaume pour se marier, ne désirant rien tant que de continuer l'alliance de France.

Le roi François ne sachant mieux choisir pour contenter ce bon prince, lui donna la fille de M. de Guise, Claude de Lorraine, veuve pour lors de M. de Longueville, laquelle fut trouvée de ce roi si belle, sage, vertueuse et honnête, qu'il fut fort aise, et s'estima très-heureux de la prendre, et s'en trouva tel après qu'il l'eut prise et épousée, et tout le royaume d'Écosse, qu'elle gouverna fort sagement après qu'elle fut veuve, qui fut peu d'années après son mariage, n'y ayant guères demeuré avec lui, non sans lui avoir produit une belle lignée, qui fut cette belle et des plus belles pour lors princesse du monde, notre reine, de laquelle nous parlons, icelle n'étant quasi par manière de dire que née, et étant aux mamelles tetant: les Anglois vinrent assaillir l'Écosse, et fallut que sa mère l'allât cacher, par crainte de cette furie, de terre en terre d'Écosse, et sans le bon secours que le roi Henry y envoya, à grand'peine eut-elle été sauvée; et ce nonobstant la fallut mettre sur les vaisseaux, et l'exposer aux vagues, orages et aux vents de la mer, à la passer en France, pour la plus grande sûreté, où certes cette mal fortune n'ayant pu

passer la mer avec elle, et ne l'osant pour ce coup l'attaquer en France, la laissa ; si bien que la bonne la prit par la main ; et ainsi que son bel âge croissoit, ainsi vit-on en elle sa belle beauté, ses grandes vertus croître de telle sorte, que venant sur les quinze ans, sa beauté commença à paroître comme la lumière en plein midi, et en effacer le soleil lorsqu'il luisoit le plus fort, tant la beauté de son corps étoit belle, et pour celle de l'ame, elle étoit toute pareille ; car elle s'etoit fait fort savante en latin. Étant en l'âge de treize à quatorze ans, elle déclama devant le roi Henry, la reine et toute la cour, publiquement en la salle du Louvre, une oraison en latin, qu'elle avoit faite, soutenant et défendant, contre l'opinion commune, qu'il étoit bien séant aux femmes de savoir les lettres et arts libéraux. Songez quelle rare chose et admirable, de voir cette savante et belle reine ainsi orer en latin, qu'elle entendoit et parloit fort bien ; car je l'ai vue là, et fus si curieuse de faire faire à Antoine Fochain de Chauny en Vermandois, et l'adresse à ladite reine, une réthorique en françois, que nous avons encore en lumière, afin qu'elle

l'entendit mieux, et se fit plus éloquente, comme elle a été, et mieux que si dans la France même eût pris sa naissance. Aussi la faisoit-il beau voir parler, fût aux plus grands ou aux plus petits; et tant qu'elle a été en France, elle se réservoit toujours deux heures du jour pour étudier et lire; aussi il n'y avoit guères de sciences humaines qu'elle ne discourût bien; sur-tout elle aimoit la poésie, mais sur-tout M. de Ronsard, M. du Belley et M. de Maisonfleur, qui ont fait de belles poésies et élégies pour elle, et même sur son partement de la France, que j'ai vu souvent lire à elle-même en France et Écosse, la larme à l'œil et les soupirs au cœur. Elle se mêloit d'être poëte, et composoit des vers, dont j'en ai eu aucuns de beaux et très-bien faits, et nullement ressemblant à ceux qu'on lui a mis à sus avoir faits sur l'amour du comte de Boutheville; ils sont trop grossiers et mal polis pour être sortis d'elle. M. de Ronsard étoit bien de mon opinion en cela, ainsi que nous en discourions un jour, et que nous les lisions. Elle en composoit bien de plus beaux et de plus gentils, et promptement, comme je l'ai vue souvent, comme elle se

retiroit en son cabinet, et sortoit aussitôt pour nous en montrer à aucuns honnêtes gens que nous étions. De plus elle écrivoit fort bien en prose, sur-tout en lettres que j'ai vues, et très-éloquentes et hautes ; toutefois quand elle devisoit avec aucuns, elle usoit de fort doux, mignard et fort agréable langue, et avec une bonne majesté, mêlée pourtant avec une fort discrète et modeste privauté, et sur-tout avec une fort belle grâce, de même que sa langue naturelle, qui, de fort et fort rurale, barbare, mal sonnante et séante, elle la parloit de si bonne grâce, et la façonnoit de telle sorte, qu'elle la faisoit très-belle et agréable en elle, mais non en autres.

Voyez quelles vertus avoit une telle beauté et telle grâce, de faire tourner un barbarisme grossier en une douce civilité, et gracieuse mondanité ! et ne s'en faut pas ébahir de cela, qu'étant habillée à la sauvage, (comme je l'ai vue), et à la barbaresque mode des sauvages de son pays, elle paroissoit, en un corps mortel, et habit barbare et grossier, une vraie déesse. Ceux qui l'ont vue ainsi habillée, le pourront ainsi confesser en toute vérité, et ceux qui l'ont

vue ; ou pourront avoir vu son portrait, étant ainsi habillée, si que j'ai ouï dire à la reine et au roi, qu'elle se montroit encore en celui-là plus belle, plus agréable et plus désirable qu'en tous les autres.

Que pouvoit-elle donc paroître, se représentant en ses belles et riches parures, fut à la françoise ou l'espagnole, ou avec le le bonnet à l'italienne, ou en ses autres habits de son grand deuil blanc, avec lequel il la faisoit très-beau voir ; car la blancheur de son visage contendoit avec la blancheur de son voile, à qui l'emporteroit ; mais enfin l'artifice de son voile le perdoit, et la neige de son beau visage effaçoit l'autre ; aussi se fit-il à la cour une chanson d'elle, portant le deuil, qui étoit telle :

L'on voit sous blanc atour,
En grand deuil et tristesse,
Se pourmener maint tour,
De beauté la déesse,
Tenant le trait en main
De son fils inhumain,

Et Amour sans fronteau,
Voleter autour d'elle,
Déguisant son bandeau
En un funèbre voile,
Où sont ces mots écrits :
Mourir ou être pris.

Voilà comme cette princesse paroissoit belle en toutes façons d'habits, fussent barbares, fussent mondains, fussent austères. Elle avoit encore cette perfection pour faire mieux embraser le monde, la voix très-douce et très-bonne; car elle chantoit très-bien, accordant sa voix avec le luth qu'elle touchoit bien solidement de cette belle main blanche et des ces beaux doigts si bien façonnés, qui ne devoient à ceux de l'Aurore. Que reste-t-il davantage pour dire ses beautés, sinon que l'on disoit d'elle que le soleil de son Écosse étoit fort dissemblable à elle; car quelques jours de l'an, il ne luit pas cinq heures en son pays, et elle luisoit toujours si bien, que de ses rayons elle en faisoit part à sa terre et à son peuple, qui avoit plus besoin de lumière que tout autre, pour être son climat fort éloigné du grand soleil du ciel. Ha ! royaume d'Écosse, je crois que maintenant vos jours sont encore bien plus courts qu'ils n'étoient, et vos nuits plus longues, puisque vous avez perdu cette princesse qui vous illuminoit; mais vous en avez été ingrats, ne l'ayant su reconnoître du devoir et de fidélité, comme vous deviez, et comme nous en parlerons ailleurs.

Or, cette dame et princesse plut tant à la France, qu'elle pria le roi Henry d'en prendre l'alliance, et la donner à M. le Dauphin, son fils bien-aimé, qui, de son côté, en étoit éperdûment épris. Les noces donc solemnellement célébrées dans la grande église et le Palais de Paris, on la vit, cette reine, paroître cent fois plus belle qu'une déesse du ciel, fût au matin à aller après dîner à se promener au bal, et fût sur le soir à s'acheminer d'un pas modeste et façon dédaigneuse, pour offrir à faire son vœu au dieu d'hyménée; si bien que la voix d'un chacun s'alloit en épendant et raisonnant par la cour, et parmi la grande cité, que bienheureux étoit cent et cent fois le prince qui s'alloit joindre avec cette princesse, et que, si le royaume d'Écosse étoit quelque chose de prix, la reine le valoit davantage; car, encore qu'elle n'eût ni sceptre ni couronne, sa seule personne et sa divine beauté valoient un royaume; mais, puisqu'elle étoit reine, elle apportoit à la France et à son mari double fortune.

Voilà ce que le monde alloit disant d'elle, et par ainsi elle fut appelée la Reine Dauphine, et le roi, son mari, le Roi Dauphin,

vivant tous deux avec un très-grand amour et plaisante concorde. Puis venant ce grand roi à mourir, vinrent à être roi et reine de France, roi et reine de deux grands royaumes, heureux et très-heureux tous deux, si le roi François, son mari, n'eût été emporté par la mort, ni elle par conséquent restée veuve au bel avril de ses plus beaux ans, et n'ayant joui ensemble de leur amour, plaisirs et félicités, que quelques quatre années.

Voilà une félicité de peu de durée, et à qui la mal fortune, pour ce coup, devoit pardonner; mais la malfaisante qu'elle est voulut ainsi traiter misérablement cette princesse, qui de sa perte et de son deuil fit elle-même cette chanson.

En mon triste et doux chant,
D'un ton fort lamentable,
Je jette un œil touchant,
De perte incomparable,
Et en soupirs cuisans,
Passe mes meilleurs ans.

Fut-il un tel malheur,
Ni dure destinée,
Ni si triste douleur
De dame fortunée,

NOTICE.

Que mon cœur et mon œil
Vois en bière et cercueil.

Qui en mon doux printemps
Et fleur de ma jeunesse,
Toutes les peines sens
D'une extrême tristesse,
Et en rien n'ai plaisir
Qu'en regrets et désir.

Ce qui m'étoit plaisant,
Ores m'est peine dure,
Le jour le plus luisant
M'est nuit noire et obscure,
Et n'est rien si exquis,
Qui de moi soit requis.

J'ai au cœur et à l'œil
Un portrait et image
Qui figure mon deuil,
Et mon pâle visage
De violette teint,
Qui est l'amoureux teint.

Pour mon mal étranger;
Je ne m'arrête en place;
Mais j'en ai beau changer,
Si ma douleur j'efface;
Car mon pis et mon mieux
Sont mes plus déserts lieux.

Si en quelque séjour,
Soit en bois ou en prée,

Soit pour l'aube du jour,
Ou soit pour la vesprée,
Sans cesse mon cœur sent
Le regret d'un absent.

Si parfois vers ces lieux
Viens à dresser ma vue,
Le doux trait de ses yeux
Je vois en une nue,
Soudain je vois en l'eau,
Comme dans un tombeau.

Si je suis en repos,
Sommeillant sur ma couche,
J'ai qu'il me tient propos,
Je le sens qu'il me touche,
En labeur, en reçoi,
Toujours est près de moi.

Je ne vois autre objet,
Pour beau qu'il se présente;
A qui que soit sujet!
Onque mon cœur consente,
Exempt de perfection,
A cette affliction.

Mets, chanson, ici fin
A si triste complainte,
Dont sera le refrain,
Amour vraie et non feinte;
Pour la séparation,
N'aura diminution.

Voilà les regrets qu'alloit jettant et chantant piteusement cette triste reine, qui les manifestoit encore plus par son pâle teint; car dès-lors qu'elle fut veuve, je ne l'ai jamais vu changer en un plus coloré, tant que j'ai eu cet honneur de la voir, et en France et en Écosse, où il lui fallut aller au bout de dix-huit mois, à son très-grand regret, et après sa viduité pour pacifier son royaume fort divisé pour la religion. Hélas! elle n'y avoit aucune envie, ni volonté. Je lui ai vu dire souvent, et appréhender comme la mort ce voyage, et désiroit cent fois de demeurer en France simple douairière, et se contenter de son Touraine et Poitou pour son douaire donné à elle, que d'aller régner là en son pays sauvage; mais messieurs ses oncles, aucuns et non pas tous, conseillèrent, voire l'en pressèrent; je ne dirai point les occasions, qui pourtant s'en repentirent bien puis après de la faute.

Sur quoi faut douter nullement si, lors de son partement, le feu roi Charles, son beau-frère, eut été en âge accompli, comme il étoit fort petit et jeune, et aussi s'il eut été en l'humeur et amour d'elle, comme je l'ai vu, jamais il ne l'eût laissé partir, et

résolument il l'eût épousée ; car je l'en ai vu tellement amoureux, que jamais il ne regardoit son portrait, qu'il n'y tînt l'œil tellement fixé et vrai, qu'il ne l'en pouvoit jamais ôter et s'en rassasier, et dire souvent que c'étoit la plus belle princesse qui naquît jamais au monde, et tenoit le roi, son frère, par trop heureux d'avoir joui d'une si belle princesse, et qu'il ne devoit nullement regretter sa mort dans le tombeau, puisqu'il avoit possédé en ce monde cette beauté, et son plaisir pour si peu d'espace de temps qu'il l'eût possédée, et que telle jouissance valoit plus que son royaume ; de sorte que, si elle fût demeurée en France, il l'eût épousée ; il y étoit résolu, encore que ce fût sa belle-sœur ; mais le pape d'alors ne lui en eût pas refusé la dispense, vu qu'il l'avoit bien concédée à un sien sujet, qui étoit M. de Lové, pour en épouser la sienne, et aussi que depuis, en Espagne, on a vu le marquis d'Aiguillon en avoir eu de même, et force autres en ce pays, qui n'en font trop de difficulté pour entretenir leurs maisons, et ne les gâter et dissiper, comme nous faisions en France.

Tous ces discours ai-je vu faire pour ce

sujet à lui et à plusieurs, lesquels j'omettrai, pour ne varier en notre dit sujet de notre reine, laquelle enfin étant persuadée, comme j'ai dit, d'aller en son royaume, et son voyage ayant été remis à la prime, fit tant que, le remettant de mois en mois, elle ne partit que sur la fin du mois d'août; et faut noter que cette prime en laquelle elle pensoit partir vint si tardive, si fâcheuse, si froide, qu'au mois d'avril n'y avoit aucune apparence de se parer de sa belle verte, ni de ses belles fleurs; si bien que les galans de la cour alloient augurant là-dessus, et publiant que cette prime avoit changé sa belle et plaisante saison en un ord et fâcheux hiver, et n'avoit voulu se vêtir de ses belles couleurs et verdure, pour le deuil qu'elle vouloit porter de la partance de cette reine, qui lui servoit totalement de lustre. M. de Maisonfleur, gentil cavalier pour les lettres et pour les armes, en fit pour ce sujet une fort belle élégie.

Le commencement de l'automne étant donc venu, il fallut que cette reine, après avoir temporisé, abandonnât la France, et s'acheminât par terre à Calais, accompagnée de messieurs ses oncles, M. de

Nemours et de la plupart des grands et honnêtes gens de la cour, ensemble des dames, comme de madame de Guise et autres, tout regrettant et pleurant à chaudes larmes l'absence d'une telle reine.

Elle trouva au port deux galères, l'une de M. de Mevillon, et l'autre du capitaine d'Albize, et deux navires de charge seulement pour tout armement, et après six jours de séjour seulement à Calais, ayant dit ses adieux piteux et pleins de soupirs à toute la grande compagnie qui étoit là, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, s'embarqua, ayant de ses oncles avec elle, MM. d'Aumale, grand-prieur, et d'Elben, et M. Danville, aujourd'hui M. le connétable, et force noblesse que nous étions avec elle dans la galère de M. de Mevillon, pour être la meilleure et la plus belle.

Ainsi donc qu'elle vouloit commencer à sortir du port, et que les rames commençoient à se vouloir laisser mouiller, elle y vit entrer en pleine mer, et tout à sa vue s'enfoncer un navire devant elle et se périr, et la plupart des mariniers se noyer, pour n'avoir pas bien pris le courant et le fond; qu'elle voyant, s'écria incontinent : Ha!

mon Dieu, quel augure du voyage est ceci! et la galère étant sortie du port, et s'étant élevé un petit vent frais, on commença à faire voile, et la chiourme se reposer; elle, sans songer à autre action, s'appuya les deux bras sur la poupe de la galère du côté du timon, et se mit à fondre en grosses larmes, jetant toujours ses beaux yeux sur le port et lieu d'où elle étoit partie, prononçant toujours ces tristes paroles: Adieu France, adieu France, les répétant à chaque coup, et lui dura cet exercice dolent près de cinq heures, jusque qu'il commença à faire nuit, et qu'on lui demanda si elle ne se vouloit point ôter de là, et souper un peu. Alors, redoublant ses pleurs plus que jamais, dit ces mots: C'est bien à cette heure, ma chère France, que je vous perds de vue, puisque la nuit obscure et jalouse du contentement de vous voir tant que j'eusse pu, m'apporte un voile noir devant les yeux pour me priver d'un tel bien. Adieu donc, ma chère France, que je vous perds du tout de vue, je ne vous verrai jamais plus: ainsi se retira, disant qu'elle avoit fait tout le contraire de Didon, qui ne fit que regarder la mer, quand Énée se départit d'avec elle, et elle regardoit

doit toujours la terre : elle voulut se coucher sans avoir mangé, et ne voulut descendre en bas dans la chambre de poupe ; et lui dossa-t-on là son lit, et reposant un peu ; n'oubliant nullement ses soupirs et larmes ; elle commanda au timonier, sitôt qu'il feroit jour, s'il voyoit et découvroit encore le terrein de la France, qu'il l'éveillât, et ne craignît de l'appeler : à quoi la fortune la favorisa ; car le vent étant cessé, et ayant recours aux rames, on ne fit guères de chemin cette nuit ; si bien que le jour paroissant, parut encore le terrein de la France, et n'ayant failli le timonier au commandement qu'elle lui avoit fait, elle se leva sur son lit, et se mit à contempler la France encore et tant qu'elle put ; mais la galère s'éloignant, elle éloigna son contentement, et ne vit plus son beau terrein ; adonc redoubla encore ces mots : Adieu la France, cela est fait, adieu la France ; je pense ne jamais vous revoir plus. Si désiroit-elle cette fois qu'une armée d'Angleterre parût, de laquelle nous étions fort menacés, afin qu'elle eût sujet et fût contrainte de relâcher en arrière, et se sauver au port d'où elle étoit

partie : mais Dieu en cela ne la voulut favoriser à ses souhaits.

Car, sans aucun empêchement, nous arrivâmes à Petit-Luc, dont sur le navigage je ferai ce petit incident, que le premier soir que nous fûmes embarqués, le seigneur de Chastelard, qui depuis fut exécuté en Écosse pour son outrecuidance, et non pour crime, comme je dirai, il étoit gentil cavalier et homme de bonne épée, et bonnes lettres. Ainsi qu'il vit qu'on allumoit le fanal, il dit ce gentil mot : Il ne seroit point besoin de fanal, ni de flambeau pour nous éclairer en mer ; car les beaux yeux de cette reine sont assez éclairans et battans pour éclairer de leurs beaux feux toute la mer, voire l'embraser pour un besoin.

Faut noter qu'un jour avant un dimanche matin que nous arrivâmes en Écosse, il s'éleva un si grand brouillard, que nous ne pouvions pas voir depuis la poupe jusqu'à la proue, en quoi les pilotes et les comites furent fort étonnés ; si bien que par nécessité il fallut mouiller l'ancre en pleine mer, et jeter la sonde, pour savoir où nous étions. Ce brouillard dura tout le long d'un jour

et toute la nuit jusqu'au lendemain matin à huit heures, que nous nous trouvâmes environnés d'écueils ; si bien que, si nous fussions allés en avant ou à côté, nous eussions donné à travers, et nous fussions tous péris. De quoi la reine disoit que, pour son particulier, ne s'en fût guères souciée, ne souhaitant rien tant que la mort ; mais elle ne l'eût pas souhaitée ni voulu pour le général de tout le royaume d'Écosse; ayant donc reconnu et vu, le matin de ce brouillard levé, le terrein d'Écosse, il y en eut qui augurèrent sur ledit brouillard, qu'il signifioit que l'on alloit prendre terre dans un royaume brouillé, brouillon et mal plaisant.

Nous allâmes entrer et prendre terre au Petit-Luc, où sondant les principaux de là, et de l'Islebourg, qui n'est qu'à une petite lieue de là, la reine y alla à cheval, et ses dames et seigneurs sur les haquenées guilledines de même; donc sur tel appareil la reine se mit à pleurer, et dire que ce n'étoient pas là les pompes, les magnificences, ni les superbes montures de la France, dont elle avoit joui si long-temps; mais qu'il falloit prendre patience; et qui pis est, le soir ainsi qu'elle se vouloit coucher, étant

logée en bas en l'abbaye de l'Islebourg qui est certes un beau bâtiment, et ne tient rien du pays, vinrent sous la fenêtre cinq ou six cents marauts de la ville lui donner aubade de méchans violons et petits rebecs, dont il n'y en a faute en ce pays-là, et se mirent à chanter pseaumes tant mal chantés et si mal accordés que rien plus. Hé! quelle musique et quel repos pour sa nuit!

Le lendemain matin on lui cuida tuer son aumônier dans son logis, et s'il ne se fût sauvé de vîtesse dedans sa chambre, il étoit mort, et eussent fait de même ils firent à son secrétaire David, lequel, d'autant qu'il étoit d'esprit, la reine l'aimoit pour le maniement de ses affaires; mais on le lui tua devant sa salle, si près d'elle, que le sang lui en réjaillissoit sur sa robe, et lui tomba mort sur ses pieds.

Quelle indignité! Ils lui en ont fait bien d'autres, dont il ne se faut étonner s'ils ont mal parlé d'elle. Ce tour fait à son aumônier, elle en vint si triste et si fâchée, qu'elle dit: Voilà un beau commencement d'obéissance et de recueil de mes sujets! je ne sais quelle en sera la fin; mais je la prévois très-mauvaise: ainsi que la pauvre princesse en cela

s'est montrée une grande Cassandre de prophétie, comme elle étoit en beauté.

Etant là, elle vécut fort sagement en sa viduité, et y eût persisté, n'ayant nullement envie de violer les mânes de son mari; mais les états de son royaume la prièrent et sollicitèrent de se marier, afin qu'elle leur pût laisser quelque beau roi enfanté d'elle, comme est celui-ci d'aujourd'hui.

Il y en a qui ont dit qu'aux premières guerres le roi de Navarre la voulut épouser, en répudiant sa femme, à cause de la religion; mais n'y voulut consentir, disant qu'elle avoit une ame, et qu'elle ne la vouloit perdre pour toutes les grandeurs du monde, faisant un grand scrupule d'épouser un homme marié.

Enfin elle se remaria avec un jeune seigneur d'Angleterre de fort bonne extraction, mais non pareil à elle; (C'étoit Henry Stuart, sieur de Darnley, son cousin germain (Ce mariage ne fut guères heureux ni pour l'un ni pour l'autre. Je ne veux ici raconter comme le roi, son mari, après lui avoir fait un fort bel enfant, qui règne aujourd'hui, fut tué et mourut par une fougade dressée où il logeoit. L'histoire en est imprimée et écrite, mais non au vrai

par l'accusation qu'on a accusé la reine d'y avoir été consentante. Ce sont abus et menteries, car jamais cette reine ne fût cruelle. Elle étoit du tout bonne et douce; jamais en France elle ne fit cruauté, même n'a pris plaisir ni eu le cœur de voir défaire les pauvres criminels par justice, comme beaucoup de grandes que j'ai connues; et lorsqu'elle étoit dans sa galère, voulut jamais permettre que l'on battît le moins du monde un seul forçat, et en pria le grand-prieur, son oncle, et le commanda très-expressément au comite, ayant une compassion extrême de leur misère, et le cœur lui en faisoit mal. Pour fin, jamais cruauté ne logea au cœur d'une si grande et si douce beauté: mais ce sont des imposteurs qui l'ont dit et écrit, entr'autres M. Buchnan, en quoi il a mal reconnu les biens que sa reine lui avoit faits en France et Écosse, pour la grâce de sa vie et du relief de son ban. Il eût mieux valu qu'il eût employé son divin savoir à parler mieux d'elle, ni des amours de Bothvel, jusqu'à y mettre quelques sonnets qu'elle avoit faits; que ceux qui ont connu sa poésie et son savoir, diront bien toujours qu'ils ne sont venus d'elle, ni moins jugeront de ces amours; car ce Bothvel étoit le plus laid

homme et d'aussi mauvaises grâces qu'il se pût voir. Mais si celui-là en a bien dit du mal, il y en a d'autres qui ont écrit un fort beau livre de son innocence, que j'ai vu, qui l'a si bien déclarée et prouvée, que les moindres esprits y mordoient, bien que ses ennemis y aient eu égard; mais la désirant faire perdre, comme ils ont fait à la fin, et comme obstinée, l'ont tellement persécutée, qu'ils ne cessèrent jamais, qu'elle ne fût mise en prison dans un fort château. On dit que c'est Saint-André en Écosse; et ayant demeuré misérablement captive près d'un an, fut délivrée par le moyen d'un fort honnête et brave gentilhomme du pays, et de bonne maison, nommé M. de Beton, que j'ai connu et vu, lequel m'en conta l'histoire lorsqu'il en vint porter la nouvelle au roi, ainsi que nous passions l'eau devant le Louvre. Il étoit neveu de l'évêque de Glasco, ambassadeur en France, un des hommes de bien et dignes prélats qui se soient vus, et qui a été fidèle serviteur de sa maîtresse jusqu'à son dernier soupir, et lui étant encore après son trépas.

Voilà donc cette reine en liberté, qui ne chauma pas, et en moins d'un rien eût amassé une armée de ceux qu'elle estimoit ses plus

fidèles, et la menant la première, montée en tête sur une bonne haquenée, vêtue d'un simple cotillon, ou jupe de taffetas blanc, et coiffée d'une coiffe de crêpe dessus, de quoi j'ai vu plusieurs personnes s'étonner, même la reine mère, qu'une si tendre princesse et si délicate comme elle étoit, et avoit été toute sa vie, fût ainsi habituée aux incommodités de la guerre; mais aussi qui est la chose que l'on n'endure et que l'on ne fasse pour régner absolument, et se venger de son peuple rebelle et le ranger à son obéissance?

Voilà donc cette princesse, belle et généreuse comme une seconde Zénobie, à la tête de son armée, la conduisant pour affronter ses ennemis, et livrer bataille. Mais hélas! quel malheur! Ainsi qu'elle pensoit les siens venir aux mains avec les autres, et ainsi qu'elle exhortoit et animoit par ses belles paroles, qui eussent pu émouvoir les rochers, ils vinrent mettre les armes bas, s'embrasser et se faire amis, et tous confédérés et conjurés, ensemble firent complot de se saisir de leur reine, et la prendre prisonnière, et la mener en Angleterre. M. de Crosy, intendant de sa maison, gentilhomme d'Auvergne

vergne, en conta ainsi l'histoire à la reine mère, en venant de là, et sir de S. Maur, qui le conta à aucuns de nous.

Enfin elle fut menée en Angleterre, où elle fut logée en un château, si étroitement et en telle captivité, qu'elle n'en a bougé de dix-huit à vingt ans, jusqu'à sa mort, dont elle en eut sentence par trop cruelle, fondée sur plusieurs raisons, telles quelles, qui sont dans l'arrêt; mais une des principales, à ce que je tiens de bon lieu, fut que la reine d'Angleterre ne l'aima jamais, et a été toujours et de long-temps jalouse de sa beauté, qu'elle voyoit surpasser la sienne, que c'est de jalousie, et pour la religion aussi. Or, tant y a que cette princesse, après sa longue prison, fut condamnée à la mort, et à avoir la tête tranchée, et son arrêt lui fut prononcé deux ans avant qu'elle fût exécutée. Aucuns disent qu'elle n'en sut rien, sinon quand on fut pour l'exécution. D'autres disent qu'il lui fut prononcé deux mois avant l'exécution, ainsi que la reine mère en eut avis étant à Coignac, qui en fut très-marrie, et même lui dit-on cette particularité aussitôt que l'arrêt lui fut prononcé; on lui ten-

dit la chambre et son lit de noir. La reine mère se mit à louer fort là-dessus la constance de ladite reine d'Écosse, et qu'elle n'en avoit jamais vu ni ouï parler d'une plus constante en son adversité. J'étois présent alors, et croyois pourtant que la reine d'Angleterre ne la feroit point mourir, ne l'estimant cruelle tant jusque-là, et que de son naturel elle n'étoit point; mais elle fut là, et aussi que le sieur de Bellièvre, que le roi avoit dépêché pour lui sauver la vie, opineroit quelque chose de bon; mais il n'y gagna rien.

Pour venir donc à cette mort piteuse que l'on ne peut décrire qu'avec grande compassion:

Le dix-septième donc de février l'an 1587, au lieu où elle étoit prisonnière, château appelé Frondinghaye, les commissaires de la reine d'Angleterre, par elle envoyés (je ne dirai point les noms, car ils ne serviroient de rien), arrivèrent sur les deux ou trois heures après midi, étant en la présence de Paulet, son gardien ou geôlier, font lecture de leur commission touchant l'exécution de leur prisonnière, lui

déclarant que le lendemain matin ils lui procéderoient, l'avertissant de s'apprêter entre sept et huit.

Elle, sans s'étonner, les remercia de leurs bonnes nouvelles, disant qu'elles ne pouvoient être meilleures pour elle, pour voir maintenant la fin de ses misères, et que dès long-temps elle s'étoit apprêtée et résolue à mourir, depuis sa détention en Angleterre; suppliant pourtant les commissaires de lui donner un peu de temps et loisir pour faire son testament, et donner ordre à ses affaires, puisque cela gisoit en leur volonté, comme leur commission portoit : à quoi le comte de Cherusbery lui dit assez rudement : Non, non, madame, il faut mourir ; tenez-vous prête demain entre sept et huit heures du matin, on ne vous prolongera plus de délai d'un moment. Il y en eut un plus courtois, ce lui sembloit, qui lui voulut user de quelques remontrances pour essayer de lui donner quelque constance davantage à supporter cette mort. Elle lui répondit qu'elle n'avoit pas besoin de consolation pour le moins venant de lui; que, s'il lui vouloit faire ce bon office à sa conscience de lui faire venir son aumônier pour la confesser;

que ce lui seroit une obligation qui surpasseroit toute autre ; car, pour son corps, elle ne croyoit pas qu'ils fussent si inhumains, qu'ils ne lui donnassent la sépulture. Alors il lui répliqua qu'il ne s'y falloit point attendre, de façon qu'elle fut contrainte d'écrire sa confession, qui fut telle :

« J'ai été combattue aujourd'hui de ma religion, et de recevoir la consolation des hérétiques ; vous entendrez par Bouyong et autres que j'ai fait fidèlement protestation de ma foi, en laquelle je veux mourir. J'ai requis de vous avoir pour faire ma confession, et recevoir mon sacrement, ce qui m'a été cruellement refusé, aussi-bien que le transport de mon corps, et de pouvoir tester librement, ou m'en écrire que par leurs mains ; à faute de cela, je confesse la grièveté de mes péchés en général, comme j'avois délibéré de faire à vous en particulier ; vous priant, au nom de Dieu, de prier et veiller cette nuit avec moi, pour la satisfaction de mes péchés, et m'envoyer votre absolution et pardon de toutes les offenses que j'ai faites ; j'essayerai de vous voir en leur présence, comme ils m'ont accordé, et, s'il m'est permis devant tous, je vous

demanderai pardon ; avisez-moi des plus propres prières pour cette nuit et pour demain matin, car le temps est court, et je n'ai loisir d'écrire ; mais je vous recommanderai comme le reste, et sur-tout vos bénéfices vous seront conservés et assurés, et vous recommanderai au roi ; je n'ai plus de loisir, avisez-moi de tout ce que vous penserez de bon pour mon salut par écrit, après cela je pourvoirai au salut de mon ame ».

Avant toutes choses, elle ne perdit point de temps, et si peu qu'il lui restoit, bien long pourtant et suffisant pour ébranler une constance des plus assurées ; mais en elle on n'y connut aucune crainte de la mort, mais beaucoup de contentement de sortir des misères mondaines, l'employa à écrire à notre roi, à la reine mère qu'elle honoroit beaucoup, à monsieur et à madame de Guise, et autres particulières lettres, certes, très-piteuses, mais toutes tendantes à leur faire connoître que, jusqu'à la dernière heure, elle n'avoit perdu la mémoire d'eux, et le contentement qu'elle recevoit de se voir délivrée de tant de maux, desquels il y avoit vingt ans qu'elle étoit accablée, et leur envoya à tous des présens qui étoient de la

valeur et prix que le pouvoit consentir une pauvre reine captive et mal fortunée.

Après envoya querir sa maison depuis le plus grand jusqu'au plus petit, et fit ouvrir ses coffres ; elle regarda combien elle pouvoit avoir d'argent, leur départit à chacun selon son moyen et le service qu'elle avoit tiré d'eux, et à ses femmes leur partagea tout ce qui lui pouvoit rester de bagues, de carcans, de layettes et accoutrement, leur disant à tous que c'étoit avec beaucoup de regret qu'elle n'avoit davantage à leur donner et récompenser ; mais qu'elle s'assuroit que son fils satisferoit à sa nécessité, et pria son maître d'hôtel de le faire entendre à son dit fils, à qui elle envoyoit sa bénédiction, le priant de ne venger point sa mort, laissant le tout à Dieu à en ordonner à ses divines volontés, et leur dit adieu à tous sans larmoyer aucunement ; mais au contraire les consoloit, et leur disoit qu'il ne falloit pas qu'ils pleurassent sur le point de la voir bienheureuse, en contr'échange de tant de malheurs qu'elle avoit eus ; puis les fit tous sortir de sa chambre, réservé ses femmes.

Or il étoit déjà nuit, et se retira en son oratoire, où elle pria Dieu plus de deux

heures les genoux nus contre terre, car ses femmes s'en aperçurent; puis elle s'en revint à sa chambre et leur dit : Je crois qu'il vaut beaucoup mieux, mes amies, que je mange quelque chose, et que je me couche après, afin que demain je ne fasse rien indigne de moi, et que le cœur ne me faille. Quelle générosité et quel courage! Ce qu'elle fit; et prenant une rôtie au vin seulement, s'en alla coucher, et dormit fort peu; elle employa la plus grande partie de la nuit en prières et oraisons.

Elle se leva deux heures devant le jour, et s'habilla le plus promptement qu'elle pût, et mieux que de coutume, et prit une robe de velours noir, qui étoit tout ce qu'elle s'étoit réservé de ses accoutremens que celui d'hier, en disant: il faut que j'aille à la mort un peu plus honorablement, et que j'aie quelque chose de plus que le commun. Voilà un mouchoir que j'ai réservé aussi, qui sera pour me bander les yeux quand je viendrai là, que je vous donne, ma mie (parlant à une de ses femmes), car je veux recevoir ce dernier office de vous.

Après elle se retira en son oratoire, leur ayant dit derechef adieu en les baisant, et

leur dit tout plein de particularités pour dire au roi et à la reine et à ses parens; non chose qui tendît à la vengeance, mais au contraire plutôt, et fit là ses pâques par le moyen d'une hostie consacrée, que le bon pape Pie V lui avoit envoyée pour s'en servir à la nécessité, et qu'elle avoit toujours fort curieusement et saintement gardée et conservée.

Après avoir dit toutes ses oraisons, qui sûrement bien longues, car il étoit déjà grand matin, elle s'en vint dans sa chambre, et s'assit auprès du feu, parlant toujours à ses femmes, et les consolant, au lieu que les autres la devoient consoler, leur disant que ce n'étoit rien des félicités de ce monde, et qu'elle en devoit bien servir d'exemple aux plus grandes de la terre jusqu'aux plus petites; qu'elle, qui avoit été reine des royaumes de France et d'Écosse, de l'un par nature, et de l'autre par fortune, après avoir triomphé pêle-mêle dans les honneurs et grandeurs, la voilà réduite entre les mains du bourreau, innocente toutefois; ce qui la consoloit pourtant, mêmement le plus beau de leur prétexte étoit pour la faire mourir sur la religion catho-

lique, bonne, sainte, qu'elle n'abandonneroit jamais jusqu'au dernier soupir, puisqu'elle y avoit été baptisée, et qu'elle ne vouloit autre chose ni autre gloire après sa mort, sinon qu'elles publiassent sa fermeté par toute la France, quand elles y seroient retournées, comme elle les en prioit, et qu'encore elle savoit qu'elles auroient beaucoup de crève-cœur de la voir sur l'échafaud pour jouer une telle tragédie, si vouloit-elle qu'elles fussent les témoins de sa mort, sachant bien qu'elle n'en pourroit avoir de plus fidèles, pour en faire le rapport de ce qui en adviendroit.

Ainsi qu'elle achevoit ces paroles, l'on vint heurter fort rudement à la porte : ses femmes, se doutant que c'étoit l'heure que l'on la venoit querir, voulurent faire résistance d'ouvrir; mais elle leur dit: Mes amies, cela ne sert de rien, ouvrez.

Et entra premièrement un compagnon avec un bâton blanc en sa main, lequel autrement sans s'adresser à personne, dit en se promenant par deux fois : me voici venu, me voici venu. La reine se doutant bien de l'heure de l'exécution, prit à la main une petite croix d'ivoire.

Puis après vinrent les commissaires susdits, et étant entrés, la reine leur dit : Hé bien, vous m'êtes venu querir ; je suis prête et très-résolue de mourir, et trouve que la reine, ma bonne sœur, fait beaucoup pour moi, et tous vous autres particulièrement qui en avez fait cette recherche ; allons donc.

Eux voyant cette constance accompagnée d'une si grande douceur et extrême beauté, s'en étonnèrent fort ; car jamais on ne la vit plus belle, ayant une couleur aux joues qui l'embellissoit.

Ainsi Boccace écrit de Sophonisbe, laquelle étant en son adversité, après la prise de son mari et de sa ville, et parlant à Massinissa, vous eussiez dit, raconte-t-il, que son propre malheur la rendoit plus belle, et lui favorisoit la douceur de son visage, pour la rendre plus désirable et agréable.

Ces commissaires furent grandement émus à quelque compassion, toutefois ainsi qu'elle sortoit, ils ne voulurent pas permettre à ses femmes de la suivre, craignant que, pour leurs lamentations, soupirs et hauts cris, l'acte de l'exécution ne fût aucunement troublé ; mais elle leur dit : Hé quoi ! messieurs, voulez-vous user de tant de rigueurs

que de ne me permettre seulement ou consentir que mes femmes m'accompagnent au supplice ! au moins que j'obtienne cette faveur de vous autres ; ce qu'ils lui accordèrent, en leur promettant qu'elle leur imposeroit silence, et les feroit venir alors qu'ils voudroient.

Le lieu de l'exécution étoit dans la salle, au milieu de laquelle on avoit dressé un échafaud large de douze pieds en carré, et haut de deux, tapissé de méchante revèche noire.

Elle entra donc dans cette salle avec pareille majesté et grâce, que si elle fût entrée en une salle de bal, où on l'avoit vue autrefois si excellemment paroître, sans jamais changer de contenance.

Ainsi qu'elle fut auprès de l'échafaud, elle appela son maître-d'hôtel, et lui dit : Aidez-moi à monter ; c'est le dernier service que je recevrai de vous, et lui réitéra tout ce qu'elle lui avoit dit en chambre pour dire à son fils : puis étant sur l'échafaud, elle demanda son aumônier, priant les officiers qui étoient là, de permettre qu'il vînt ; ce qui lui fut refusé tout à plat, lui disant le comte de Izenty qu'il la plaignoit grande-

ment, ainsi adonnée aux superstitions du temps passé, et qu'il falloit porter la croix de Christ en son cœur, et non à sa main; à quoi elle fit réponse qu'il étoit malaisé de porter tel et si bel objet en la main, sans que le cœur fût touché de quelque émotion et souvenance; que la chose la plus séante à toutes les personnes chrétiennes, c'étoit de porter la vraie marque de sa rédemption, lorsque la mort les menaçoit. En voyant qu'elle ne pouvoit avoir son aumônier, elle fit venir ses femmes, ainsi qu'ils lui avoient promis; ce qu'ils firent : l'une desquelles, à son entrée dans la salle, apercevant sa maîtresse sur l'échafaud, en tel équipage parmi les bourreaux, ne se put engarder de crier, gémir et perdre contenance; mais incontinent la reine lui ayant fait signe du doigt contre la bouche, elle se retint.

Sa majesté alors commença à faire des protestations que jamais elle n'avoit attenté ni à l'état ni à la vie de la reine, sa bonne sœur, oui bien d'avoir voulu chercher sa liberté, comme tous captifs sont obligés; mais qu'elle voyoit que la cause de sa mort étoit la religion dont elle s'estimoit très-heureuse de terminer sa vie pour ce sujet,

et prioit la reine, sa bonne sœur, d'avoir pitié de ses pauvres serviteurs qu'elle tenoit captifs, en considération de l'affection dont ils avoient été émus à rechercher la liberté de leur maîtresse, puisqu'elle en devoit partir pour tous.

On lui amena un ministre pour l'exhorter; mais elle lui dit en anglois : Hé! mon ami, donnez-vous patience ! lui déclarant qu'elle ne vouloit communiquer avec lui, ni avoir aucun propos avec ceux de sa secte, et qu'elle étoit apprêtée à mourir sans conseil, et que telles gens que lui ne lui pouvoient apporter aucune consolation ni contentement d'esprit.

Ce néanmoins voyant qu'il continuoit ses prières en son barragouin, elle ne laissa de dire les siennes en latin, élevant sa voix par dessus celle du ministre, et puis redit qu'elle s'estimoit beaucoup heureuse de répandre la dernière goutte de son sang pour sa religion, plus que de vivre plus longuement, et qu'elle ne pouvoit attendre que nature parachevât le cours ordonné de sa vie, et qu'elle espéroit tant en lui qui étoit représenté par la croix qu'elle tenoit à sa main, et devant les pieds duquel elle se proster-

noit, que cette mort temporelle, soufferte pour son nom, lui seroit le passage, le commencement et l'entrée de la vie éternelle avec les anges, et les ames bienheureuses, qui recevroient d'elle son sang, et le représenteroient devant Dieu, en abolition de toutes ses offenses, les priant de lui être intercesseurs pour obtenir pardon de grâce.

Telles étoient ses prières, étant à genoux sur l'échafaud, lesquelles elle faisoit d'un cœur fort ardent, y ajoutant plusieurs autres pour le pape, les rois de France et d Espagne, et même pour la reine d'Angleterre, priant Dieu la vouloir illuminer de son esprit, priant aussi pour son fils et pour l'île de Bretagne et d'Écosse, pour les vouloir convertir.

Cela fait, elle appela ses femmes pour lui aider à ôter son voile noir, sa coiffe et ses ornemens, et ainsi que le bourreau y vouloit toucher, elle lui dit : Ha ! mon ami, ne me touche pas ! Toutefois elle ne put s'en garder qu'il n'y touchât ; car, après qu'on eut abaissé sa robe jusqu'à la ceinture, ce vilain la tira par le bras assez lourdement, et lui ôta son pourpoint, son corps de cotte avec son collet bas, de manière que son corps

et sa belle gorge plus blanche qu'albâtre paroissoient nus et découverts.

Elle-même s'accommoda le plus diligemment qu'elle pouvoit, disant qu'elle n'étoit pas accoutumée à se dépouiller devant le monde, ni en si grande compagnie (on dit qu'il y pouvoit bien avoir quatre à cinq cents personnes), ni se servir de tel valet de chambre.

Ce bourreau se mit à genoux, et lui demanda pardon ; à quoi elle dit qu'elle lui pardonnoit et à tous ceux qui étoient auteurs de sa mort, d'aussi bon cœur qu'elle croyoit ses péchés lui être pardonnés de Dieu.

Puis elle dit à sa femme, à qui elle avoit donné auparavant le mouchoir, qu'elle lui portât ledit mouchoir.

Elle portoit une croix d'or, où il y avoit du bois de la vraie croix, avec l'image de Notre Seigneur, qu'elle vouloit bailler à une de ses demoiselles ; mais le bourreau l'en empêcha, nonobstant l'avoir prié de le faire, lui promettant que la demoiselle lui paieroit trois fois la valeur.

Ainsi s'étant tout apprêtée, après avoir baisé toutes les demoiselles, elle leur donna congé de se tirer, avec sa bénédiction, leur

faisant le signe de la croix sur elles ; et, voyant qu'une d'elles ne se pouvoit contenir de pleurer, elle lui imposa silence, disant qu'elles s'étoient obligées de promesse qu'elles ne feroient aucun trouble par leurs pleurs et leurs gémissemens, leur commandant de se retirer doucement, de prier Dieu pour elle, et porter bon et fidèle témoignage de sa mort, en sa religion ancienne, sainte et catholique.

L'une d'eux lui ayant bandé les yeux avec son mouchoir, incontinent elle se jette à genoux de grand courage, sans donner la moindre démonstration ou signe d'aucune crainte de la mort.

Sa constance étoit telle, que toute l'assistance, même ses ennemis, furent émus, et n'y eut pas quatre personnes qui se purent garder de pleurer, tant ils trouvèrent ce spectacle étrange, se condamnant eux-mêmes en leur conscience d'une telle injustice.

Et parce que le bourreau et le ministre de Satan l'importunoit, lui voulant tuer l'ame avec le corps, et la troublant en ses prières, en haussant sa voix pour le surmonter, elle dit en latin le pseaume *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum,*

num, lequel elle récita tout au long. Ayant achevé, se mit la tête sur le billot; et comme elle répétoit derechef *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum,* le bourreau lui donna un grand coup de hache, dont il lui enfonça ses attifets dans la tête, laquelle il n'emporta qu'au troisième coup, pour rendre le martyre plus grand et plus illustre, combien que ce n'est pas la peine, mais la cause qui fait le martyre.

Cela fait, il prend la tête, laquelle il montra aux assistans, et dit : Dieu sauve la reine Élisabeth, ainsi advienne aux ennemis de l'Évangile, et en ce disant, la décoiffa par manière de mépris, afin de montrer ses cheveux déjà blancs, qu'elle ne craignoit pourtant, étant en vie, de les montrer, ni de les tordre et friser comme quand elle les avoit si beaux, si blonds et cendrés; car ce n'étoit pas la vieillesse qui les avoit ainsi changés en l'âge de trente-cinq ans, et n'ayant pas quasi quarante ans; mais c'étoient les ennuis, tristesse et maux qu'elle avoit endurés en son royaume et en sa prison.

Cette malheureuse tragédie finie, ses pauvres demoiselles, curieuses de l'honneur de

leur maîtresse, s'adressèrent à Paulet, son gardien, et le prièrent que le bourreau ne touchât plus au corps de leur maîtresse, et qu'il leur fût permis de la dépouiller après que le monde se seroit retiré, afin qu'aucune indignité ne fût faite, promettant de lui rendre la dépouille, et tout ce qu'il pourroit avoir et demander ; mais ce maudit les renvoya fort lourdement, leur commandant de sortir hors de la salle.

Cependant le bourreau la déchaussa, et la mania par-tout à sa discrétion : on doute s'il lui en fit de même, comme ce misérable . . . . dans les Cent Nouvelles de la reine de Navarre, à l'endroit de cette femme. Il arrive des tentations aux hommes plus étranges que celle-là.

Après qu'il en eut fait ce qu'il vouloit, le corps fut porté en une chambre joignante celle des serviteurs, bien fermée, de peur qu'ils n'y entrassent pour lui faire aucuns pieux et bons offices ; ce qui leur augmenta et doubla leur ennui, car ils la voyoient par un trou au travers, à demi couverte d'un drap de bure, qu'on avoit arraché de la table du jeu de son billard. Quelle méchanceté, voire animosité et indignité de ne lui en

avoir voulu accepter un noir, un peu plus digne d'elle!

Ce pauvre corps y fut assez long-temps de cette sorte, jusqu'à ce qu'il commençât à se corrompre, qu'enfin ils furent contraints de le saler et embaumer à la légère, pour épargner les frais, et puis le mirent en un coffre de plomb, où il fut gardé sept mois, et puis porté dans une terre profane du temple de Petumbourg. Il est vrai que cette église est dédiée à saint Pierre, et que la reine Catherine d'Espagne y est enterrée à la catholique; mais elle est aujourd'hui profane, comme sont toutes les églises d'Angleterre.

Il y en a qui ont dit et *écrit*, même des Anglois, qui ont fait un livre de cette mort et de ses causes, que la dépouille de la reine fut ôtée au bourreau, en lui payant en argent la valeur de ses habits et ornemens royaux.

Aucuns Espagnols en firent de même, lorsqu'il firent mourir Francisque Pizarre, ainsi que j'ai dit en quelque part, parlant de lui.

La revêche dont l'échafaud étoit couvert, même les ais d'icelui, le pavé de la maison, et toute autre chose arrosée de son sang,

furent incontinent une partie brûlés, une partie lavés, de peur qu'au temps à venir ils ne servissent à superstition, c'est-à-dire de peur qu'aucuns catholiques soigneux ne les vinssent acheter, et recueillir avec respect, honneur et révérence (quelle crainte qui pourra servir possible de prophétie et augure), comme les bons pères anciens avoient de coutume de garder les reliques, et conserver avec dévotion les monumens des martyrs. Ce n'est pas de ce temps que les hérétiques ont ainsi fait: *Quia omnia quæ martyrum erant cremabant*, comme dit Eusèbe, *et cineres in Rhydanum spargebant, ut cum corporibus interiret eorum memoria;* mais pourtant la mémoire de cette reine, en dépit de toutes choses, vivra à jamais en gloire et en triomphe.

Voilà enfin le discours de sa mort, que je tiens par le rapport de deux demoiselles présentes, bien honnêtes certes et bien fidèles à leur maîtresse et obéissantes à son commandement, pour avoir porté témoignage de sa constance et de sa religion. Elles s'en retournèrent en France, après l'avoir perdue, car elles étoient françoises, dont l'une étoit fille de mademoiselle de Raré,

que j'avois vue en France, l'une des dames de la reine. Cependant ces deux honnêtes demoiselles eussent fait pleurer les plus barbares à les ouir faire si piteux conte, qu'elles rendoient du tout lamentable, et par leurs pleurs et par leurs douces, dolentes et belles paroles.

J'en ai appris aussi beaucoup d'un livre qui a été fait et imprimé, qui s'intitule *le Martyre de la Reine d'Écosse, douairière de France.* Hélas ! pour avoir été notre reine, cela ne lui a guères servi; il me semble que, pour avoir été telle, on devoit craindre de la faire mourir, de peur de la vengeance, et y eût-on songé cent fois avant que d'en venir là, si notre roi en eût bien voulu prendre l'affirmative; mais d'autant qu'alors il haïssoit MM. de Guise, ses cousins, il s'en soucia fort peu et que par manière d'acquit. Hélas ! qu'en pouvoit mais la pauvre innocente! voilà ce qu'en disoient aucuns.

D'autres disoient et assuroient qu'il s'en formalisa fort, comme de vrai; il envoya à la reine d'Angleterre M. de Bellièvre, l'un des grands et prudens sénateurs de France, et des plus suffisans, qui ne faillit d'y ap-

porter toutes les raisons, prières de son roi et menaces, et tout ce qu'il put, et entr'autres de lui alléguer qu'il n'appartenoit pas à un roi ou à un souverain de faire mourir un autre roi ou un autre souverain, sur lequel il ne pouvoit avoir aucune puissance ni de Dieu ni des hommes.

Donc sur ce lui allégua d'un visage courroucé l'histoire de Conradin mort et exécuté à Naples, menaçant ladite reine d'une prophétie de vengeance, comme l'autre qui fit faire l'exécution, et d'autant qu'elle est à propos, piteuse et quasi semblable à celle de notre reine. Pour mieux l'entendre, j'ai été d'avis de la mettre ici par écrit.

Conradin donc de Suève, jeune gentilhomme qui fut fils de Henry, fils aîné de Frédéric II, passa en Italie, accompagné d'un sien parent de son âge, duc d'Autriche, et avec une fort grosse armée d'Allemands et autres, cuidant recouvrer Naples et Sicile, qu'il prétendoit lui appartenir par la succession de son aïeul et de ses oncles, et de fait mit aucunement Charles, duc d'Anjou, premier roi de Naples, pour lors paisible, en danger de le perdre; mais il vint à perdre la bataille et ses gens défaits,

fut pris avec son dit parent, (je ne dirai la façon, ne servant à notre propos), et menés devant le roi Charles, qui les fit très-bien garder prisonniers, l'espace d'un an, au bout duquel, au vingt-troisième d'octobre, l'on étenditdes couvertures de velours cramoisi au milieu du marché de Naples, au lieu où fut mise depuis une colonne devant l'église des Carmes, que la mère de Conradin fit bâtir depuis.

Et furent amenés sur les couvertures, Conradin et le duc d'Autriche, et autres, en grande presse du peuple, non seulement de France et Napolitains, mais de toutes les villes voisines, qui étoient accourus à ce cruel spectacle, lequel aussi le roi Charles vit, combien qu'il fût dans une tour assez loin de là, regardant tout ce qui s'y faisoit.

Quand ils furent venus, maître Robert de Barry, premier greffier du roi Charles, monta sur un perron que l'on avoit dressé tout exprès, et lut la sentence de mort contre les susdits, pour avoir troublé la paix de l'église, avoir faussement usurpé le nom du roi, vouloir occuper et attenter contre la propre personne du roi même; à quoi Conradin dit, en langue latine, à celui qui la prononça, la va-

leur de telles paroles : Traître, paillard, méchant, tu as condamné le fils du roi ; et ne sais-tu pas qu'un pareil sur son pareil n'a point de commandement ni de puissance, et ne le peut condamner à la mort.

Puis il nia qu'il eût voulut offenser l'église, mais seulement conquêter le royaume qui lui appartenoit et qu'on lui retenoit à tort; mais qu'il espéroit que sa mort seroit vengée; et tira un gant de sa main, le jetta vers le peuple, comme un signe d'investiture, mais plutôt de vengeance, disant qu'il laissoit son héritier dom Frédéric de Castille, fils de sa tante.

Ce dit gant fut recueilli par un chevalier, et, depuis, porté au roi, Pierre d'Aragon.

Cela fait, le premier fut le duc d'Autriche, à qui la tête fut tranchée ; laquelle, séparée du corps, cria par deux fois, *Jesu, Maria.*

Et Conradin l'ayant prise, la baisa tendrement, et la serrant auprès de sa poitrine, pleura le malheur de son compagnon, s'accusant soi-même qu'il avoit été cause de sa mort, l'ayant tiré d'avec sa mère, et l'ayant mené avec soi à si cruelle fortune. Puis se mit à genoux, les mains et les yeux levés au ciel, demandant

demandant pardon, et, sur ce point, l'exécuteur de tel office lui fit voler la tête, et à d'autres après.

Et à ce ministre bourreau, un autre pour cela appareil fit le semblable qu'il avoit fait aux autres, lui coupant incontinent la tête, afin qu'il ne se pût jamais flatter d'avoir épandu si noble sang.

Les corps sans tête demeurèrent sur terre long-temps, et ne fut homme si hardi d'y toucher, jusques à tant que Charles eût commandé qu'ils fussent ensevelis.

Telle fut la fin misérable de ce jeune prince Conradin, plaint et pleuré de tous ceux qui le virent mourir.

Plusieurs qui écrivoient de ce temps, ce dit l'histoire, blâmèrent fort le jugement de Charles, pour l'avoir fait mourir, ne leur semblant point chose royale et chrétienne, d'user de cruauté envers un tel seigneur, et de tel âge, et de telle noblesse et fortune; d'autant que c'est chose belle et honorable de garder les grands seigneurs, comme de les vaincre, et qu'après la victoire on doit mettre l'épée bas, et ne l'arroser plus de sang vaincu principalement chrétien; et qui pis est, lui ayant été pris devant Damiette

par les Sarrazins, avec le roi saint Louis, son frère, furent royalement relâchés, en payant rançon.

Aussi le roi Pierre d'Aragon, le reprochant audit roi Charles par une lettre, parce qu'il n'avoit pas gardé telle raison envers Conradin, que les Sarrazins envers lui, entr'autres paroles lui dit ainsi : *Tu Nerone Neronior, et Sarracenis crudelior*; tu es plus Néron que Néron, et plus cruel que les Sarrazins.

Aussi Robert, comte de Flandre, son gendre, prit si grand déplaisir à cette mort, que, plein d'une noble colère, transperça d'un coup d'estoc, et tua celui qui lut la sentence, lui semblant celui n'être pas digne de vivre, qui, étant de très-basse race, avoit été si hardi de lire une sentence de mort contre un prince de si haut lignage.

Or, pour la vengeance de cette mort et supplice, au bout de quelque temps que le roi Charles étoit à Bordeaux pour se trouver au combat assigné et compromis entre lui et le roi Pierre, son fils unique Charles, prince de Salerne, vint à être pris dans un combat de mer fort malheureusement, et contre le commandement que son père lui

avoit fait exprès de ne venir aux mains nulle-ment, et toute sa fleur de noblesse françoise prise et défaite par Roger Loria, Calabrois, et amiral du roi Pierre, dont pour un coup furent les têtes tranchées en Sicile, à Messine, à plus de deux cents gentilshommes et barons françois, et tout pour la vengeance de Conradin.

En partie le royaume se vint à révolter, même la ville de Naples, sur lequel piteux jeu arriva Charles, qui, venant malade de tristesse, dépit et mélancolie, passa de cette vie en l'autre, ayant régné dix-neuf ans assez paisiblement, et n'ayant que cinquante-six ans; laquelle mort ayant été sue par les Siciliens, coururent à la prison où étoit le reste des pauvres François pris par cet amiral Roger de Loria, pour les tuer et massacrer tous; mais parce que tout captifs qu'ils étoient, se défendirent vaillamment (pour avoir plutôt fait et sortir du danger), mirent le feu aux prisons, et les brûlèrent tout en vie. Voyez quelle vengeance!

Puis assemblèrent tous les syndics de toutes les villes de Sicile, pour juger Charles, prince de Salerne, en suivant la manière

de faire du roi Charles, son père; quand il jugea Conradin, et tous, d'un commun accord, le jugèrent et condamnèrent à avoir la tête tranchée, comme son père avoit condamné Conradin.

Ce jugement ainsi donné, la reine Constance par un vendredi matin envoya signifier la mort au jeune prince, le faisant avertir qu'il pourvût au salut de son ame, parce qu'il falloit qu'il reçût la mort ce jour-là comme Conradin, à qui le prince répondit par telles paroles : je suis content de prendre en patience cette mort de bon cœur, me souvenant qu'aujourd'hui N. S. J. C. reçut sa mort et passion.

Quand la reine eut entendu qu'il avoit fait telle réponse, elle qui étoit bonne chrétienne, dévote, sage et modeste dame, dit ainsi; puisque le prince pour le regard de ce jour veut prendre la mort si doucement et si patiemment, j'ai aussi délibéré, en l'honneur de celui qui à tel jour souffrit mort et passion, lui être miséricordieuse, comme il nous le faut aussi; et cela dit commanda qu'il fût gardé sans qu'on lui fit aucun déplaisir.

Et pour contenter le peuple qui requéroit sa mort, à tous elle leur fit entendre qu'une

chose de telle importance, de laquelle il pourroit sortir plusieurs scandales, il ne falloit faire aucune délibération sans le su du roi Pierre, et ainsi commanda que le jeune prince fût mené en Catalogne en toute sûreté; ce qui fut fait et laissé à l'avis et jugement du roi Pierre, qui depuis après quatre ans avoir demeuré prisonnier, fut délivré à la mode que dit l'histoire.

Cet acte n'apporta pas moins de louange à cette sage et pitoyable reine, usant de cette douceur et pitié, que d'infamie (dit l'histoire) au roi Charles, pour s'être baigné trop cruellement dans le sang innocent du jeune et royal enfant suivant son appétit désordonné.

Voilà l'histoire de Conradin, sur laquelle je n'ai vu guères de personnes généreuses qui n'ayent dit que la reine d'Angleterre eût acquis une gloire immortelle, si elle eut usé de miséricorde à l'endroit de la reine d'Ecosse, en imitant cette bonne reine Constance, et aussi qu'elle seroit exempte de courir la fortune de la vengeance qui l'attend, quoiqu'elle tarde, pour un tel sang innocent répandu, qui crie là-haut: on dit que ladite reine angloise fut sage et avisée en cela, car non seu-

lement elle ne voulut passer par l'avis de ceux de son royaume, mais de plusieurs grands princes et seigneurs protestans, tant d'Allemagne que de France, comme le feu prince de Condé et Casimir, morts peu après, et le prince d'Orange, qui signèrent cette mort violente.

Car ils en sortoient la conscience chargée, puisque cela ne leur touchoit en rien et ne venoit en aucun avantage, ne le faisant que pour plaire à la reine, mais tant s'en faut, leur portoit un préjudice inestimable.

On dit de la même reine Elisabeth, quand elle envoya signifier cette triste sentence à la pauvre reine Marie, que celui qui lui en porta la parole, l'assura que c'étoit à son grand et triste regret, mais par la contrainte de ses états, qui l'en avoient pressée, elle répondit : Elle a bien plus de puissance que cela, pour les rendre obéissans à ses volontés quand il lui plaît, car c'est la princesse qui se fait le plus craindre et révérer.

Or je m'en rapporte à la vérité du tout, que le temps révélera ; cependant la reine Marie vivra glorieuse et en ce monde et en l'autre, jusqu'à ce qu'il vienne d'ici à quelques années quelque bon pape qui la con-

noisse pour le martyre qu'elle a souffert en l'honneur de Dieu et de sa loi.

Il ne faut douter que si ce grand, vaillant et généreux prince, feu M. de Guise dernier, ne fût mort, que la vengeance d'une si noble reine et cousine ainsi morte, ne seroit maintenant à naître. Or, c'est assez parlé d'un sujet si pitoyable; c'est pourquoi je fais fin.

Cette reine, qui fut en beauté non semblable, fut par trop d'injustice condamnée à mort, pour soutenir la foi d'un cœur inviolable; se peut-il faire donc qu'on n'en venge le tort!

Il y en a eu un qui a fait son tombeau en vers latins, dont la substance étoit telle: Nature avoit produit cette reine pour être vue de tout le monde; aussi a-t-elle été vue en grande admiration pour sa beauté et ses vertus tant qu'elle a vécu; mais l'Angleterre y portant envie, la mit sur un échafaud pour être vue en dérision, qui pourtant a été bien trompée, car telle vue lui a tourné à louange et admiration envers le monde et envers Dieu.

Si faut-il, avant que je finisse, que je dise encore ceux-ci pour répondre à aucuns que j'ai

ouï parler mal de la mort de Chastelard, que la reine fit exécuter en Ecosse, et l'en taxer, voire être si malheureux de tenir que par vengeance divine elle avoit justement pâti comme elle avoit fait pâtir autrui. Il faudroit donc à ce conte qu'il n'y eut nullement de justice, et qu'il n'en faut jamais faire; et qui en sait l'histoire n'en blâmera nullement notre dite reine, et pour ce je la vais raconter pour sa justification.

Ce Chastelard donc fut un gentilhomme de Dauphiné, de bon lieu et de bonne part, car il fut petit-neveu du côté de la mère de ce brave monsieur de Bayard; aussi disoit-on qu'il lui ressembloit de taille, car il l'avoit moyenne et très-belle et maigreline, ainsi qu'on disoit que M. de Bayard l'avoit. Il étoit fort adroit aux armes et dispos en toutes choses et à tout honnête exercice, comme à tirer des armes, à jouer à la paume, à sauter et à danser.

Bref il étoit gentilhomme très-accompli, et, quant à l'ame, il l'avoit aussi très-belle, car il parloit très-bien, et mettoit par écrit des mieux, et même en rimes, aussi-bien que gentilhomme de France, usant d'une poésie fort douce et gentille en cavalier.

Il suivoit M. Damville ainsi nommé de ce temps, aujourd'hui M. le connétable; et lorsque nous fûmes avec M. le grand-prieur de la Lorraine et lui, conduire ladite reine; ledit Chastelard fut avec lui, qui en cette compagnie se fit bien connoître à la reine ce qu'il étoit en toutes ses gentilles actions, et sur-tout en ses rimes; et entr'autres il en fit une d'elle sur une traduction en italien, car il le parloit et l'entendoit bien, qui commence: *Megiova posseder città e regni*, etc., qui est un sonnet très-bien fait, dont la substance est telle: De quoi sert posséder tant de royaumes, cités, villes, provinces; commander à tant de peuples; se faire respecter, craindre et admirer et voir d'un chacun, et dormir veuve, seule et froide comme glace?

Il fit plusieurs autres rimes très-belles que j'ai vues écrites à la main; car jamais elles n'ont été imprimées que j'aie vu.

La reine donc aimoit les lettres, et principalement les rimes; quelquefois elle en faisoit de gentilles, se plut à voir celles dudit Chastelard, et même elle lui en faisoit réponse, et pour ce lui faisoit bonne chère, et l'entretenoit souvent. Cependant lui s'em-

brasa ouvertement d'un feu par trop haut, sans que l'objet en puisse, mais, car qui peut défendre d'aimer ? On a bien aimé le temps passé les plus chastes déesses et demoiselles, et aime-t-on encore, voire a-t-on aimé des statues de marbre; mais pour cela les dames n'en sont à blâmer, si elles n'y adhèrent; brûle donc qui voudra sous ces feux couverts.

Chastelard s'en retourne, avec toute la troupe, en France, fort fâché et désespéré d'abandonner si bel objet. Au bout d'un an, la première guerre vint en France : lui qui étoit de la religion, combat en soi quel parti il doit prendre, ou d'aller à Orléans avec les autres, ou de demeurer avec M. Damville, et avec lui faire la guerre contre sa religion. Ce dernier lui est trop amer, d'aller ainsi contre sa foi et contre sa conscience; de l'autre porter les armes contre son maître, lui déplaît grandement; pour quoi résout ni pour l'un ni pour l'autre combattre, mais de se bannir de France, et s'en aller en Écosse, et laisser battre qui voudra, et là couler le temps; il en ouvre le propos à M. Damville, lui découvre sa résolution, et le prie d'écrire à la reine des

lettres en sa faveur; ce qu'il obtint, et ayant pris congé des uns et des autres, il part et le vis partir, et me dit adieu et une partie de sa résolution, car nous étions bons amis.

Il fait donc son voyage, et l'achève heureusement; si bien qu'étant arrivé en Ecosse, ayant discouru de toute sa résolution à la reine, elle le reçoit humainement, et l'assure être le bien-venu; mais, abusant de cette bonne chère, il voulut s'attaquer à un si haut soleil, qu'il s'y perdit comme Phaëton; car forcé d'amour et de rage, il fut si présomptueux de se cacher sous le lit de la reine, lequel fut découvert ainsi qu'elle se vouloit coucher; mais la reine, sans faire aucun scandale, lui pardonna, s'aidant en beau conseil que cette dame d'honneur fit à sa maîtresse, dans les Nouvelles de la reine de Navarre, lorsqu'un seigneur de la cour de son frère, coulant par une trapelle faite par lui exprès, dans la ruelle, la voulut forcer, de laquelle il n'en rapporta rien que honte et de belles égratignures, et voulant le faire châtier de sa témérité, et s'en plaindre à son frère, sa dame d'honneur lui conseilla que, puisqu'il n'en avoit eu que de belles égratignures et honte, il étoit assez

puni, et qu'en pensant faire clair son honneur, elle l'obscurciroit davantage : étant l'honneur de tel prix, qu'il ne se doit jamais mettre en débat, et tant plus on le veut contendre, tant plus il va au nez du monde, et puis à la bouche des médisans.

Notre reine d'Ecosse, comme étant sage et prudente, passa ainsi ce scandale ; mais ledit Chastelard, non content et plus que forcené d'amour, y retourna pour la seconde fois, ayant oublié sa première faute et son pardon ; alors la reine, pour son honneur, et à ne donner occasion à ces femmes de penser mal, voire à son peuple, perdit patience, le mit entre les mains de la justice, qui le condamna tout aussitôt à avoir la tête tranchée, vu le crime du fait ; et le jour venu, ayant été mené sur l'échafaud, avant mourir prit en ses mains les hymnes de M. de Ronsard, et pour son éternelle consolation, se mit à dire tout entièrement l'hymne de la mort, qui est très-bien fait, et propre pour ne point abhorer à la mort, ne s'aidant autrement d'autre livre spirituel, ni de ministre, ni de confesseur.

Après avoir fait son entière lecture, se tourne vers le lieu où il pensoit que la reine

fut, et s'écria haut : Adieu, la plus belle et la plus cruelle princesse du monde, et puis fort constamment tendant le cou à l'exécuteur, se laissa défaire fort aisément (1)

---

(1) La tragique aventure de ce seigneur de Chastelard excita une nouvelle curiosité de voir ses ouvrages par-tout où le bruit en courut, afin de voir sa passion décrite par lui-même; et comme je crois que ce récit pourra donner la même envie à ceux qui l'auront lue, je mettrai ici une des dernières chansons de ce cygne mourant, ou plutôt de ce phénix; car son destin lui mérite ce nom, pour la rareté de l'exemple.

Antres, prés, monts et plaines,
Rochers, forêts et bois,
Ruisseaux, fleuves, fontaines,
Où perdu je m'envois
D'une plainte incertaine
De sanglots toute pleine
Je veux chanter
La misérable peine
Qui me fait lamenter.

Mais qui pourra entendre
Mon soupir gémissant,
Ou qui pourra comprendre
Mon ennui languissant?

Aucuns ont voulu discourir à quoi il l'appelloit tant cruelle, ou si c'étoit qu'elle n'eut

Sera-ce cet herbage,
Ou l'eau de ce rivage,
Qui s'écoulant,
Porte de mon visage
Ce ruisseau distillant,
Ou ces sombres vallées,
Où je vois maintes fois
Les sœurs échevelées
Sauteler sous mes doigts;
Ou les déserts repaires
De ces lieux solitaires
Et monts secrets
Qui sont seuls secrétaires
De mes piteux regrets.

Hélas! mais, car la plaie
Cherche en vain guérison,
Qui pour secours essaie
Aux choses sans raison:
Il vaut mieux que ma plainte
Raconte son atteinte
Amèrement,
A toi qui as contrainte
Mon ame en tel tourment.

O déesse immortelle!
Ecoute donc ma voix,

ou pitié de son amour ou de sa vie; là-dedans qu'eut-elle su faire? Si après le premier pardon elle eût donné le second, elle étoit [illegible]

Toi qui tiens en tutelle
Mon pouvoir sous tes lois,
Afin que si ma vie
Se voit en bref ravie,
Ta cruauté
La confesse périe
Par ta seule beauté.

L'on voit bien que ma face
S'écoule peu à peu,
Comme la froide glace
A la chaleur du feu;
Et néanmoins la flamme
Qui me brûle et m'enflamme
De passion,
N'émeut jamais ton ame
D'aucune affection.

Ces flots qu'on voit descendre
De ces rochers ici,
Tu pourrois bien apprendre
L'horreur de mon souci,
Vu que l'un d'amitié
Se défend par moitié,
L'autre courant
Avec moi de pitié,
Par les champs va mourant.

daliséе partout ; et pour sauver son honneur, il falloit que la justice usât de son droit ; et c'est là la fin de l'histoire.

BRANTOME.

Ces buissons et ces arbres
Qui sont entour de moi,
Ces rochers et ces marbres,
Savent bien mon émoi.
Bref rien de la nature
N'ignore ma blessure :
Fors seulement,
Toi qui prends nourriture
En mon cruel tourment.

Mais, s'il t'est agréable
De me voir misérable
En tourment tel,
Mon malheur déplorable
Soit sur moi immortel.

LETTRES

LETTRES DE MARIE STUART.

LETTRE PREMIÈRE.

A Elisabeth.

Très-haute, très-excellente et très-puissante princesse, ma très-chère sœur, salut. J'apprends par votre lettre du 23 novembre, que la réponse que j'ai faite au chevalier Pierre Mantos (1), ou pour mieux dire, celle qu'il vous a apportée, ne vous a pas satisfaite autant que vous l'aviez espéré. J'ai d'autant plus de peine à imaginer ce qui vous empêche d'en être contente, que j'ai tâché d'y exprimer mes justes et véritables sentimens, tels qu'ils sont et qu'ils ont toujours été à votre

(1) C'est Pierre Mewtas, qui en effet étoit alors envoyé en Écosse. *Voyez* la Vie de Marie Stuart, imprimée à Londres, 1742, t. 1, p. 192. A Paris, chez Thiboust.

égard. Je lui ai parlé à cœur ouvert de l'affaire qui m'a été proposée, et je m'en suis expliquée de manière aussi capable de vous satisfaire, que d'assurer notre tranquillité réciproque. Je lui ai déclaré que je souhaitois passionnément que le traité, dont vous demandez la ratification, fût remis sur le tapis, et de nouveau examiné par des commissaires autorisés des deux couronnes. Dans votre dernière lettre, en conséquence de ces premières ouvertures, vous faites une réflexion aussi judicieuse qu'utile. Vous croyez, me dites-vous, que, pour qu'on puisse juger par notre conduite, que notre amitié, bien loin d'être refroidie, est aussi ferme et aussi-bien établie que jamais, il seroit à propos de nommer des plénipotentiaires de part et d'autre, et d'ouvrir publiquement un congrès. Non seulement j'approuve cette idée; mais je la regarde comme une marque authentique des bonnes dispositions où vous êtes à mon égard, et comme une preuve de votre sagesse et de la solidité de votre

esprit. Pour cet effet, j'entamerai la négociation, si vous voulez, soit avec M. Randolph, votre ambassadeur auprès de nous, soit avec vous-même dans mes lettres, et je commencerai dès ce jour à déclarer les véritables motifs qui m'ont empêché, jusqu'à présent, de ratifier ledit traité (*le traité d'Edimbourg*). Je parlerai avec tant de candeur, que vous apercevrez aisément que je n'ai pas le moindre souvenir de nos fâcheux démêlés, et que j'agis avec toute la franchise que doivent avoir deux sœurs qui traitent ensemble à l'amiable. Je ne m'arrêterai point à vous rappeler comment, ou dans quelle conjoncture, ou par les ordres de qui le traité en question s'est conclu, quels en ont été les agens, et combien leurs pouvoirs étoient insuffisans. Toutes ces circonstances réunies ont beaucoup de force, et la moindre mériteroit d'être considérée : je ne touche ici que le point le plus essentiel et qui presse le plus. Je ne vous demande rien de contraire à vos intérêts, rien qui ne soit conforme à la

raison et à la justice, et que vous ne puissiez m'accorder sans vous faire le moindre tort. Considérez seulement, je vous prie, combien ce traité est préjudiciable aux droits de ma naissance. Issue du même sang que vous, j'ai des droits incontestables sur votre succession, si vous mourez sans laisser de postérité. Il ne faut que jeter les yeux sur le traité d'Édimbourg, pour voir combien on a passé légèrement sur un article de cette conséquence, et combien les termes dans lesquels il a été conçu sont obscurs (1). Je connois fort bien tous mes droits; je sais combien ma naissance m'approche

(1) Voici comment cet article étoit conçu : *Le roi de France et la reine Marie s'abstiendront à l'avenir de porter le titre et les armes des rois d'Angleterre et d'Irlande.* Au lieu de ce terme indéfini, *à l'avenir*, qui pouvoit tirer à conséquence, et qui peut signifier une exclusion totale, il falloit mettre simplement *pendant la vie d'Élisabeth.* C'est ainsi que Marie Stuart vouloit qu'on rectifiât cet article, et avec cette clause, elle ne refusoit pas d'y souscrire.

du trône d'Angleterre, quoique l'on ait voulu me faire passer pour étrangère. Je compte assez sur votre amitié, pour croire que vous n'êtes nullement disposée à souffrir qu'on fasse une injustice si manifeste à votre cousine et à votre plus proche parente, et qu'on lui dispute un droit en vertu duquel elle peut un jour, Dieu aidant, être assisé, après votre mort, sur le même trône que vous. Je vous parle avec candeur, comme vous voyez : ayez pour moi la même franchise ; je ne veux d'autre juge que vous-même. Je vous remets la discussion de tous mes droits, tant j'ai bonne opinion de ma cause et de votre équité. Si j'avois quelque chose à démêler avec un autre prince, j'accepterois volontiers votre médiation, préférablement à celle de toute autre puissance. Pour revenir au point qui nous divise, quoique partie intéressée, je vous en laisse la décision, et je n'exige de vous que ce que j'imagine vous convenir à vous-même, en conscience et en honneur. Quant au traité, et en tant

qu'il me concerne, je souscris à tous les articles raisonnables, ou, si vous l'aimez mieux, nous en ferons un autre tout semblable pour la substance, mais dans lequel on n'insérera rien qui puisse porter préjudice à mes droits. Il est juste aussi que vos intérêts et ceux de vos hoirs légitimes y soient ménagés ; et, pourvu qu'on y concilie mes droits et les vôtres, je serai très-contente de ce traité. Quand une fois nous serons d'accord, sur cet article, toutes les semences de discorde et de défiance seront étouffées de part et d'autre, et notre union deviendra aussi fameuse que celle de ces deux hommes dont l'amitié est si célèbre dans l'histoire. Soyons l'exemple de notre siècle ; maintenons nos sujets et nos états dans cette heureuse tranquillité que nous sommes obligées de leur procurer par tous les moyens honnêtes et possibles. Au reste, je vous laisse à penser combien j'aurois pu alléguer d'autres raisons pour ma cause ; d'autres que moi les déduiroient sans doute dans un

cas pareil. Vous voyez combien l'amour que la nature m'a inspiré pour votre personne a d'empire sur mon esprit. Il me fait condescendre à tout, plutôt que de vivre dans une inquiétude et dans une défiance réciproque. Peu de personnes se comporteroient avec autant de modération. En effet, renoncer ainsi, pour le bien de la paix, aux formalités ordinaires qui se pratiquent entre tous les princes, lorsqu'ils négocient entr'eux; traiter avec vous à l'amiable, épancher mon cœur, et le vider, pour ainsi parler, jusqu'à la lie, sans y laisser aucune animosité; c'est un procédé qui, si je ne me trompe, exige de vous un peu de retour. Si le Ciel permet que nous nous voyions jamais, j'espère vous faire connoître de vive voix la sincérité de mes sentimens, encore mieux que par mes lettres. En attendant, je vous prie de croire que je mérite le nom de bonne sœur que vous me donnez, et que je remplis toutes les obligations que m'impose un nom si cher; c'est ce que vous

éprouverez fréquemment à l'avenir, surtout quand vous voudrez contribuer de votre côté à maintenir cette bonne intelligence. A Seton, le 5 janvier 1560, la vingtième année de notre règne.

MARIE, reine.

LETTRE II.

A la même.

Très-excellente, très noble et très-puissante princesse, salut. J'apprends que vous avez déclaré, non seulement au roi de France, mon très-cher frère, et à son ambassadeur résidant auprès de vous, mais aussi à M. de Rambouillet, le dernier ambassadeur qu'il m'a envoyé, que vous n'aviez jamais fourni des secours à mes sujets rebelles, ni eu intention de les soutenir dans leur révolte. Je n'ai jamais douté de la sincérité de cette protestation, et je n'en veux d'autre garant que votre parole. Cependant, malgré cette protestation sur la sincérité de laquelle, comme

comme je vous l'ai dit, je n'aurai jamais aucun doute ; j'ai des preuves certaines que lesdits rebelles ont été assistés de la somme de 30,000 écus, qui ont été remis à la comtesse de Murrai par M. Randolph, vers le milieu du mois d'août dernier. Celui qui étoit le dépositaire de cet argent l'a confessé lui-même en présence de M. Randolph. Je trouve ce procédé fort extraordinaire de la part de cet ambassadeur, vu que, par son emploi et son caractère, il devroit faire profession d'être un ministre de paix ; c'est pourquoi ne pouvant, mes conseillers et moi, que désapprouver une telle conduite, persuadés d'ailleurs qu'il a agi à votre insu, contre vos ordres et votre volonté, et qu'il s'est entièrement écarté de l'objet pour lequel vous l'avez envoyé, je prends cette occasion pour le congédier, vous laissant le soin d'examiner sa conduite, et de le traiter ainsi qu'il le mérite. Je vous prie de ne point prendre la chose en mauvaise part, d'autant que ce n'est point sur un faux bruit ou sur un rap-

port léger, que j'agis de la sorte; mais sur le propre aveu de celui qui a touché les deniers que Randolph lui avoit remis, et qui a produit une quittance de ladite comtesse de Murray, qu'il a remise à Randolph. J'ai ordonné à Robert Melvil de vous expliquer la chose plus au long. Si vous jugez à propos d'avoir ici un ministre comme auparavant, pourvu que vous envoyiez un homme pacifique et bien intentionné, ce ministre sera toujours le bien venu, et par égard pour vous, j'aurai soin qu'on lui fasse toutes sortes de bons traitemens. Je prie Dieu, très-excellente princesse, qu'il vous ait toujours en sa sainte garde. *Cette lettre est sans date.*

LETTRE III.

A la même.

Très-excellente, très-haute et très-puissante princesse, ma très-chère sœur et cousine, je me recommande entièrement à vous. J'ai reçu votre lettre par le

comte de Bedford, votre dernier ambassadeur auprès de moi. Il m'a instruit, en même temps, de ce dont il étoit chargé concernant l'intérêt réciproque et la continuation de la bonne intelligence et amitié entre ces deux royaumes. Je suis sensible, comme je le dois, à l'honneur que vous me faites, et aux marques éclatantes que vous me donnez de votre bonne volonté ; elles sont telles, que je ne pourrai jamais les reconnoître dignement. Vous pouvez être assurée que de mon côté je ne négligerai rien de ce qui pourra contribuer à vous convaincre de mon amitié et mériter la vôtre dans cette occasion comme dans toutes les autres. Je tâcherai toujours, autant que j'en serai la maîtresse, de me prêter à tous vos desseins, et d'entrer dans toutes vos vues.

A l'égard de ce qui m'a été proposé par votre ambassadeur, je lui ai répondu d'une manière dont il est, je crois, satisfait, et je me rapporte à lui du récit qu'il vous en fera ; mais je souhaiterois fort, et c'est une chose que je vous de-

mande avec instance, je souhaiterois qu'il se fît entre nous un traité solemnel, qui apprît à toute l'Europe que mes demandes n'intéressent en aucune manière votre honneur ni vos droits pendant le cours de votre vie, non plus que les droits de vos héritiers après votre mort; et comme de mon côté je m'engage à ne rien faire, ni à rien souffrir qui vous soit préjudiciable, j'espère aussi que pour ce qui concerne mes prétentions en qualité de votre plus proche cousine et héritière, vous voudrez bien de votre côté réprimer les attentats qui se pourroient commettre directement ou indirectement contre des droits aussi justes, aussi légitimes et aussi fondés sur les lois. Vous savez vous-même, ma très-chère sœur, mieux que personne, quelle est la méthode la plus sûre à suivre dans de pareilles affaires. Je vous ai toujours recommandé la justice de ma cause, et il paroît que vous l'avez même reconnue par tous les témoignages qu'il vous a plu de me donner de votre amitié: j'y compte donc aujourd'hui plus que

jamais, soit par les assurances que j'en ai reçues de votre ambassadeur, soit par les nouvelles que me mande Robert Melvil, mon fidèle ministre ; ainsi j'ose me flatter qu'il ne tiendra pas à vous que ces premières ouvertures n'aient, en temps et lieu, une heureuse issue. Il s'agit de faire connoître, non seulement à votre peuple, mais aux nations étrangères, la haute opinion que j'ai de ma cause. Il faut en même temps leur apprendre combien je compte sur votre affection pour moi, sur-tout lorsqu'il s'agira de discuter et d'examiner les articles du testament du roi votre père, dont quelques-uns voudroient peut-être abuser contre mes droits : vous m'avez promis de vous expliquer incessamment là-dessus, vous avez fait la même promesse à Robert Melvil, mon ministre, et vous me l'avez renouvelée tout récemment à moi-même dans vos lettres ; c'est-à-dire que vous vous êtes engagée à mettre cette affaire sur le tapis, avant que la noblesse, assemblée en parlement, se sépare et

7..

retourne dans ses terres; ce qui s'accorde non seulement avec la lettre dont je viens de parler, laquelle m'a été envoyée par Robert Melvil, mais encore avec la déclaration qu'il a reçue de votre propre bouche. A l'égard de certaines conditions particulières que je voudrois faire insérer dans le traité que nous projetons, votre ambassadeur vous les expliquera lorsqu'il vous rendra compte de sa légation. Ainsi, pour que les choses se passent à la satisfaction des deux parties, je consens d'envoyer, quand il faudra, des députés de mon conseil, et munis d'un plein pouvoir, pour convenir avec vous et avec votre conseil toutes choses, surtout de celles qui tendent à votre satisfaction et au commun intérêt des parties, et enfin pour établir une parfaite union et une amitié solide entre nous et nos royaumes, ainsi que la justice et la raison l'exigent. Je ne puis qu'approuver les premières démarches que vous avez faites pour cette affaire, et je tâcherai, par toutes les voies honnêtes et possibles, d'entre-

tenir et d'augmenter même cette bonne amitié et intelligence, sans rien négliger de ce qui pourra avancer une affaire si importante pour nous. J'espère que vous témoignerez de votre côté le même empressement. Je prie le Seigneur qu'il vous accorde un règne heureux et une bonne santé.

Donné sous notre sceau à Sterlin, le quatrième jour de janvier 1566, la vingt-cinquième année de notre règne.

MARIE, reine.

LETTRE IV.

A l'Evêque de Glasçon.

MON très-révérend Père, salut. Le capitaine Murray m'a remis votre lettre; mais comme depuis ce temps-là il s'est passé ici plusieurschosesnouvelles, et que j'ignore ce que la renommée en a publié chez vous (1), j'ai cru devoir vous

(1) En France où l'archevêque de Glascou étoit alors ambassadeur.

en faire un détail circonstancié. Vous savez sans doute que le parlement d'Ecosse avoit été indiqué pour le 12 de ce mois de mars, et que les rebelles fugitifs avoient été sommés d'y comparoître, pour y être jugés et condamnés par leur propre témoignage. Comme le jour de l'ouverture du parlement approchoit, je priai le roi mon époux de s'y trouver, et d'entrer dans les mêmes vues que moi; mais séduit et trompé par les artifices des rebelles, et par les insinuations du comte de Morthon, des lords de Ruthwen, de Lindsai, que je surpris avec lui, il refusa d'acquiescer à mes volontés. J'ai lieu de croire que ces hommes rusés et artificieux (car nous les connoissons pour tels), ont abusé de sa facilité et de sa douceur naturelle, et ont surpris sa religion, jusqu'à lui faire consentir que les rebelles fussent rétablis dans leurs emplois et dans leurs biens, sans notre participation, et que leur crime leur fût pardonné. Ils lui avoient promis de lui procurer la couronne *matrimoniale*,

de lui assurer la succession d'Ecosse, d'exposer leurs vies et leurs biens pour ses intérêts, envers tous et contre tous, sans nous excepter nous-mêmes. J'ignorois toutes ces menées, et j'étois encore moins instruite de leur conspiration; ainsi le 7 de ce mois je me rendis à l'hôtel de la Douane avec ma noblesse, n'ayant pas la moindre défiance de leur perfidie. Les seigneurs *articulaires* (1) ayant été élus, et lorsqu'on eut assigné, suivant la coutume, les places aux membres qui représentoient l'ordre ecclésiastique, je fis mes propositions, qui tendoient à faire rétablir l'ancienne religion, et à faire juger, dans toute la rigueur des lois, les seigneurs rebelles, dont les crimes étoient si notoires, et avoient été mis tellement en évidence dans cette assemblée, que je n'avois aucune raison de douter qu'ils ne fussent condamnés, comme en effet ils le

(1) On appeloit ainsi ceux qui dressoient et rédigeoient les articles des cahiers présentés aux états.

furent par la pluralité des suffrages. Le neuvième mars, sur les sept heures du soir, comme je soupois tranquillement en présence de ma sœur la comtesse d'Argyle, de mon frère le commandeur de Holyrood-house, du lord de Creich, d'Arthur Areskine, et de quelques-uns de mes officiers, mangeant à mon petit couvert, faisant gras par l'ordonnance des médecins, à cause de ma grossesse et de mes fréquentes incommodités, étant dans mon septième mois, le roi entra dans mon cabinet, et se plaça à côté de moi. Un moment après, le comte de Morthon et le lord Lindsai, à la tête de cent soixante personnes, vinrent fondre sur le palais avec la même violence que des ennemis auroient pu faire; ils s'emparèrent de toutes les issues, afin que personne n'échappât, du moins c'étoit leur projet. Le lord Ruthwen entra dans le même temps, et fit le même tumulte; il força avec ses gens la porte du cabinet, et ayant apperçu Riccio, mon secrétaire, il lui dit qu'il vouloit lui parler. Je priai le roi de m'avouer

franchement s'il avoit connoissance de ce complot, et comme il m'eût assuré qu'il l'ignoroit, je commandai à Ruthwen de sortir sur-le-champ, sous peine d'être traité comme rebelle. Je lui promis néanmoins que Riccio seroit tenu de se présenter aux états, s'il étoit nécessaire, et qu'il seroit jugé sur les griefs dont on pourroit l'accuser. Ruthwen méprisant mes ordres, se jetta, avec les gens de sa suite, sur Riccio, qui s'étoit sauvé derrière moi ; ils renversèrent la table sur moi, ils lui portèrent plusieurs coups d'épée par-dessus les épaules; les autres avoient le poignard levé; enfin, ils le traînèrent hors de mon cabinet, et lui donnèrent cinquante-six coups d'épée dans ma chambre; la douleur et la crainte me saisirent, comme vous le pouvez juger ; je tremblai pour ma propre vie. Ensuite Ruthwen rentra, et eut l'insolence de me dire que lui et les autres seigneurs de son parti étoient si las de ma tyrannie, qu'ils étoient résolus de ne la plus souffrir; qu'ils étoient particulièrement

mécontens de ce Riccio, qu'il venoit de tuer, et dont il avoit lui-même à se plaindre personnellement : qu'il avoit souffert et dissimulé fort long-temps : que, pour ce qui me regardoit, personne n'ignoroit que je ne travaillois qu'à rétablir l'ancienne religion, que je m'opposois au rappel des seigneurs fugitifs, que je ne pouvois ignorer les intelligences que Riccio avoit entretenues avec certaines puissances étrangères, par les conseils des lords Bothwel et Huntley, qui étoient des traîtres, eux et leurs associés : que les seigneurs fugitifs étoient sur le point de rentrer dans le royaume ; qu'ils avoient pris la résolution de se joindre à lui et à ses partisans, contre moi, et qu'enfin le roi lui-même leur avoit accordé leur pardon et l'entière amnistie de leurs fautes passées. Cependant je pris toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de ma personne, de mes conseillers et de ma fidèle noblesse, aussi-bien que pour le maintien de mon autorité. J'avois auprès de moi les comtes de Huntley, de Bo-

thwel et d'Athole, les lords Flemming et Lewingston, Jacques Balfour, et quelques-uns de mes officiers, contre lesquels la conspiration avoit été tramée, aussi-bien que contre Riccio ; ils avoient particulièrement résolu de faire pendre Balfour : mais les comtes de Huntley, de Bothwel s'étant sauvés par les fenêtres, à l'aide de quelques cordes, les conjurés commencèrent à craindre qu'ils n'eussent manqué leur coup, et à trembler pour eux-mêmes. Le comte d'Athole et le chevalier Balfour trouvèrent aussi le moyen de s'évader. Le prévôt et les bourgeois d'Edimbourg ayant appris cette émeute, firent sonner le tocsin dans toute la ville, et demandèrent à me parler, pour apprendre de ma bouche ce qu'ils pourroient faire pour mon service ; mais on me défendit de leur donner audience, et les conjurés me menacèrent de mettre mon corps en pièces, et d'en jeter les quartiers par dessus les murailles du Palais, si j'entreprenois jamais de conférer avec eux ; ainsi ils furent obligés de se

retirer ; ce qu'ils firent sans tumulte, par ordre de mon époux. Je fus retenue toute la nuit dans ma chambre, comme dans une prison, sans qu'il me fût permis d'en sortir, ni presque de parler à mes femmes et à mes officiers. Le lendemain on publia, à mon insu et au nom du roi, une proclamation par laquelle il fut enjoint à tous les prélats et à tous les autres membres du parlement de sortir d'Edimbourg. Je fus encore prisonnière toute cette journée ; on éloigna mes gardes et mes domestiques, et je fus gardée par les mutins mêmes, auxquels quatre-vingts bourgeois s'étoient joints. Le comte de Murray, accompagné du comte de Róthes, de Petrarro, de la Grange et de plusieurs autres seigneurs réfugiés, se joignirent sur la fin du jour au reste des rebelles, et le comte de Murray ayant vu ma situation, en parut touché ; il assembla néanmoins les conjurés et les seigneurs qui venoient d'être rappelés, et le résultat de ce conciliabule fut que je serois enfermée dans le château de Sterlin,

et qu'on m'y retiendroit jusqu'à ce que j'eusse approuvé en plein parlement leur détestable entreprise, établi la religion protestante, et accordé au roi, mon mari, la couronne matrimoniale, avec la régence du royaume : sans cela, on étoit déterminé, suivant toutes les apparences, à se défaire de moi, ou à me condamner à une prison perpétuelle. Ainsi, pour les engager à se retirer avec tous les autres rebelles, le roi fut obligé de promettre qu'il me garderoit lui-même cette nuit, et qu'il répondoit de moi : assurant que par là il viendroit plus facilement à bout de me faire approuver dans le prochain parlement toutes leurs démarches. Par cet expédient, qui fut la cause de mon salut, le roi fit retirer les mutins, et l'on me rendit mes gardes. Mais, comme j'avois toujours la crainte et la douleur dans le cœur, je représentai au roi quelle seroit ma situation, et même la sienne, s'il souffroit que les rebelles prissent le dessus, et quel blâme il mériteroit chez les puissances qui nous sont alliées, s'il

donnoit la main au changement que l'on projetoit de faire dans la religion. Ces remontrances agirent puissamment sur son esprit, et il consentit à se retirer avec moi à Dumbar ; ce que nous exécutâmes cette nuit-là même, n'étant accompagnés que du capitaine de nos gardes, d'Arthur Areskine et d'une autre personne. Avant d'avoir pris la résolution de me jeter dans Dumbar, j'avois fait solliciter fort secrètement les comtes de Bothwel et de Huntley, d'imaginer quelqu'expédient pour me délivrer. Sans être effrayés du péril auquel ils s'exposoient, ils avoient résolu de me descendre par dessus les murailles avec une chaise attachée par des cordes qu'ils tenoient toutes prêtes pour cette nuit. Je fus à peine arrivée à Dumbar, que plusieurs seigneurs de mon parti se rendirent auprès de ma personne, savoir les comtes de Huntley, de Bothwel, de Marshal, d'Athole et de Caithness, l'évêque de Saint-André avec toute sa famille, les lords Hum, Yester, Sempil et beaucoup d'autres. Je fis publier

blier par leur conseil une proclamation, pour exhorter mes fidèles sujets à s'attacher à mon parti. Les conjurés n'ignoroient point toutes ces démarches. Le comte de Glaincarn, qui n'avoit point trempé dans ce complot, s'étoit rendu auprès de moi, aussi-bien que le comte de Rothes, après en avoir obtenu la permission. Les comtes de Murray et d'Argyle me firent demander leur grâce, que je leur accordai pour de certaines raisons et par l'avis des nobles et de mon conseil, avec la clause toutefois qu'ils n'auroient aucune communication avec les conjurés, et qu'ils se retireroient dans le comté d'Argyle, où ils resteroient jusqu'à nouvel ordre. Je pris ce parti, qui, eu égard aux circonstances présentes, me parut le plus sage. Je sentois qu'il me seroit difficile de résister à tant d'ennemis ligués contre moi. Je savois que le roi entretenoit lui-même des intelligences secrètes avec eux, et je n'étois point assez en force pour leur tenir tête. Toutes ces considérations, jointes à la con-

noissance que j'ai de mon incapacité, et de la foiblesse naturelle à mon sexe, m'ont déterminée à prendre ce parti, pour ne point exposer le salut du royaume. Je restai cinq jours à Dumbar, après quoi je retournai à Edimbourg avec une bonne escorte. Les conjurés en étoient sortis à peu près dans le même temps; et, comme par la fuite ils ont mis leur personne à couvert et hors d'atteinte, j'ai confisqué leurs biens, leurs charges et leurs terres, et je suis déterminée à les pousser avec la dernière rigueur. Je suis aujourd'hui parfaitement assurée de mon époux qui a déclaré, en présence de mon conseil, qu'il n'avoit ni commandé, ni appuyé, ni même approuvé la dernière entreprise; qu'il étoit seulement vrai qu'à la persuasion des conjurés, il avoit consenti, à mon insu, au rappel des seigneurs fugitifs. Je vous dirai que sa déclaration a été rendue publique à sa propre réquisition, et qu'elle a été publiée dans tout le royaume. Je vous en envoie l'original, que j'ai jugé à propos

et même nécessaire de vous communiquer. J'ai donné à Jacques Thornton, le porteur de ces présentes, plusieurs instructions particulières qui nous concernent; vous ajouterez foi à tout ce qu'il vous dira. Si vous n'êtes pas à la cour, je vous prie d'y retourner en diligence, et de faire part de toutes ces choses au roi, à la reine-mère et au cardinal de Lorraine, mon oncle, à qui j'en ai déjà mandé quelque chose. Dieu vous ait en sa sainte garde. A Edimbourg, le 2 avril 1566.

Je vous prie, ne faillez, incontinent ces lettres reçues, aller à la cour, afin que vous puissiez empêcher les bruits faux d'être crus, et faites-en un discours à l'ambassadeur d'Espagne et aux autres seigneurs.

Votre bien bonne maîtresse
et amie, Marie, reine.

LETTRE V.

Au conseil d'Angleterre.

Nos très-chers cousins, salut. Ayant appris, par les lettres de Robert Melvil, les offres avantageuses qu'Elisabeth, votre souveraine et ma bonne sœur, m'a faites, je me crois obligée à mon tour de m'acquitter de tous les devoirs d'une bonne sœur, et d'une tendre cousine qui se pique de reconnoissance. Or, je ne crois pas pouvoir mieux témoigner l'affection que je porte à Elisabeth, qu'en faisant aujourd'hui ce que j'ai fait dans ma dernière maladie, lorsque ne croyant pas avoir encore douze heures à vivre, j'ai résolu dans ce moment critique de confier mon cher fils à ma bonne sœur, et de le mettre sous sa sauvegarde. Je suis convaincue que vous êtes, et que vous avez toujours été des ministres intègres et disposés à conseiller à votre reine d'embrasser tout ce qui est juste et légitime, et je ne doute nullement que vous ne pen-

siez toujours de même. Vous n'ignorez pas que je me regarde comme la plus proche parente, comme la cousine de votre reine, celle enfin qui, après Elisabeth et ses hoirs légitimes, est la plus intéressée à l'affaire qui a été agitée, ainsi qu'on me l'a dit dans le dernier parlement, et quoique mon intention ne soit pas de presser trop notre bonne sœur sur cet article, ni de lui être importune, néanmoins comme cette affaire doit être jugée selon les lois d'Angleterre, je vous prie très-instamment, lorsque votre reine jugera à propos de la mettre sur le tapis, d'avoir égard au bon droit et à la justice seule; renonçant à toutes les vues d'intérêt ou de parti pour ce qui me concerne. Je ne ferai là-dessus aucune démarche, je n'aurai pas même recours à la moindre sollicitation. J'attendrai que ma bonne sœur m'avertisse, quand il en sera temps. Je vous prie seulement d'avoir assez bonne opinion de ma façon de penser, pour croire que comme j'ai dessein d'entretenir pendant toute ma vie une par-

faite intelligence avec votre reine et avec tous ses sujets, je suis aussi dans la résolution de ne jamais souffrir que quelque prince que ce soit lui fasse tort, et de repousser toutes les violences qu'on pourroit lui faire. Ainsi vous ne sauriez conseiller à ma bonne sœur d'accorder ses faveurs à personne qui en soit plus reconnoissante que moi. Dieu vous ait en sa sainte garde. A Dumbar, ce 18 novembre 1566.

MARIE, reine.

LETTRE VI.

A l'Evêque de Glascou (1).

Mon très-révérend père en Dieu, et féal conseiller, salut. Vous vous souvenez,

(1) Jacques Beathon ou Bethun, dernier archechevêque catholique de Glascou, fuyant la persécution, se retira en France, où il fut pendant 40 ans ambassadeur, soit de Marie Stuart, soit de Jacques VI, son fils; il mourut à Paris en 1603, âgé de 86 ans, et fut enterré dans l'église de Saint-Jean de Latran.

sans doute, de la lettre que je vous ai fait tenir par le comte de Brienne, dans le temps qu'il partoit d'Ecosse où il avoit été envoyé en qualité d'ambassadeur, pour assister au baptême de mon fils. Je vous priois entr'autres choses de solliciter en mon nom le rétablissement de la garde écossaise, et de faire en sorte que mon fils en fût fait capitaine. Cette grâce doit, ce semble, lui avoir été accordée, à moins que le fils du duc de Savoie n'en ait été pourvu. Je me flatte qu'on ne vous la refusera point, pourvu que vous apportiez quelque diligence à cette affaire. Je vous prie de vous donner tous les mouvemens nécessaires, et j'attends là-dessus une réponse positive. Vous pouvez promettre d'avance en mon nom que je ne nommerai pour lieutenans que des personnes agréables au roi et à tout le monde, et sur lesquelles je compterai beaucoup moi-même. Je souhaite aussi que vous ayez soin d'insinuer à tout le monde que je désire passionnément de voir réussir promptement cette affaire. Mais j'en ai

une autre à vous communiquer. Un de vos domestiques, nommé Guillaume Walcar, vint me trouver dernièrement à Sterlin, et me déclara entr'autres choses qu'il avoit entendu dire publiquement, même à des personnes zélées en apparence pour mon service, que le roi, secondé de quelques-uns des nobles, devoit se rendre maître de la personne de mon fils, le faire couronner, et prendre ensuite la régence du royaume. Walcar me tint plusieurs autres propos de cette nature. Vous jugez qu'un tel discours dut me causer un peu d'émotion, vu l'importance de la chose. Aussi je pressai Walcar de me nommer les personnes qui lui avoient donné cet avis, afin d'approfondir l'affaire. Il me nomma un de vos domestiques, nommé Guillaume Hiegait, natif de Glascou, ajoutant que celui-ci l'avoit chargé de me déclarer la chose, ce qu'il auroit fait lui-même s'il avoit trouvé de l'accès auprès de moi. Walcar me dit encore que le bruit de ce complot s'étoit déjà répandu dans les provinces : qu'il avoit appris

pris du même Hiégait que le roi étoit fort mécontent de quelques seigneurs, et qu'il les haïssoit tellement, qu'il avoit déclaré à quelques-uns de ses confidens, qu'il falloit qu'eux ou lui quittassent la cour. J'envoyai aussitôt chercher Hiegait, je le fis examiner dans mon conseil, on le confronta avec Walcar; mais il nia tout, et protesta qu'il ne lui avoit jamais parlé de cette affaire. Il convint seulement qu'étant à la campagne, il avoit entendu dire à un domestique du comte d'Eglingtown, nommé Candwel, que le roi avoit résolu de se faire déclarer tuteur du jeune prince. Je mandai aussitôt Candwell, qui nia le fait. Je sais pourtant que Guillaume Hiegait avoit rapporté la même chose au lord de Mynto, que Mynto en avoit parlé au comte de Lenox, et celui-ci au roi, lequel ordonna à Hiegait d'aller trouver une seconde fois Candwell. Mais tout bien considéré, je vois qu'ils se coupent les uns les autres, et il n'y a nul fonds à faire sur leur rapport. Quoi qu'il en

soit, je ne laissai pas de leur faire connoître qu'ils m'avoient non seulement offensée, mais qu'ils vous avoient offensé vous-même, qui êtes leur maître; qui êtes tout dévoué à notre service, et qui ne manqueriez pas de les désavouer, d'autant que leurs impostures ne tendoient uniquement qu'à nous inquiéter, et qu'à troubler le royaume, que nous tâchions par toutes sortes de voies de tenir tranquille: le roi, grâce au ciel, est toujours porté pour mes intérêts. Dieu et les hommes sont les témoins de sa conduite et de sa reconnoissance envers nous. Je ne puis cependant vous dissimuler qu'il me paroît toujours occupé à observer mes actions, dont, avec l'aide de Dieu, il n'aura jamais sujet de s'offenser, pourvu qu'il veuille s'en rapporter à des personnes d'honneur et de probité. Son père et ses partisans ne manquent point de bonne volonté pour me nuire: je le sais; mais le Tout-Puissant leur en ôte le pouvoir et les moyens; et ils ne tirent point de leurs projets toute

la satisfaction et le fruit qu'ils s'en étoient promis. Dieu vous ait en sa sainte garde. A Edimbourg ce 10 janvier 1567.

Votre très-bonne maîtresse et amie,

MARIE, reine.

LETTRE VII.

Au même.

MON révérend père en Dieu et féal conseiller, salut. J'ai reçu ce matin par votre domestique Robert Dury vos lettres du 26 et 27 janvier. Vous m'y donnez plusieurs avis que je trouve très-raisonnables. Le succès n'a pas tout-à-fait répondu aux intentions de ces infâmes meurtriers. Dieu par sa miséricorde m'a préservé de leur fureur, et je crois fermement que c'est afin que j'en puisse tirer la plus sévère vengeance. L'action est trop impie pour la laisser impunie. J'y perdrai plutôt la vie, et tout ce que je possède. L'attentat est si extraordinaire, que jamais on n'a entendu parler de rien de tel.

La nuit du 8 février, un peu après deux heures, la maison que le roi habitoit sauta en l'air pendant qu'il dormoit, il ne resta pas une pierre sur l'autre. Tout fut enlevé, ou englouti dans la terre. Il faut qu'on ait miné la maison, et que la poudre à canon ait été employée pour cet attentat. Mais on ignore et les auteurs du crime, et la manière dont la chose s'est exécutée. Je ne doute pas néanmoins, vu les diligentes perquisitions de mes conseillers, qu'on ne découvre bientôt la vérité, et les ressorts secrets de cette sanglante tragédie. Dieu ne permettra pas qu'un crime si horrible demeure caché, au contraire il nous aidera à en connoître les auteurs, et moyennant son secours, nous en ferons une si sévère punition, qu'elle pourra servir d'exemple à la postérité. Quel que soit l'auteur de l'entreprise, il est constant qu'il en vouloit autant à ma personne qu'à celle du roi, vu que j'avois passé toute la semaine précédente dans cette maison, où presque tous les seigneurs m'avoient visitée, et que je

n'en étois sortie avec eux qu'à l'occasion d'un bal qui se donnoit dans l'abbaye. Mais j'aurois tort de croire que cela est par un pur hazard. Dieu l'avoit ordonné ainsi. Je me hâte de vous renvoyer votre courrier, c'est ce qui m'empêche de faire cette dépêche plus longue. Je ferai de bouche à votre domestique réponse aux autres articles de votre lettre. Dieu vous ait en sa sainte garde. A Edimbourg ce 11 février 1567.

Votre bonne maîtresse et amie,

MARIE, reine.

LETTRE VIII.

Le Comte de Lenox à la Reine d'Ecosse.

J'AI reçu par le porteur, qui est un de mes domestiques, la lettre pleine de bonté, que votre majesté a daigné m'écrire. Je l'en remercie très-humblement, espérant n'en recevoir, et ne m'en attirer jamais d'autres de sa main. J'ai vu par cette lettre que votre majesté pre-

noit en bonne part les conseils que j'ai eu la hardiesse de lui donner, ainsi que je ferai toujours avec toute la candeur dont je suis capable; cette considération m'enhardit à continuer, sur-tout dans la circonstance présente. En effet comme votre majesté, malgré toutes les peines qu'elle s'est données, pour qu'on fît des informations contre les auteurs de l'horrible attentat qui s'est commis dernièrement, n'a pu encore découvrir les coupables, la nature et le devoir me forcent, malgré mes répugnances, à donner à votre majesté l'avis suivant. Je pense donc (et je vous supplie très-humblement de déférer à mes conseils) je pense que vous devez assembler au plutôt votre noblesse et vos états, et de concert avec votre parlement, donner de si bons ordres, que cette procédure se fasse dans les règles, et que personne ne la puisse censurer. Quand vous aurez fait cette première démarche, je ne doute pas que Dieu n'éclaire votre cœur et celui de vos sujets, et que vous ne veniez à découvrir les cruels au-

teurs de ce parricide. Je sens parfaitement que vous n'avez pas besoin de mes avis pour vous déterminer sur une affaire qui vous concerne de si près, et qu'il n'est pas nécessaire de vous faire rappeler tous vos devoirs à ce sujet envers Dieu et envers les hommes. Je supplie cependant votre majesté d'avoir compassion de moi qui suis le père du feu roi. Dieu vous ait en sa sainte garde, et accorde à votre majesté un règne heureux et une longue vie. Ce 20 février 1567.

LETTRE IX.

La reine d'Ecosse au comte de Lenox.

NOTRE très-cher cousin et féal conseiller, salut. J'ai reçu votre lettre datée de Houstoun le 20 de février, par laquelle vous me remerciez d'avoir expliqué favorablement vos intentions, et d'avoir pris vos conseils en bonne part. Je n'ai fait en cela que ce que je devois, de même qu'en vous assurant de mon amitié et de ma

bonne volonté. L'affection que j'ai pour vous m'y porte naturellement. Vous pouvez compter sur moi non seulement pour le présent, mais pour l'avenir, tant qu'il plaira au Seigneur de me conserver la vie, et je crois vous l'avoir suffisamment prouvé depuis le temps que je vous connois.

Pour ce qui regarde l'assemblée de la noblesse et des états, que vous nous conseillez de convoquer, pour faire le procès aux assassins de mon mari, je sens aussi bien que vous combien la chose est nécessaire. J'avois même, avant la réception de votre lettre, fait faire les proclamations usitées pour la convocation d'un parlement. Je ne doute pas que les nobles, au moins pour la plupart, ne se rendent à cette assemblée, qu'ils ne délibèrent d'abord sur cette affaire, comme celle qui me tient le plus au cœur, enfin qu'ils n'apportent toute la diligence possible pour accélérer le jugement. Pour moi j'employerai de mon côté tout mon esprit et tout mon savoir-faire dans cette occa-

sion ; et j'espère me comporter si bien, avec l'aide de Dieu, que tout l'univers sera convainçu par la manière dont le procès sera jugé, que j'ai fait tout ce que la justice exigeoit de moi. Dieu vous ait en sa sainte garde. A Seton le 24 février 1567.

Votre bonne fille,

Marie, reine.

LETTRE X.

Le comte de Lenox à la reine d'Ecosse.

Je remercie très-humblement votre majesté de la lettre consolante et pleine de bonté que j'ai reçue d'elle le 24 de ce mois. J'apprends par cette lettre qu'elle juge à propos de renvoyer jusqu'au prochain parlement le procès qu'on doit faire aux auteurs du détestable assassinat qui s'est commis dernièrement. Si tel est le bon plaisir de votre majesté, je n'ai rien à répliquer, quoique je pense qu'elle doit trouver aussi-bien que moi ce délai fort long, et qu'elle a autant d'impatience que

moi de voir finir cette affaire, et les assassins du roi punis ainsi qu'ils méritent. Je prie néanmoins votre majesté de me pardonner si je l'importune encore à ce sujet. Outre que la chose m'intéresse de fort près, mon devoir m'oblige à lui renouveler mes avis et mes conseils. Votre majesté m'excusera, et aura la bonté de prendre en bonne part ce que j'ai à lui dire là-dessus. Voici donc ce que je pense. Attendre jusqu'à l'assemblée du parlement, c'est prendre un terme un peu long: d'ailleurs cette affaire n'est pas du ressort de cette assemblée, et elle est d'une telle conséquence, qu'elle demande une diligence extraordinaire, et qu'elle ne peut s'expédier assez vîte. Il faut même qu'elle soit suivie d'un châtiment qui serve d'exemple à l'univers. Mes lumières ne vont pas plus loin; l'esprit et l'habileté de votre majesté s'étendent sans doute davantage: mais je suis sûr qu'au fond elle pense là-dessus ainsi que moi. Au reste comme j'ai appris que certains placards, affichés aux portes de la douane d'Edimbourg,

en réponse à la première et à la seconde proclamation que vous avez fait faire, désignent par leurs noms plusieurs complices du meurtre, je conjure votre majesté, au nom de Dieu, au nom de son propre honneur, pour le bien et pour la paix de son royaume, de faire arrêter les personnes désignées dans les placards, d'assembler la noblesse par une proclamation publique, et de sommer les auteurs de ces affiches de comparoître, et de soutenir ce qu'ils ont avancé. Si personne ne se présente, alors votre majesté pourra, en consultant l'avis des nobles et de ses conseillers, mettre en liberté les personnes nommées dans ces affiches qu'elle aura fait arrêter. Votre majesté en se comportant ainsi fera non seulement une action louable, mais glorieuse et tout-à-fait digne d'elle, vu que par là elle se mettra en état ou de découvrir les assassins, et de les faire punir selon la rigueur des lois, ou du moins de connoître la vérité ou la fausseté de ces placards ; s'ils se trouvent faux, il faudra mettre en liberté les

personnes injustement soupçonnées, et rétablir leur réputation; sauf en tout le bon plaisir de votre majesté. Dieu vous ait en sa sainte garde. De Houstown le 26 février 1567.

LETTRE XI.

La Reine d'Ecosse au Comte de Lenox.

NOTRE bien-aimé cousin et féal conseiller, salut. J'ai reçu votre lettre, par laquelle j'ai appris que vous avez mal entendu un article de ma lettre du 24 février dernier, qui vous a été remise par un de vos domestiques. Vous avez cru que j'avois résolu de renvoyer le procès des meurtriers jusqu'à la convocation du prochain parlement. Je n'ai jamais eu cette pensée; je voudrois au contraire que cette affaire fût déjà terminée, car le plutôt est le meilleur et le plus consolant pour nous. Toutefois, comme vous m'aviez conseillé de convoquer la noblesse pour cette affaire, je vous ai répondu que j'avois déjà convoqué

le parlement, et que toute la noblesse devant s'y trouver, il ne me paroissoit guères possible de l'assembler plutôt, vu qu'il lui seroit trop onéreux de s'assembler deux fois de suite dans un si court espace de temps. Mais en faisant mention du parlement, je n'ai nullement pensé que cette affaire fût de son ressort, ni qu'il fût nécessaire d'attendre qu'il fût convoqué pour terminer une affaire si odieuse. Je n'ai prétendu vous dire autre chose, sinon qu'il seroit plus facile alors d'assembler la noblesse. Quant au conseil que vous me donnez de faire arrêter les personnes désignées et nommées par les placards, je vous répondrai que ces placards sont en si grand nombre, qu'ils diffèrent tellement les uns des autres, qu'ils se contredisent même si fort, que je ne sais à quoi m'arrêter, ni qu'en croire. Mais, parmi les personnes accusées dans ces affiches, nommez-moi celles que vous jugerez coupables ; l'on procédera aussitôt contre elles, suivant les lois du royaume, et si elles sont convaincues, elles subiront la peine due à leur

attentat. Si vous avez quelqu'autre chose à me conseiller là-dessus, écrivez-moi, et vous ne tarderez pas à éprouver que je suis disposée à ne rien omettre de ce qui pourra servir à éclaircir, à expédier et à terminer cette affaire. A Seton, ce premier Mars 1567.

Votre bonne fille,

MARIE, reine.

LETTRE XII.

Le comte de Lenox à la reine d'Écosse.

VOTRE majesté me mande dans sa dernière lettre, que si, parmi les personnes nommées dans les placards, j'en trouvois quelques-unes de coupables, elle feroit procéder contre elles selon la rigueur des lois, et les feroit punir, si elles étoient convaincues, suivant la grièveté du crime. Je la suppliai dans ma dernière requête, de faire arrêter, sous son bon plaisir, les personnes désignées dans les affiches, de convoquer la no-

blesse et le parlement, de sommer les auteurs des placards de comparoître, afin qu'on pût procéder en conséquence de leurs dépositions. J'ajoutois que, suivant l'exigence du cas, votre majesté pourroit faire élargir les personnes que l'on auroit arrêtées, parce que leurs noms se seroient trouvés sur ces affiches. Quant aux noms de ces personnes, je suis surpris qu'ils ne soient point encore parvenus aux oreilles de votre majesté, vu qu'ils sont couchés sur ces placards. Dans les premiers, on voit le comte de Bothwel, Jacques Balfour, David Chalmer et Jean Spens, surnommé *le Noir*. Dans les seconds, on trouve Synzour, François Bastien, Jean de Bourdeaux et Joseph David frères : tous ces hommes, j'ose le dire à votre majesté, me sont terriblement suspects.

Maintenant que votre majesté, qui est encore plus intéressée que moi dans cette affaire, quoique le feu roi fût mon fils ; maintenant, dis-je, que votre majesté sait le nom des coupables, je ne doute

point qu'elle ne saisisse cette occasion, et qu'elle n'en profite autant que le demande l'importance de la chose; c'est du moins de quoi j'ose la supplier. Dieu vous ait sous sa sainte garde. Le 27 mars 1567.

LETTRE XIII.

La reine d'Ecosse au comte de Lenox.

Notre bien-aimé cousin et féal conseiller, salut. J'ai reçu votre lettre..... en réponse à celle que je vous avois écrite au sujet des personnes accusées par les placards. Je vous avois prié de me nommer celles que vous soupçonneriez, et vous avez satisfait à ma demande. Quant à la convocation de la noblesse et du parlement, je l'avois fait faire avant que je reçusse votre lettre, invitant les membres de la noblesse et des états de se rendre à Edimbourg dans la semaine prochaine. Le procès sera instruit en leur présence, et elles subiront les peines dues

à

à leur attentat, si elles en sont convaincues; car je me regarde certainement comme la personne la plus intéressée dans cette affaire, quoi qu'il puisse arriver à ces infâmes meurtriers. Ainsi je vous prie, supposé que vos affaires et votre santé vous le permettent, de vous transporter la semaine prochaine à Edimbourg auprès de moi, afin que vous puissiez être témoin de la manière dont le procès sera instruit et jugé. Vous pourrez par la même occasion m'aider de vos avis, et travailler par vous-même à l'expédition de cette affaire. Vous apprendrez aussi à ne plus douter que je n'y apporte, de mon côté, tout le zèle et toute la bonne volonté possibles, et que je ne sois disposée à faire punir sévèrement les coupables. Je vous l'ai promis, et je vous engage encore aujourd'hui ma parole. Dieu vous ait en sa sainte garde. Edimbourg, ce 24 mai 1567.

Votre bonne fille,

MARIE, reine.

LETTRE XIV.

A la reine Elizabeth.

Madame ma bonne sœur, la longueur du temps de mon ennuyeuse prison et les torts de ceux à qui j'ai fait tant de bien ne m'est si ennuyeuse, que de vous pouvoir déclarer la vérité de mon infortune et des injures qui m'ont été faites de plusieurs parts; par quoi ayant trouvé moyen d'un bon serviteur céans pour vous * * * * * faire ce mot; j'ai mandé à ce porteur toute ma conception, vous suppliant le croire comme moi-même. Il vous souvient qu'il vous * * * me mander diverses fois que vous en * * * * la bague, que vous m'avez envoyée, me secourir ***, toutes mes afflictions. Vous savez comme *** frère de Mora à tout ce que j'ai ** ceux qui ont quelque chose sont com *** ne me rien délivrer. Robert

Melvin (1) dit ne me l'oser rendre, combien que je la lui avois baillée secrètement, comme mon plus cher joyau. Par quoi je vous supplie que, voyant la présente, ayez pitié de votre bonne sœur et cousine, et vous assurez que n'aurez jamais une plus proche affectionnée parente en part du monde. Vous pouvez aussi considérer l'importance de l'exemple pratiqué contre moi, non seulement en roi ou reine, mais par moindre qualité. Je vous supplie garder que personne ne sache que je vous ai écrit, car cela me fera avoir pire traitement; et ils se vantent d'être avertis par leurs amis de tout ce que vous dites ou faites. Croyez ce porteur comme moi-même Dieu vous pré-

(1) Il faut lire Melvil. Il y a apparence qu'il s'agit ici, non de ce Robert Melvil qui fut ambassadeur en Angleterre, mais d'un autre Melvil (André) qui étoit maître d'hôtel de Marie Stuart, et qui la servit jusqu'à la mort. *Voyez* le tome 2 de ces Mémoires, p. 221; ils étoient tous deux frères de Jacques Melvil.

serve d'infortune, et me donne patience et grâce, que je vous puisse un jour lamenter ma fortune, et vous dire plus que je n'ose écrire, qui vous serviroit non peu. De ma prison, ce premier de mai.

Votre très-obligée et affectionnée
bonne sœur et cousine,
MARIE, reine.

LETTRE XV.

A la même.

MADAME ma bonne sœur, ce gentilhomme, présent porteur, étant venu avec charge du roi de France, mon bon frère, pour savoir la vérité de mon état, et comment je suis traitée en votre royaume, je suis marrie que j'aie si peu d'occasion de me louer du déportement de vos ministres : car de vous je ne puis, ne me veux me douloir, et d'autant moins que j'ai entendu, outre la copie de la lettre qu'a-

vez écrite par Meddlemar à mon frère bâtard, par milord Herris, qu'avez mandé mon dit mauvais sujet pour vous rendre compte de ses injustes déportemens; mais que s'en est-il ensuivi ? Meddlemar, envoyé pour sauvegarde de mes fidèles sujets, a souffert en sa présence non un refus à votre requête qui leur pouvoit commander, mais en sa présence ont abattu la maison d'un principal baron, et ne se montrant aucunement scandalisé de cet effet, au mépris et déshonneur de votre assurance (en laquelle moi et les miens se reposoient de tout), est demeuré avec eux, où il est encore pour le présent, huitième jour. Quels offices, je ne sais il use ; mais tous mes sujets disent être pis traités depuis sa venue : ils viennent plus outre. Ils se vantent être plus autorisés par lui, et exécutent leur entreprise qui tend à la conquête de mon royaume. Ils vous abusent d'une espérance de vous rendre preuve de leurs fausses calomnies, que l'inégalité du traitement que recevons me devroit faire

craindre, si mon innocence et la science que j'ai en Dieu, qui jusqu'ici m'a préservée, ne m'assuroit. Car considérez, madame, ils ont l'autorité qui m'appartient, le pouvoir usurpé, mon bien pour corrompre, et les finances qu'ils ont en tout le pays à leur commandement, vos ministres qui, de jour à autre, au moins aucuns qui leur écrivent et conseillent ce qui vous peut persuader. Plût à Dieu que vous sussiez ce que j'en sais! et moi je suis tenue comme prisonnière, défavorisée par le refus de votre présence; eux, les armes à la main, se saisissent de ce qu'ils peuvent; ils inventent faussement moyens pour conserver sous couleur de calomnies contre moi, qui n'ai ni conseil, ni moyen de faire les diligences requises en telles choses, pour défense de mon honneur; seulement prié-je Dieu de juger entre eux et moi. Or, voyant donc non seulement leur cause si favorablement traitée par celui de qui j'attendois le secours, et aussi que milord Herris a commission de par-

ler à eux, les avouant par cela chefs de la justice, je puis sinon m'en plaindre à vous, et vous prier ou m'envoyer querir pour vous faire mes doléances, et m'assister aussi promptement que la nécessité le requiert, ou me permettre me retirer en France ou ailleurs, où je trouverai plus de commodité, selon que, par ma dernière lettre je vous écrivois. Et je vous supplie, puisque vous voyez quels sont les effets, ne faites un combat inégal, eux armés, et moi destituée. Ainsi résolvez ce gentilhomme, si vous l'entendez, voyant le déshonneur qu'ils vous font, de m'assister ou de me laisser aller; car, sans plus attendre qu'ils me donnent le troisième assaut, il faut que je supplie et le roi de France et celui d'Espagne, si ne voulez avoir respect, d'avoir égard à ma juste querelle, et me remettant en mon lieu; lors je vous ferai connoître leurs faussetés et mon innocence; car, de les laisser conquérir le pays, et puis me venir accuser, qu'aurai-je de m'être venu soumettre à vous? Est-ce

preuve de leur justice qu'ils prouvent avant, sans répondre à ce sur quoi on les interroge ? Jusques-là, madame, selon que Dieu vous a donné un esprit par dessus les autres, et non selon le conseil de ceux qui sont mus de particulière affection, je ne blâme personne ; mais un ver de terre se ressent quand on lui marche. Combien plus un cœur royal malaisément supporte-t-il d'être diloyé par persuasions qui nous sont données. Je vous supplie, écoutez les plaintes que j'ai prié ce gentilhomme vous faire de ma part, et les ramendez de façon qu'elles n'aient besoin passer outre ; et, selon mon espérance en vous, montrez que vous n'avez besoin d'être par autre conseillée de maintenir votre sang, vos voisins et parfaits amis, et ayez souvenance d'écouter et aider les affligés et non les grands aux dépens d'autrui : montrez-vous ma sœur aînée en effet, et vous verrez si, en reconnoissante et obéissante amitié, je me montre digne de seconder ce que vous entreprendrez ; le roi, monsieur mon bon frère

frère, vous assistera, si vous le requérez, et vous y maintiendra et celui d'Espagne avec, et s'en sentiront satisfaits ; ou obligez-moi seule, ou les contentez : et, selon votre réponse, ce gentilhomme, ou assurera son maître de votre bonne volonté, ou le priera d'employer la sienne à votre refus, qui sera à mon regret pour l'amitié que je me promets de vous et selon votre résolution. Je vous prie aussi permettre à M. de Flamin de passer outre pour des affaires particulières de mon douaire. Il y a aussi quelqu'autre requête en faveur de quelques-uns de mes spéciaux serviteurs, seulement de même petite conséquence, que je vous prie permettre à ce gentilhomme, vous en requérant ; et, pour ne vous importuner de plus long discours, je vous présenterai mes affectionnées recommandations à votre bonne grâce, priant Dieu vous donner, madame, santé longue et heureuse vie. De Karlile, ce 21 de juin.

Votre bien bonne sœur, MARIE.

LETTRE XVI.

A la même.

MADAME ma bonne sœur, à ce que je vois par les lettres qu'il vous a plu m'écrire par milord Herris, vous n'avez entendu la réponse que je vous avois faite de ne pouvoir approuver cette manière de procéder qui par vous m'étoit offerte; aussi n'avois-je trouvé votre résolution vers moi (me remettant à votre volonté), comme ledit milord Herris me déclare maintenant; à savoir qu'avez fait réponse à ma demande, que me remettriez en mon état et pays, désirant m'ouïr pour mon honneur et votre excuse vers ceux qui sont trop injustement persuadés contre mon innocence, laquelle je ne crains déclarer pour doute de ma cause, ni pour vous penser autre que le bon naturel vers celle qui vous est si proche, et à qui avez promis d'amitié de longue main, et de fait montré au besoin à

Dumbar, quand je me sauvois, dont je n'ai perdu la mémoire, ni de toutes vos courtoisies, et les rédigerai pour vous en aimer et honorer toute ma vie sans dissimulation. Mais, pour beaucoup d'autres respects, j'avois craint jusqu'à présent, et entr'autres pour la mauvaise information que faussement ils ont de moi, où je n'ai eu moyen de répondre, de mettre ma cause entre mains d'autres que de vous; toutefois, sur votre parole, il n'est rien que je n'entreprisse; car je ne doutai jamais de votre honneur et royale fidélité, et serai contente, selon que milord Herris m'a requis de votre part que deux, quels qu'il vous plaira, viennent, m'assurant que vous aurez bien choisi gens de qualité pour si importante charge. Cela fait, Mora ou Morton, ou tous deux, comme principaux, à qui le soutien de cette cause est attribuée contre moi, pourront venir comme vous désirez, pour prendre avec eux tel ordre que bon vous semblera; m'usant,

moi, comme leur reine, selon la promesse de milord Herris en votre nom, sans préjudicier à mon honneur, couronne, état ou droit que ce puisse : qui me gardera vous faire plus long discours, sinon vous baiser les mains, et prier Dieu qu'il vous donne toutes ses grâces, et entre les autres celle de connoître la volonté de ceux qui s'offrent à la vous porter bonne, sur toutes celles de votre affectionnée bonne sœur et cousine.

Ecrit de Bolton, ce 28 de juillet.

LETTRE XVII.

A la même.

Madame ma bonne sœur, s'en retournant ce courrier par votre cour, je n'ai voulu faillir me remantevoir à votre bonne grâce, étant mon plus grand plaisir de ce faire à toutes les occasions, principalement d'ici en avant que votre bon naturel s'est

commencé à faire paroître, parce que milord Herris m'en a rapporté, qui m'ôte le sujet de vous écrire d'un si fâcheux style, dont importunément j'ai usé jusqu'à présent, vous suppliant qu'encore que je ne vous fasse une nouvelle lamentation de jour à autre, ne laisser à vous souvenir que ma condition n'en est pas plus amendée, sinon de bonne espérance après Dieu en vous, laquelle je vous supplie prendre peine augmenter par vos fréquentes et amiables lettres pour conforter l'affligée, et me faire sûre de votre santé, puisque je n'ai cette heure d'en être témoin de vue, comme je prie Dieu que je puisse être avant mourir. J'avois oublié vous faire une requête par mes dernières, qui est de permettre quelques-uns de mes seigneurs venir, quand M. de Mora viendra, ou un peu avant, avec congé d'aller et venir : car vos deux conseillers et officiers ne m'ont résolue sur ce point, comme milord Herris entendoit l'avoir en accorde de vous. Et pour ne tourner mon devoir à importunité, je

vous baiserai les mains, priant Dieu qu'il vous accorde, madame ma bonne sœur, une santé longue et heureuse vie.

Votre bien affectionnée bonne sœur et cousine. De Bolton, ce 29 juillet.

MARIE.

LETTRE XVIII.

A la même.

MADAME, depuis ma lettre écrite, j'ai telle preuve du doute en quoi j'étois de la partialle faveur de vos ministres vers mes ennemis, que je suis au lieu que je pensois avoir comme plus proche de votre sang. Quoi faisant, j'espère, vous connoîtrez que je ne serai ingrate ni indigne de tant d'obligations, desquelles, sur l'assurance qu'on m'en a donnée à votre nom, j'ai averti mes sujets pour, selon votre bon plaisir, s'abstenir de leur part des troubles, et de retirer leur dépêche, déjà acheminée en France, où ils

délibèrent à chercher leurs secours, pour le peu de confort que je pourrois leur bailler d'ici, comme aussi ai-je fait moi en France et Espagne, pour afin de les empêcher de faire ce qui me rendroit plus étroitement obligée à eux, désirant qu'étant remise en mon propre état, ce soit par eux, à qui la proximité des pays et autres compétences me donnent plus de moyen m'en revancher au profit et union de ces deux royaumes, et quant à ce que M. de Mora s'est remis à vous, je serois marrie que lui, qui n'a cet honneur que par la bâtardise, vous appartenir, eût plus de fiance en vous que moi, qui par tous respects ai plus de raisons de ce faire, et s'il connoît son devoir pour vous complaire, je ferai davantage, quand, contre le mien pour l'amour de vous, je l'userai et les autres, selon votre conseil, en tant qu'il ne sera contre mon honneur. Or, pour ce que milord Herris m'a parlé de votre part si amiablement, je n'en doute point, ainsi en ai certifié amis et ennemis. Mais, pour nous entendre

mieux, afin que venant au point ne se trouve difficulté, je lui ai commandé écrire à maître Cessille tout ce qu'il m'a rapporté de par vous (parce aussi qu'il dit l'avoir ouï de lui et de M. de Lesserter) avec ma réponse sur tous les points de sa charge, afin que, m'entendant clairement, ne me puissiez blâmer d'être cause de différer, et vous puissiez défaire de mon importune charge, dont j'ai honte et aurois davantage, si ce n'étoit en recevant ce dernier bénéfice. En bref, j'espère pour jamais vous faire connoître combien je suis et serai toute ma vie vôtre. J'en ai dit à maître Knolis, votre vice-chambellan, librement ce que j'en pense. Je m'assure qu'à votre faveur, il me sera bon office de vous en faire le rapport être en sûreté en plus de danger; car j'ai vu les lettres de Jean Wood, où il avertit suivant, se dit-il, le conseil que Midlomar lui apporte de par Trokmorton, Cécille et quelques autres, de poursuivre mes serviteurs avec toute extrémité, et ne laisser pour vous, qui les prie

du contraire, et cependant m'abuser devant eux, les assurant de leur faveur. Ma belle-mère, comtesse de Lenox, écrit en semblable et son mari de faire diligence de m'amuser. Elle a tort, et ce n'est d'à cette heure qu'elle a mauvaise opinion des reines, puisqu'elle m'est si ennemie. Quand il vous plaira, je lui dirai des enseignes devant vous. Au reste, ils assurent que je serai sûrement gardée jamais de retourner en Ecosse. Madame, si c'est honnêtement traiter ceux qui se sont jetés entre vos bras pour support, je les laisse juger à tous les princes. J'ai montré tous les paquets à ce porteur, dont j'enverrai le double, s'il vous plaît le permettre, aux rois d'Espagne et de France et à l'empereur, et milord Herris vous les montrera, pour juger s'il me seroit bon prendre votre conseil pour juge, qui se met parti contre moi. Je ne veux croire qu'ils vous fassent ce déshonneur, mais que ce vilain menteur-là, comme ils sont tous ceux de sa profession. Cela

est injuste que votre présence me soit refusée, et que ma belle-mère et autres que je ne pouvois croire m'être ennemis, soient prêts pour me nuire et m'accuser en présence. Je vous supplie ne me laisser être trompée ici à votre déshonneur. Donnez-moi congé de me retirer, afin de faire juges les susdits princes, et avoir leur conseil et secours, comme mes ennemis l'ont de votre conseil; et Dieu veuille qu'ils ne vous amoindrissent votre autorité, comme ils se promettent vous mener à ce qu'ils voudront pour perdre l'amitié de tous les autres princes, et gagner celle de ceux qui disent tout haut que n'êtes digne de régner. Si je vous pouvois parler, vous vous repentiriez de m'avoir tant différé. Or, je prie Dieu de vous garder de donner exemple à mon dommage premier et à votre préjudice second. Votre bien bonne sœur,

MARIE.

P.S. Je vous supplie permettre à milord Flimin, pour remercier le roi de

France, monsieur mon beau-frère, à qui je suis tant tenue.

Cette lettre est sans date.

LETTRE XIX.

A la même.

Madame, je reçus hier avec grand déplaisir une lettre de vous, pour voir qu'avez pris autrement que je n'avois jamais entendu les miennes. J'avoue bien que, n'ayant entendu aucune certitude de votre bonne volonté vers moi, je vous écrivois trop librement, si je n'eusse protesté que me pardonneriez, si je n'appelois de vous à vous-même. Dieu me soit juge, si jamais je me sens ingrate, si je ne me ressente de vos bons offices, mais qui s'ennuie; la patience fait perdre beaucoup de respects, comme je m'en étois accusée plusieurs fois. Mais vous l'avez pris en trop mauvaise part d'une qui vous a choisie entre toutes autres vivant, pour se mettre elle et tout ce qu'elle a entre

les mains. Si je vous ai offensée, je suis ici pour vous en faire amende à votre discrétion ; mais, si vous m'injuriez, je n'ai que la reine d'Angleterre à qui me plaindre de ma bonne sœur et cousine, qui m'accuse de fuir la lumière ; et au pis aller, je vous avois offert Westminsterhall ; mais je vois bien ce que vous dites est vrai ; vous tenez du lion, qui veut ordonner des autres par amour et en avoir l'honneur et le bon gré, faisant de vous-même, ou vous courroucez. Eh bien ! je vous le donne, je vous accepte pour grand lion, reconnoissez-moi pour second de cette même race. Or, j'ai tout mis entre vos mains ; faites pour moi de façon que je vous puisse valoir, m'en ressentant, et je vous ferai dédire de m'avoir nommée ingrate, car je vous préférerai à toutes les personnes du monde. Or, j'ai reçu une autre lettre de vous, où je vois que votre colère ne vous fait oublier votre bon naturel. Madame, ne vous imprimez légèrement mauvaise opinion de moi, vous auriez tort. Vous le con-

noîtrez J'ai été bien aise qu'avez trouvé bon que je communique avec votre vice-chambellan : ce que je ferai librement, m'assurant qu'il sera tenu secret ce que je lui dirai, hors à vous et ceux qu'il vous plaira élire pour vous entendre mes affaires avec vous. Au reste, je vous envoyai hier Berthin, pour porter les nouvelles que j'avois reçues d'Ecosse, et vous supplier en diligence me faire réponse, si je pourrai assurer mes gens de mettre bas les armes; car autrement si les autres ne la gardoient et les miens le fissent, ce seroit leur ruine, et les miens sont prêts pour le dixième de ce mois. Votre vice-chambellan peut certifier la hâte qui y est requise, car il a ouï leur message. Or, vous voyez que je vous estimerois plus que ne pensez; car, à votre parole, tout ce que j'ai vous obéira sans dissimulation. Je ne sais si les autres en ont fait autant, ou feront, si nécessité ne les y contraint. Or, je ne veux point conter avec vous. Oubliez le passé, si je me suis mépris, et acceptez ma bonne volonté, et

m'obligez tant que je ne puisse m'en revancher, car je vous donnerai l'honneur comme à ma sœur aînée, et vous supplie si m'aviez ôté un point de votre bonne grâce pour une passionnée lettre, redonnez-m'en deux pour génerosité et pour ma bonne volonté; car d'autant j'ai mérité la vôtre, d'autant mettrai-je peine la desservir; à l'avenir la tiendrai chère, comme acquise par dessus mes mérites. Si vous courroucez contre moi, et me donnassiez congé, je ne le prendrois pas pour la première fois, aussi pour la seconde; je vous supplie que je ne l'aie qu'avec votre bonne grâce et espoir de vous revoir, si je n'ai ce bien cette première fois. Je n'ai eu loisir de parler à M. votre vice-chambellan; car il vous dépêchoit en hâte la première dépêche Je le prierai de s'employer comme lui aviez commandé. Je ne vous importunerai davantage, craignant, pour ce premier coup, mes lettres ne soient si bien reçues, après vous ayant ramantue de m'envoyer réponse sur le retardement

de ce parlement où ces gens se veulent battre, je prierai Dieu qu'il vous accorde sa sainte grâce et considération du malheur de votre semblable (c'est son commandement), et d'en avoir pitié.

Votre bien bonne sœur et cousine,

MARIE.

De Bolton, ce 7 d'août.

La date de l'année n'y est pas.

LETTRE XX.

Fragment d'une lettre de la reine d'Ecosse à ceux de son parti, interceptée par les Anglois, et envoyée au comte de Murray, régent d'Ecosse.

QUANT à l'état de mes affaires, je ne doute point que vous n'ayez su que, dans la conférence d'York, mes sujets rebelles ont été confondus en tout ce qu'ils ont allégué pour excuser leur soulèvement et mon emprisonnement. La bonne reine Elisabeth s'aperçut néanmoins bientôt

qu'elle feroit mieux de les appeler à Londres, et pour colorer la chose, elle déclara qu'elle vouloit se trouver en personne aux conférences, afin, disoit-elle, de terminer plus promptement l'affaire, et de la faire tourner à ma satisfaction et à mon honneur; et pour cet effet, elle exigea que quelques-uns de mes commissaires se rendissent incessamment auprès d'elle. Mais les suites ont bien montré qu'elle avoit en cela d'autres vues, puisqu'elle a fait naître d'éternels délais, afin de donner le temps aux rebelles de nouer leurs intrigues avec le ministre anglois; on est convenu que mon fils seroit mis entre les mains d'Elisabeth, pour être élevé par ses soins; mais avec cette clause qu'il seroit déclaré habile à succéder au trône d'Angleterre après le décès de cette reine, supposé qu'elle ne laissât point de postérité légitime; et que pour la sûreté d'Elisabeth, les châteaux d'Edimbourg et de Sterlin seroient remis entre les mains des Anglois, et la garnison payée et entretenue à leurs dépens; *item*, que

par

par l'aide des Anglois, et par l'entremise du comte de Murray, la citadelle de Dumbarton seroit assiégée et remise au pouvoir des Anglois, si on la prenoit. Elisabeth s'est engagée non seulement de maintenir ledit comte de Murray dans sa régence, quoique usurpée sur mon autorité, mais encore de le faire légitimer et de le rendre capable de succéder à la couronne d'Ecosse, supposé que mon fils meure sans hoirs légitimes, pour tenir ledit royaume d'Ecosse comme un fief mouvant de la couronne d'Angleterre, le tout à condition que les articles mentionnés soient tenus et exécutés. Voilà comment la justice de ma cause, et la confidence que j'ai faite à Elisabeth de mes plus intimes secrets, a été ménagée par elle, et voilà comment la ruine entière de mon royaume à été projettée et résolue, à moins que le ciel et l'amitié des vrais Ecossois, mes fidèles sujets, n'y remédient promptement. Ce n'est pas tout, vous saurez qu'il y a une grande intelligence entre le comte de Murray et le comte de

Hartford ; ce dernier épouse une des filles du secrétaire Hollis qui fait tous leurs écrits ; par ce mariage ces deux comtes s'engagent à travailler de concert à recueillir la succcession de mon fils. Outre cela chacun d'eux a son parti : le comte de Murray s'appuie sur les Ecossois, et l'autre sur lès Anglois, mais ils conspirent également tous les deux de faire mourir mon fils; et s'il sort jamais des mains de mes fidèles sujets, que pouvons-nous attendre, qu'une tragédie funeste et sanglante? Ces choses ont été résolues et conclues entre les chefs des rebelles et les anciens et naturels ennemis de mon royaume. Ce projet est une suite des artifices de ceux qui ont tâché de me persuader de renoncer à la couronne, en reconnoissant le comte de Murray pour régent, et qui m'ont obligée de prendre cette funeste résolution. Ils ont employé les promesses, les menaces, l'insolence et la fraude, pour me porter à cette démarche, quand on a vu qu'il n'y avoit pas moyen de m'y déterminer. Elisabeth a

joint de nouveaux commissaires aux anciens ; du nombre desquels étoit ledit traître et ses partisans ; j'ai toujours demandé instamment qu'on me permît d'assister en personne aux conférences, et de plaider moi-même ma cause, mais çà été inutilement ; et la reine d'Angleterre a fini par rompre la conférence ; elle m'avoit promis qu'elle ne verroit point le comte de Murray, et qu'il ne se passeroit rien dans les conférences au préjudice de mon honneur, de mon royaume et de mon droit après sa mort, mais rien de tout cela n'a été exécuté. Mes commissaires se sont retirés après avoir solemnellement protesté contre tout ce qui s'étoit fait à mon préjudice et comme nul et non avenu, bien résolus de quitter l'Angleterre le plutôt qu'il leur seroit possible. Je vous avertis de tout cela, afin que vous soyez en état d'en informer nos autres amis.

Je vous prie de les assembler au plutôt. J'ai déjà écrit à milord d'Argile de mar-

cher en diligence à votre secours. Tâchez d'empêcher le mal que ces rebelles ont résolu de me faire, et leur faites tout celui que vous pourrez, sur-tout tâchez de les surprendre en chemin, lorsqu'ils retourneront en Ecosse; car ils seront prêts avant, si vous ne faites diligence : assemblez-vous pour concerter vos projets; je vous promets que je ne vous arrêterai pas comme je fis dernièrement par mes ordres; publiez une proclamation contre ces rebelles et contre leur conspiration. C'est une conspiration contre l'état, tramée à l'insu et contre le consentement des états du royaume, et qui tend à la destruction entière de la monarchie, si l'on n'y apporte un prompt remède ; en sorte qu'il faut que tous mes fidèles sujets et tous ceux qui ont encore le cœur écossois, arrêtent et anéantissent leurs projets. Quand ces choses seront exécutées, je suis assurée qu'au printemps prochain, un secours ** suffisant, d'autres amis se présenteront.

MARIE.

P. S. Proclamez et tenez le parlement, si la chose est possible.

Cette lettre est sans date.

LETTRE XXI.

A Catherine de Médicis, reine de France.

MADAME, j'ai reçu votre confortable lettre, le porteur de laquelle est encore prisonnier, et ne vous puis assez très-humblement remercier de votre bonne volonté. Je suis en si misérable état, que je ne vous puis offrir service ; et de la volonté, elle vous est vouée de tout temps. J'ai avec grande peine dépêché ce porteur pour vous faire entendre ma misère et vous supplier avoir pitié de moi, combien que M. Mora (1) m'a fait dire par sous main que le roi, votre fils, s'étant accordé de faire la paix avec ses sujets, à condition que le roi ne m'enverroit nul secours, et que vous seriez renvoyée chez

(1) Le comte de Mora, alors régent d'Ecosse.

vous. Sont de vos serviteurs même qui leur font tels avertissemens, et aussi ils ont grande intelligence à l'admiral et prince qui disent leur avoir promis et écrit qu'ils ne s'accorderont sans cela; ce que je ne veux croire; car, après Dieu, je mettrai toute mon espérance en vous deux, comme ce porteur vous dira, auquel je vous supplie donner crédit comme à moi-même; car je n'ose écrire davantage, sinon prier Dieu vous avoir en sa sainte garde. De ma prison, ce dernier de mars 1568.

Votre très-humble et
très-obéissante fille,

MARIE.

LETTRE XXII.

A la même.

MADAME, je vous envoie ce porteur pour l'occasion que j'écris au roi, votre fils, qu'il vous dira plus au long, car je suis guettée de si près, que je n'ai

loisir que durant leur dîner, ou quand ils dorment que je me relève ; car leurs filles couchent avec moi. Ce porteur vous dira tout. Je vous supplie de lui donner crédit, et le faire récompenser, lui et ceux qu'il vous présentera, autant que m'aimez. Je vous supplie d'avoir tous deux pitié de moi ; car, si vous ne me tirez par force, je ne sortirai jamais, j'en suis sûre ; et que, s'il vous plaît d'envoyer forces, toute l'Ecosse se révoltera contre Mora et Morthon, s'ils voient que preniez la matière à cœur. Je vous supplie donner crédit au porteur, et me tenir à votre bonne grâce, et prie Dieu qu'il vous donne la sienne, et l'heure que je vous désire. De ma prison, ce premier mai 1568.

MARIE.

LETTRE XXIII.

A la même.

MADAME, mes infortunes vous sont assez notoires, et à moi, durant icelles, l'obligation que j'ai de vous servir toute ma vie, comme ma volonté est très-adonnée, selon que mon cousin, M. de Flamin (1), vous pourra témoigner, auquel je remettrai tout ce qu'autrement je vous empêcherois à lire, vous suppliant le croire comme feriez moi-même, et lui faire paroître le gré que le roi votre fils et vous lui savez faire de sa fidélité approuvée; et je vous présenterai mes très-humbles recommandations à votre bonne grâce, priant Dieu qu'il vous accorde, madame, la santé, et très-heureuse et longue vie. De Karlile, ce 18 de mai 1568.

Votre très-humble et
obéissante fille,
MARIE.

---

(1) Fleemen.

LETTRE XXIV.

LETTRE XXIV.

A Charles IX, roi de France.

Monsieur mon bon frère, voyant contre mon espérance que les partialités de cette reine, au moins de son conseil, me préparent une plus longue demeure ici que je ne désirois, s'il ne vous plaît d'y mettre remède, comme vous verrez par les avertissemens du sieur de Montmorin; et que je crains être plus étroitement gardée dorénavant, qui m'ôteroit ce moyen de vous avertir particulièrement de l'état présent et passé depuis treize mois, tant de mon pays que de moi, et vu qu'ayant envoyé M. de Flemin pour cet effet, qui n'a pu avoir congé de passer plus outre que Londres; j'ai dépêché Douglas, présent porteur, pour au long vous faire rapports de ce qui est survenu depuis, et vous compter et ma prison, et ma sortie, et ma retraite en ce pays, et ce que j'ai entendu qu'on fait

de nouveau dans mon pays, particulièrement vous priant lui donner crédit comme à moi; car il m'a fait preuve de fidèle serviteur, m'ayant ôtée d'entre les mains de nos mortels ennemis, au danger de sa vie et perte de ses plus proches parens. Et pour ce qu'il désire jusqu'à ce qu'il voie qu'il me puisse faire service comme il a commencé de faire, demeurer pour un temps à votre cour, pour aussi attendre le remède que mettrez à mes infortunes; je vous supplie lui donner quelque signe ou entretien, pour faire connoître qu'il vous a fait service me sauvant la vie. Je répondrai de sa fidélité. Il a besoin de chercher de se préparer une vie en France; car il en peut bien quitter sa part en Ecosse, si je n'en suis maîtresse tout-à-fait. Je crains que si je ne reçois plus de faveur ici, que, je serai contrainte vous en envoyer d'autres pour ce même effet, mais non un qui m'ait fait un si bon et important service. Je vous supplie d'avoir Beton aussi pour recommandé, car on la lui garde bonne pour avoir été bri-

gueur de la partie; et le pauvre M. de Seton, à qui l'on menace d'ôter la vie pour même fait. Or, il y a si peu que Montmorin est parti, et aussi M. de Flamin, qui est si bien instruit, et il a congé, qu'il faut aussi que je vous recommande spécialement; c'est un de vos vieux serviteurs, et puis celui-ci, qui vous en dira autant que je saurois écrire, me fera finir pour mes recommandations à votre bonne grâce, priant Dieu vous donner, monsieur mon frère, une santé longue, et heureuse vie. De Karlile, ce 26 de juin 1568.

Votre bien bonne sœur,

MARIE.

LETTRE XXV.

A Élisabeth.

Mes malheurs vous sont connus, ma chère sœur. Vous savez ce qu'ont entrepris contre moi et contre mon mari des ingrats qui me doivent leur fortune, et à

qui j'ai pardonné en votre faveur plus d'une rebellion. Ils ont pénétré dans le lieu le plus secret de mon palais, ils ont massacré à mes yeux et pendant ma grossesse, le plus zélé de mes serviteurs : ils ont poussé la rage jusqu'à me traîner moi-même en prison ; leur ayant pardonné cette révolte, ils ont entrepris de me charger d'un nouveau crime qu'ils ont eux-mêmes forgé, et ils ont pris les armes contre moi. Voulant épargner le sang de mes sujets, je me suis rendue à eux ; ils m'ont emprisonnée de nouveau, il m'ont enlevé tous mes domestiques, à l'exception de deux de mes femmes, de mon cuisinier et de mon médecin. Par leurs menaces insolentes, ils sont venus à bout de m'arracher la résignation de ma couronne. Les états assemblés tumultuairement par leur ordre ont refusé de m'entendre, m'ont dépouillée de tout, et m'ont interdit tout commerce avec les hommes. Enfin, par le secours du ciel, je me suis sauvée de ma prison, et j'ai vu la fleur de la noblesse voler à mon secours. J'ai

taché de rappeler les rebelles à leur devoir. Je leur ai offert leur pardon. Je leur ai proposé d'exposer leurs griefs dans une assemblée des états, pour mettre fin aux troubles dont le royaume étoit déchiré. Je leur ai dépêché deux de mes serviteurs qui m'étoient d'un grand secours. Ils les ont fait mettre en prison comme des traîtres, et leur ont enjoint de m'abandonner; je leur ai demandé que le baron de Boide s'abouchât avec eux pour terminer nos différends à l'amiable ; ils me l'ont refusé. J'ai espéré qu'à votre prière, ils rentreroient dans le devoir ; mais voyant que toutes ces démarches étoient inutiles, et qu'il me falloit choisir entre la prison ou la mort, j'ai songé à me retirer à Dumbarton ; ils m'ont poursuivie, ils ont battu et mis en fuite mon armée ; je me suis retirée chez le baron Herris, je l'ai prié de m'accompagner dans vos états ; connoissant votre amitié pour moi, j'ai cru que j'y trouverois un asile, et que votre exemple réveilleroit le zèle de mes autres amis. Je

vous conjure d'ordonner qu'on m'amène vers vous. Je vous entretiendrai au long de mes malheurs, puisque vous voulez bien y compâtir. Dieu vous donne une longue et heureuse vie, et m'accorde la patience et la consolation que j'espère bien qu'il me procurera par votre moyen.

Sans date.

MARIE, reine.

LETTRE XXVI.

A la même.

MADAME ma bonne sœur, aussitôt que j'ai reçu vos lettres par Barthink, j'ai dépêché un mien serviteur nommé Alexandre Rog, en Ecosse, lequel j'ai attendu jusqu'au vingtième jour, au bout duquel terme n'en ayant aucune nouvelle, et étant informée que milord Housden a assisté et fortifié mes rebelles en personne, accompagné des bandes de Berwik, à l'exécution de l'usurpée administration de Murray et de ses complices,

et qu'un serviteur du duc de Châtelleraut, qui déjà avoit eu son passe-port, fut renvoyé et arrêté après l'avertissement de Murray, et ses lettres prises, qui, je crois, étoient pour moi, toutefois je n'en puis rien savoir, qui me fait croire que je suis en danger de n'avoir aucunes nouvelles d'Ecosse, s'il ne vous plaît y mettre autre ordre. C'est pourquoi je n'ai voulu plus longuement différer la dépêche de mon conseiller l'évêque de Rosse, présent porteur, pour vous supplier que sans plus vous attendre aux bons ou mauvais déportemens de mes sujets, vous me donniez résolue réponse, et suivant ma longue et instante requête, vous me remettiez en mon état, ou bien que me permettiez aller chercher ailleurs secours des autres princes mes amis et alliés; car il y a près d'un an que j'attends votre résolution, durant lequel temps mes rebelles se sont fortifiés de beaucoup. C'est pourquoi plus longuement ne puis-je de mon gré recevoir aucun délai, sans me résoudre à quelque parti, comme plus au long

l'évêque de Rosse vous fera entendre de ma part, auquel vous suppliant donner crédit comme à moi-même. Je vous présenterai mes affectionnées recommandations à votre bonne grâce, priant Dieu qu'il vous donne, madame ma bonne sœur, une santé longue, et heureuse vie. De Windefeild, ce 25 avril 1569.

Votre affectionnée bonne sœur et cousine,

MARIE, reine.

LETTRE XXVII.

A la même.

MADAME, nonobstant qu'il vous a plu me mander par milord Scherusbery, et par mon serviteur Borthink, que mes serviteurs auroient la même liberté d'aller et venir qu'à Bolton, si est-ce que M. de Housden n'a laissé passer Sandé Bog, ayant lettres dudit comte, selon votre commandement pour son passeport, mais l'a retenu cinq jours, jusqu'à

ce qu'il eût lettres de Murray, pour ce faire, disant qu'il avoit ce commandement de vous, de ne laisser passer aucun sans passe-port dudit Murray; je vous supplie, madame, que vos officiers ne me frustrent point de la liberté que me donnez; car j'aimerois mieux qu'il ne m'en fût point octroyé, que ne me servir de rien. Quant aux nouvelles d'Ecosse, Sandē Bog a été détroussé de ses lettres, que milord Housden vous a envoyées par un autre, après lui avoir déjà donné passeport; c'est pourquoi vous en pourrez être trop mieux avertie, sinon de ce que le duc et son frère l'évêque et Harris m'ont mandé; de quoi je n'ai voulu faillir d'avertir en diligence l'évêque de Rosse, pour vous faire entendre, selon ma promesse, tout ce que je sais, vous suppliant considérer les complaintes que là-dessus il vous fera de ma part, pour m'en donner briève résolution, afin que plus long délai ne me cause plus semblables inconvéniens, et me remettant sur mon dit conseiller, je ne vous ferai plus longue

lettre, sinon pour vous présenter mes humbles recommandations à votre bonne grâce, priant Dieu qu'il vous donne, madame ma bonne sœur, longue et heureuse vie. De Windefeild, ce 26 avril 1569.

Ecrit en hâte.

Votre très-affectionnée sœur,

MARIE, reine.

LETTRE XXVIII.

A la même.

MADAME, ayant entendu par l'évêque de Rosse, mon conseiller, que quelques objections étoient faites pour empêcher la prompte démonstration de votre bonne volonté vers moi, alléguant que j'avois fait quelques contrats avec M. d'Anjou, frère du roi monsieur mon bon frère, qui vous pouvoient préjudicier, je me suis bien voulu efforcer, n'ayant encore recouvré ma santé, par ces lettres mal écrites vous assurer sur ma conscience, honneur et crédit, que jamais je n'ai fait nul

contrat avec lui, ni autre personne d'aucune chose, et n'aurai jamais intention de faire chose à votre préjudice ni de ce royaume, de quoi je vous donnerai telle preuve et assurance qu'il vous plaira aviser, comme l'évêque de Rosse vous dira plus au long, vous suppliant de croire et m'excuser; car je suis en assez foible disposition pour vous écrire comme j'en ai sujet et volonté : seulement me suis efforcée de vous rendre ce témoignage de ma main, auquel j'appelle Dieu à témoin, priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Ce dimanche matin, 15 de mai 1569.

Votre affectionnée bonne sœur,

MARIE, reine.

LETTRE XXIX.

La reine d'Ecosse à l'archevêque de Glascou.

MADAME la comtesse de Lenox, ma belle-mère, est décédée depuis un mois

en ça, ayant laissé une sienne petite fille, dont la reine d'Angleterre s'est retenu la garde. J'écris à ceux qui sont près de mon fils, de faire instance en son nom de cette succession, non pour envie qu'elle lui demeure, mais pour servir de déclaration, que lui et moi ne devons être réputés ni traités en étrangers au royaume d'Angleterre, puisque nous sommes nés dans la même île. Cette bonne dame s'étoit, grâce à Dieu, fort bien reconnue envers moi depuis cinq ou six ans que nous avons eu intelligence ensemble, et m'a avoué par lettres écrites de sa main, que je garde le tort qu'elle m'avoit fait en ses injustes poursuites, dressées, comme elle me l'a fait entendre par son consentement, pour avoir été mal informée, mais principalement par exprès commandemens de ladite reine d'Angleterre, et persuasion de son conseil, qui avoient toujours empêché notre appointement, lorsqu'ayant connu mon innocence, elle vouloit désister de me pour-

suivre jusqu'à refuser pleinement d'avouer ce qu'ils faisoient contre moi sous son nom. De Scheffeld, le 6 janvier 1577.

MARIE.

LETTRE XXX.

A M. de Mauvissière, chevalier de l'ordre du roi très-chrétien, monsieur mon bon frère, conseiller en son conseil privé, et son ambassadeur en Angleterre.

MONSIEUR de Mauvissière, d'autant que le comte de Sherusbury, (*George Talbot, grand sénéchal d'Angleterre*) selon qu'il m'a fait entendre, a résolu d'aller visiter sa femme en une sienne maison près d'ici, dans la fin de cette semaine, et de me mener avec lui, craignant que ce remuement ne me fasse retarder la réponse des dernières dépêches que vous m'avez fait tenir, j'ai bien voulu le devancer par ce mot, pour vous donner avis de la réception des vôtres du 10

et 25 du mois passé, avec les paquets de mes serviteurs qui vous avoient été adressés, et m'ont été rendus tous ouverts jusqu'à la moindre lettre: à quoi néanmoins si c'est M. Walsingham qui a fait cette recherche par commandement de la reine sa maîtresse, je ne veux trouver à redire, n'ayant rien plus agréable que de les éclaircir en toutes occurrences, et en toutes occasions de la sincérité de mes déportemens, où je ne crains point d'être surprise, ni qu'on en puisse rien représenter véritables, contrevenant au respect et bonne affection que je porte à la reine ma dite bonne sœur, et de ce, je vous prie assurer de ma part ledit sieur Walsingham, afin qu'il connoisse combien ouvertement je veux procéder en ce qui leur pourroit apporter aucun soupçon par delà, et que ne me trouvant en rien contrarier au bien des affaires de ce royaume, lesquelles me seront toujours en très-étroite recommandation, principalement tandis que ceux qui les gouvernent auront quelque considération des

miennes, il s'acquitte dignement des bons offices qu'il m'a toujours promis à cette condition. Vous ferez, s'il vous plaît, entendre le même à M. de Lecester, et lui présentant mes recommandations, le remerciez de sa favorable intercession pour l'envoi de ma petite artillerie dont je désire infiniment avoir en bref la résolution pour le bien et consolation que ce me sera d'entendre des nouvelles de mon fils, et de lui faire savoir des miennes; le but de toutes mes espérances étant la conservation de ce pauvre petit abandonné de tous les siens, qui me reste certainement pour le meilleur gage de la fin de mes adversités et prolongation de ma vie. Je n'ai eu aucun avis du retour de mon maître d'hôtel Beton que par vous; son frère, mon ambassadeur, ne m'en ayant rien écrit par ses dernières, comme vous estimiez. J'en suis aucunement en peine, me voyant si mal servie pour ma bouche, et toutefois j'attendrai encore la prochaine dépêche pour y pourvoir comme je connoîtrai être né

cessaire. Cependant je ne veux oublier à vous satisfaire sur vos lettres de recommandation en faveur des commis du sieur Pinar, et vous dirai librement que, outre la considération que j'ai de leurs peines et bon devoir en la conduite de mes dépêches et expédition de mes autres affaires, qui passent ordinairement par leurs mains, je serois très-aise de les gratifier à votre simple requête, si quelque bonne occasion à propos s'en présentoit; mais, en la nécessité où je suis, dépossédée de la plus belle partie de mon douaire, et si en arrière de tous côtés, l'ordre que j'ai pris avec eux de mon conseil pour y subvenir, ne me permet maintenant de faire aucun don d'argent comptant, principalement sur les deniers de mes parties casuelles, desquels seuls je peux faire état pour acquitter les charges ordinaires que j'ai sur les bras, plus grandes de moitié que la recette de mon douaire. Vous m'excuserez donc et eux aussi, si je remets à une autre commodité de faire pour eux comme je désire; au

au surplus, vous m'avez fait plaisir de me mander amplement des nouvelles de France, m'ôtant de la peine, ou pour n'en avoir de long-temps rien entendu, j'étois qu'il ne mésavînt à mon cousin le duc de Mayenne, s'étant si avant engagé en l'entrepise de Brouage, encore que je tinsse sa vie, et de tous les siens, bien employée en la querelle de Dieu et de leur prince souverain. J'ai reçu la cassette du président Duverger, où étoient seulement des soies de nuances pour mes ouvrages et toutes besognes que vous m'avez envoyées par le carriageur (1) de cette ville, vous remerciant affectueusement de la bonne diligence dont vous avez usé en cet endroit. J'ai opinion que mes préparatifs pour la chasse seront plus grands que l'effet de la courtoisie du comte de Scherusbury, duquel je prends, comme d'un mauvais payeur, ce que j'en puis avoir, et en attendant le reste de mon mémoire par la première commodité. Je prierai Dieu

(1) Le voiturier.

qu'il vous ait, M. de Mauvissière, en sa sainte garde. Ecrit au château de Scheffeld, le 11 septembre 1577.

Votre entièrement meilleure amie,

MARIE.

Recommandez-moi à votre femme, et la remerciez de la peine qu'elle prend pour mes petites commodités, attendant que je m'en acquitte moi-même, si elle vient par deçà.

LETTRE XXXI.

Au même.

Monsieur de Mauvissière, encore que je doive avoir égard à ne vous embrouiller d'aucune chose pour mon particulier, parmi tant d'autres et importantes négociations où vous êtes de présent empêché, je suis néanmoins contrainte de vous importuner encore pour mon traitement et exercice en cette captivité, voyant que pour toutes les promesses que vous m'a-

vez ci-devant mandées, et récemment par vos dernières, vous en avoir été faites, il n'y a été mis, jusqu'à présent, aucun ordre, et m'a librement témoigné le comte de Scherusbury, quand je lui en ai parlé, qu'il n'en avoit reçu aucun avis ou commandement. Partant, je vous prie moyenner que l'intention, sur ce, de la reine d'Angleterre, madame ma bonne sœur, lui soit mandée, spécialement pour mon dit exercice, requérant, à cet effet, qu'il me soit permis d'avoir par deçà un coche ou une litière, pour pouvoir dorénavant prendre l'air à l'entour, étant devenue si foible et si débile, principalement des jambes, qu'il n'est en ma puissance, maintenant que je me porte mieux que je n'ai fait depuis six mois en ça, de faire cent pas à pied ; de façon que, depuis les Pâques, j'ai été contrainte de me faire porter en une chaise à bras, qui n'est, comme vous pouvez juger, pour continuer trop longuement, ayant trop peu de serviteurs propres à telles charges. Vous renouvellerez aussi, s'il vous plaît,

l'instance par vous ci-devant proposée pour les passe-ports de milord de Seton et madame de Ledinthon, ou autres de leurs qualités, pour me venir servir par deçà, et par même moyen pour deux femmes et deux valets de chambre; ne pouvant, en l'état valétudinaire où je suis tombée par mauvais traitemens depuis quelques années, être secourue et servie de si peu de serviteurs que j'ai près de moi, comme il me seroit nécessaire, et non moins honorable à ladite reine, ma bonne sœur.

Quant à ma dépense de bouche, ledit comte de Scherusbury me déclara dernièrement qu'il se sentoit fort offensé de la plainte qu'il dit que vous en aviez faite de ma part en termes et avec particularités, taxant son honneur, ainsi que l'un des conseillers de ce royaume l'en avoit averti. Je lui répondis pleinement que je ne pouvois croire que vous en eussiez parlé de cette façon, tant pour le respect et bonne volonté que je sais que vous lui portez, que pour ce que vous n'aviez

jamais eu aucune telle charge de moi, sinon en général pour mon entier état, pour deçà comme il se pourroit encore vérifier par mes lettres. Vous me ferez plaisir de lui en rendre témoignage par les premières que vous m'écrirez, me mandant comme vous avez procédé en cet endroit, afin de l'en éclaircir et satisfaire; je vous remercie des bonnes nouvelles que me mandez de mon fils, lequel je ne désire moins affectionné vers ladite reine ma bonne sœur, qu'elle soigneuse de sa préservation et la mienne contre nos rebelles sujets en Ecosse, et ennemis partiaux en ce royaume. Etant le seul point où nous faisant paroître sa bonne volonté, elle se peut mieux que par nulle autre voie, soit de force ou mauvais traitemens, assurer de nous et de tout ce qui en peut dépendre. Je suis très-aise de la bonne résolution qu'elle a prise de céder à la justice, en ce qui concerne le comte de Morthon, de la fin duquel tous ceux qui se sont entremêlés avec lui, rapporteront aussi peu d'hon-

neur, que de ses déportemens durant sa vie passée : que si entr'autre chose ladite reine ne demeure satisfaite du présent gouvernement d'Ecosse, elle se peut souvenir du peu de part qu'on m'a promis d'avoir aux affaires de ce quartier-là : depuis qu'à la faveur de je ne sais quels traîtres, j'ai été injustement dépossédée de l'autorité légitime que j'y devois avoir, et pour lui donner entière preuve du soin et extrême désir que j'ai de me conserver et mon fils aussi en sa bonne amitié, s'il lui plaît me permettre maintenant d'envoyer vers mon dit fils quelqu'un de mes serviteurs, en compagnie de tel des siens qu'il lui plaira appointer, hors de la présence et su duquel je consens que le mien ne négocie d'aucune chose ; je lui offre de travailler selon que premièrement il sera par vous, en mon nom, avisé avec elle, par tous les moyens qu'il me sera possible, pour ramener les choses à quelque bon accord, et établir pour l'avenir une sûre et parfaite bonne intelligence entre nous, espé-

rant sur le bon naturel de mon fils, que mon crédit vers lui y servira de quelque chose, et plus que quand ce pauvre enfant, détenu sous la tyrannie de ce malheureux Morthon, étoit inhumainement contraint et forcé de méconnoître l'obligation qu'il m'a, née avec lui-même, qu'en vain tous mes ennemis ont tâché de lui arracher du cœur, ores qu'on nous tienne toute notre vie éloignés l'un de l'autre.

Je n'ai besoin de vous remantevoir ce que je vous ai écrit du mariage de ladite reine, ma bonne sœur, avec monsieur le duc mon beau-frère (1), à quoi je ne contreviendrai jamais, leur souhaitant une heureuse et prompte conclusion de cette négociation, que l'effet d'icelle leur sauroit apporter de bien et contentement; dont je ne puis, étant si proche parente de l'un, et tant étroite alliée de l'autre, recevoir que toute consolation

(1) Le duc d'Alençon.

en mon adversité particulière. J'eusse été très-aise de gratifier M. de Piennes, et en sa faveur celui qu'il m'a recommandé; mais vous lui pouvez mander qu'il y a poursuites en mon conseil de Paris, au nom du sieur de Saint-Luc, pour les droits seigneuriaux dont il m'a écrit, de façon que je n'en puis disposer que je ne sois informée comme mon conseil en aura fait. Et pour le regard de Bizet, j'ai tant d'autres gens sur les bras, que vous le pouvez licencier de s'en retourner en Ecosse, où je n'entends point qu'il ait été troublé à mon occasion, sur quoi je prierai Dieu qu'il vous ait, M. de Mauvissière, en sa sainte et digne garde. Ecrite au manoir de Scheffeld le premier mai 1581.

Votre entièrement meilleure amie,

MARIE.

LETTRE XXXII.

LETTRE XXXII.

A Élisabeth.

Madame ma bonne sœur, il plut dernièrement au roi très-chrétien mon beau frère, et la reine ma belle-mère, m'écrire sur quelques ouvertures mises en avant de la part de mon fils pour son nom et titre de roi d'Ecosse, dont dépendant diverses particularités qui vous peuvent importer, je n'ai voulu faillir d'y requérir votre avis et bon conseil, avec le leur, qu'il leur a plu me départir, m'assurant, en une œuvre tant recommandable et pleine de piété, de l'effet de votre ancienne démonstration et protestation de bonne volonté vers la mère et l'enfant, vos plus proches et fidèlement affectionnés parens. Je vous dirai donc, madame, que mon fils, venant à reconnoître parfaitement, comme j'espère qu'il fera, son devoir et obligation vers moi, je désire lui faire réciproquement paroître l'affection que je

lui ai toujours portée, comme à mon seul enfant et unique héritier, l'assurant, comme j'entends qu'il le requiert, en la jouissance de toute la grandeur à laquelle il peut maintenant participer avec moi; et spécialement pour la couronne d'Écosse, tant s'en faut que je voulusse jamais entrer en aucune contradiction, ainsi qu'on a tâché de lui persuader. Or, pour éclaircir les moyens plus convenables de parvenir à cette nôtre commune intention, et savoir particulièrement la sienne sur tout ce qui en dépend, avant que passer outre, il me semble la meilleure voie être pour votre satisfaction, qu'il vous plaise me permettre d'envoyer quelqu'un de mes serviteurs vers lui, accompagné de tel des vôtres que vous appointerez, hors du su et présence duquel je me soumets volontairement que le mien ne négociera rien, mais se joindra en mon nom aux instances que vous trouverez bon que le vôtre fasse à l'endroit de mon fils, pour la conservation de la paix et bonne intelligence entre ces deux royau-

mes, et pour pacifier à votre contentement tous les différends du passé par quelque bon accord. Je vous supplie, autant pour le bien de vos affaires que pour mon particulier, ne me dénier cette juste requête, au refus de laquelle, m'étant déchargée du respect qu'en cela je vous ai bien voulu porter, vous ne trouverez mauvais, si par autre moyen cette affaire, laquelle je m'assure sera embrassée par tous les autres princes chrétiens, est conduite et menée à effet; car certainement le devoir maternel que j'ai à la préservation de la personne de mon fils, et manutention de ses affaires et les miennes, ne me permet de différer plus longuement à y pourvoir comme notre commune nécessité le requiert, et que l'état de ma santé m'avertit, appréhendant beaucoup par le renouvellement de mes maladies de l'année passée, auxquelles je suis retombée, que cet hiver ne finisse avec ma vie tous mes maux. Ce qui me fait d'autant plus affectionnément rechercher de pouvoir en temps assurer mon dit

fils d'une bonne amitié et intelligence avec vous, comme le plus grand bien que je lui puisse moyenner et laisser avant ma mort, et le plus important, comme je pense, à votre sûreté et à la grandeur et repos de toute cette île, qui me seront toujours, nonobstant tout le passé, en plus étroite recommandation qu'aucune chose, quelle qu'elle soit, concernant mon particulier; et ne se trouvera de ma part, dont je défie les plus passionnés ennemis que j'aie auprès de vous, aucune pratique ou déportemens au contraire, ni à votre préjudice, en façon que ce soit.

Recevez donc en cela l'avantage qui vous est offert, fortifiez-vous de la bonne volonté et sincère affection de moi et de mon fils, ajoutant aux obligations que nous vous avons par proximité de sang celles que nous requérons de vous avoir pour notre seule préservation, de laquelle, devant Dieu et les hommes, en l'état que vous me détenez depuis treize ans, vous demeurez chargée. A ce pro-

pos, il faut que je vous fasse mes doléances de la restriction nouvellement faite de ma liberté, et du traitement que je reçois par deçà, empiré de beaucoup depuis quelque temps, tant s'en faut que j'y aie aperçu aucun amendement, comme il vous avoit plu promettre aux derniers ambassadeurs du roi très-chrétien, n'étant, je vous jure, en ma puissance de le supporter plus longuement, sans danger imminent de ma mort, dont j'estime que ne voudriez pas porter le blâme, et moins vous en rendre coupable par telle rigueur et inhumanité, que si la vérité de mon dit traitement ne va jusqu'à vous, et que vous soyez informée du contraire, je vous prie de me faire cet honneur de vous en enquérir plus particulièrement, afin d'y faire mettre une fois tel ordre que pour votre honneur et ma santé vous trouverez nécessaire, sans que vous en soyez ci-après davantage importunée. Autrement, si après avoir si longuement et tout enduré et desservi par toute sincérité assez éprou-

vée vers vous, je ne puis espérer mieux pour l'avenir, je serai contrainte de renouveler et pourchasser par tous moyens et à quelque condition que ce soit, l'instance que je vous fis l'an passé pour ma délivrance sursise jusqu'à présent, pour satisfaire à ce qui me fut mandé de votre part, et au pis-aller si mes ennemis ont le crédit de me faire avancer mes jours par la continuation et accroissement de mon dit rigoureux traitement en cette prison, et de me priver de votre faveur en ce que j'implore maintenant; je vous déclare dès à présent qu'en me déchargeant promptement entre les mains de mon fils, non seulement de l'Ecosse, mais de toute autre chose qui m'appartient ou que je puis prétendre en ce monde, dont nul ne me sauroit empêcher, je me déchargerai pareillement, et lui aussi, de l'incommodité et préjudice que ma captivité a pu jusqu'ici apporter au bien de nos affaires; et le licencierai d'en faire à sa volonté, de façon que ci-après l'on ne me puisse imputer aucune pra-

tique ou négociation qui en dépende, quelle qu'elle puisse être, et après m'être ainsi dépouillée, il ne restera à mes dits ennemis qu'un pauvre corps maladif et languissant pour exercer leurs cruautés et vengeances, sans en pouvoir tirer pour le regard de l'état et des affaires aucun avantage. Vous y aurez, s'il vous plaît, égard, et m'en ferez entendre votre intention par telle voie que bon vous semblera; mais je serois bien aise de pouvoir sur ce sujet et quelques autres, important grandement au bien de vos affaires, me décharger librement, avec quelqu'un des vôtres, en qui vous vous puissiez fier, m'assurant que vous en recevrez tout contentement; cependant me recommandant très-affectueusement à votre bonne grâce. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. De Scheffeld ce dixième jour d'octobre 1581.

Votre très-affectionnée bonne sœur et cousine,"

MARIE, reine.

LETTRE XXXIII.

A la même (1).

Madame, sur ce qui est venu à ma connoissance des dernières conspirations exécutées en Ecosse contre mon pauvre enfant, ayant toute occasion d'en craindre la conséquence à l'exemple de moi-

---

(1) Camden rapporte cette lettre dans ses Annales, sur l'année 1582 ; mais il l'a tellement défigurée en la traduisant, que j'ai été tenté de croire que c'étoit une autre lettre particulière que je devois insérer dans ce recueil, après l'avoir traduite en françois, n'ayant trouvé nulle part l'original. Mais j'avois, sans le savoir, cette pièce dans mes papiers ; cet original n'est autre chose que la lettre dont il s'git. Cette infidélité ne fait point d'honneur à Camden, et prouve que cet écrivain n'y regardoit pas de fort près. Il a même altéré la date de cette lettre, qui est du 28 novembre, et non pas du 8, comme il le prétend.

Le P. Caussin a aussi exercé sa rhétorique sur cette lettre, et l'a pareillement défigurée.

Blakwood l'a rapportée fidèlement, et c'est de ses ouvrages que je l'ai extraite.

même, il faut que j'emploie si peu de vie et de force qui me reste, pour devant ma mort vous décharger pleinement mon cœur de mes justes et lamentables plaintes, desquelles je désire que cette lettre vous serve, tant que vous vivrez après moi, d'un perpétuel témoignage et gravure en votre conscience, tant à ma décharge pour la postérité, qu'à la honte et confusion de tous ceux qui m'ont si cruellement et indignement traitée jusqu'ici, et menée à l'extrémité ou je suis. Mais d'autant que leurs desseins, pratiques, actions et procédures, pour détestables qu'elles puissent avoir été, ont toujours prévalu en votre endroit contre mes très-justes remontrances et sincères déportemens, et que la force que vous avez en main, vous a toujours donné la raison entre les hommes, j'aurai recours à Dieu vivant, notre seul juge, qui nous a également et immédiatement sous lui établies au gouvernement de son peuple; je l'invoquerai à l'extrémité de cette mienne très-urgente affliction, pour

rétribuer à vous et à moi, comme il fera à son dernier jugement, la part de nos mérites l'une envers l'autre, et souvenez-vous, madame, qu'à lui nous ne saurions rien déguiser par les fards et polices du monde; ores que mes ennemis, sous vous, puissent un temps couvrir aux hommes, par aventure à vous, leurs subtiles inventions, en son nom et comme devant lui séant, entre vous et moi, je vous remantevrai que par les agens, espions et messagers secrets, envoyés sous votre nom en Écosse durant que j'y étois, mes sujets ont été corrompus et suscités à se rebeller contre moi, à attenter contre ma personne, et en un mot à dire, faire, entreprendre et exécuter ce que durant mes troubles est avenu audit pays, dont je ne veux à présent spécifier autre vérification que celle que j'en tirai par la confession d'un (1) qui depuis a été des

(1) Ceci regarde Montoun, un des principaux auteurs des troubles d'Écosse. Il fut fait régent de ce royaume par le crédit d'Élisabeth, et il

plus avancés de ce bon service, et des témoins à lui confrontés.

Auquel si j'eusse dès-lors fait justice, il n'eut depuis, par ses anciennes intelligences, renouvelé les mêmes pratiques contre mon fils, et n'eut moyenné à tous mes traîtres et rebelles sujets réfugiés vers vous, l'aide et support qu'ils en ont eu, même depuis ma détention par deçà, sans lequel support je pense que lesdits traîtres n'eussent dès-lors prévalu, ni depuis si longuement subsisté comme ils ont fait. Durant ma prison de Lochlevin, feu Trogmorton me conseilla de votre part de signer cette démission qu'il m'a-

mourut sur un échafaud, après avoir confessé tous ses crimes. Blakwood, de qui j'ai tiré cette lettre, a eu tort d'avancer que ces plaintes regardoient Thomas Randolphe. En général, Blakwood étoit fort mal instruit des affaires d'Écosse, et c'étoit un homme très-passionné. Il est aûteur de la Déclamation (car quel autre nom donner à un écrit de cette nature?), intitulée : *Martyre de Marie Stuart.*

vertissoit me devoir être présentée, m'assurant qu'elle ne pouvoit être valable, et depuis il n'y a eu lieu en la chrétienté, où elle ait été tenue pour telle, ni maintenue que par deçà, jusqu'à avoir assisté par force ouverte les auteurs d'icelle. En votre conscience, madame, voudriez-vous reconnoître pareille liberté et pouvoir en vos sujets. Néanmoins mon autorité a été par les miens transmise à mon fils, lorsqu'il n'étoit capable de l'exercer, et depuis que je l'ai voulu légitimement assurer en icelle, étant en âge de s'en aider pour son bien propre, elle lui est soudainement ravie, et attribuée à deux ou trois traîtres qui, lui en ayant déjà ôté l'effet, lui en ôteront comme à moi le nom et le titre, s'il leur contredit en façon que ce soit; et par aventure la vie, si Dieu ne pourvoit à sa préservation. Sortie que je fus de Lochlevin, prête à donner bataille à mes rebelles, je vous renvoyai par un gentilhomme exprès une bague de dia-

mant, qu'autrefois j'avois reçue de vous en *Token* (1), avec assurance d'être par vous secourue contre mes rebelles, et même que me retirant vers vous, vous viendriez jusques sur la frontière m'assister, ce qui, par divers messages, m'avoit été confirmé. Cette promesse venant et réitérée de votre bouche (ores que par vos ministres je me fusse trouvée souvent abusée), me fit prendre telle fiance en l'effet d'icelle, que la déroute de mon camp survenue, je vins droit pour me jetter entre vos bras si j'en eusse pu approcher. Mais délibérant de vous aller trouver, me voilà à mi-chemin arrêtée, environnée de gardes, renfermée dans des places fortes, et enfin réduite, toute honte passée, en la captivité où je meurs aujourd'hui après mille morts que j'y ai déjà souffertes. Je sais que vous m'alléguerez ce qui s'est passé entre feu le duc de Nortfolk et moi. Je maintiens qu'il n'y avoit

(1) *Token* est un mot purement anglois, qui signifie ici la même chose que *présent*, MUNUS.

rien à votre préjudice, ni contre le bien public de ce royaume, et que le traité fut approuvé par l'avis et signature des premiers qui étoient lors de votre conseil, avec assurance de le vous faire trouver bon. Comment tels personnages eussent-ils entrepris de vous faire consentir à ce qu'on vous ôtât la vie, l'honneur et la couronne, comme vous vous en démontrez persuadée à tous ambassadeurs et autres qui vous parlent de moi; cependant mes rebelles s'apercevant que leur course précipitée les emportoit plus outre qu'ils n'avoient pourpensé, et la vérité étant apparue des impostures qu'on semoit de moi, par la conférence à laquelle je me soumis en pleine assemblée de vos députés et des miens, avec les autres de parti contraire en ce pays, pour m'en éclaircir publiquement; voilà les principaux, pour être venu à résipiscence, par vos forces assiégés au château d'Edimbourg, et un des premiers d'entr'eux empoisonné (1), et l'autre très-

(1) Le secrétaire Lidington.

cruellement pendu (1). Après que par deux fois je leur avois fait mettre les armes bas à votre requête, en espérance d'accord, où Dieu sait si mes ennemis tendoient, j'ai voulu, par un long-temps expérimenter si la patience pourroit amender la rigueur et mauvais traitement qu'on commença spécialement depuis dix ans à me faire souffrir, et m'accommodant exactement à l'ordre qui m'étoit prescrit pour ma captivité en cette maison, tant pour le regard du nombre et qualité des serviteurs que je retins, licenciant les autres, que pour ma diète et exercice ordinaire pour ma santé; j'ai vécu jusqu'à présent aussi paisiblement qu'un beaucoup moindre que moi, et plus obligée, que pour tel traitement je ne vous étois, eût pu faire jusqu'à me priver, pour vous ôter toute ombre de soupçon et défiance, de requérir avoir aucune intelligence de mon fils et mon pays, ce qui par nul droit ni raison ne me pouvoit

1) M. de la Grange.

être dénié, et principalement de mon enfant, lequel, au lieu de ce, on travailloit par toute voie de persuader contre moi, afin de nous affoiblir par notre division. Il me fut permis, direz-vous, il y a trois ans, de l'envoyer visiter. Sa captivité, lors à Sterlin, sous la tyrannie de Morton, en fut cause, comme sa liberté l'a depuis été d'un refus pour pareille visite. Toute cette année passée, je suis, par plusieurs fois, entrée en diverses ouvertures pour l'établissement d'une bonne amitié entre nous, et sûre intelligence d'entre ces deux royaumes, à l'avenir.

A Chatisvorts il y a environ dix ans que des commissaires me furent envoyés à cet effet. Il en a été traité avec vous-même par les ambassadeurs de France et les miens. Moi-même j'en fis l'hiver dernier toutes les avantageuses ouvertures à Réale qu'il étoit possible. Que m'en est-il revenu? ma bonne intention méprisée, la sincérité de mes déportemens négligée et calomniée, l'état de mes affaires traversé par délais, remises et tels autres artifices

artifices, et pour conclusion, pire et plus indigne traitement de jour à autre, quelque chose que je me sois efforcée de faire pour déservir (1) le contraire, ma trop longue inutilité et dommageable patience m'ayant amené à ce point que mes ennemis par leur accoutumance de me mal faire, pensent aujourd'hui avoir droit de prescription de me traiter non comme prisonnière, telle que par raison je ne puisse être, mais comme quelque esclave, dont la vie et la mort dépendent de leur seule tyrannie. Je ne le puis, madame, plus longuement souffrir, et faut qu'en mourant je découvre les auteurs de ma mort, ou que vivant j'essaye sous votre protection à faire mourir les cruautés, calomnies et traîtres desseins de mes dits ennemis, pour m'établir quelque peu plus de repos pour ce qui me reste à vivre. Pour vuider les occasions prétendues de tous différends entre nous, éclaircissez-vous, s'il vous plaît, de tout ce qui vous

(1) Mériter

a été rapporté de mes déportemens ; faites revoir les dépositions des étrangers pris en Irlande : que celles des jésuites dernièrement exécutés vous soient représentées, donnez liberté à ceux qui voudront entreprendre de me charger publiquement, et me permettez d'entrer en ma défense, s'il s'y trouve du mal quand je le souffre, et sera patiemment quand j'en saurai l'occasion ; si du bien, ne souffrez que j'en sois plus maltraitée avec votre très-grande charge devant Dieu et les hommes. Les plus vils criminels qui sont en vos prisons, sous votre obéissance, sont reçus à leurs justifications, et leur sont toujours déclarés leurs accusateurs et leurs accusations. Pourquoi donc le même ordre n'auroit-il lieu envers moi, reine souveraine, votre plus proche parente et légitime héritière ? Je pense que cette dernière qualité en a été jusqu'ici la principale cause à l'endroit de mes ennemis et de toutes leurs calomnies, pour, en nous tenant en division, faire glisser entre deux leurs injustes prétentions. Mais hé-

las ! ils ont maintenant peu de raison et moins de besoin de me tourmenter davantage pour ce regard, car je vous proteste sur mon honneur que je n'attends aujourd'hui royaume que celui de mon Dieu, lequel je me vois préparer pour la meilleure fin de toutes mes afflictions et adversités passées; ce sera à vous de décharger votre conscience envers mon enfant, pour ce qui lui appartiendra après ma mort en cet endroit, et cependant de ne laisser prévaloir à son préjudice les continuelles pratiques et menées secrètes que nos ennemis en ce royaume font journellement pour l'avancement de leurs dites prétentions, travaillant d'autre côté avec nos traîtres sujets en Ecosse par tous les moyens qu'ils peuvent, pour hâter sa ruine, dont je ne demande autre meilleure vérification que les charges données à vos derniers députés envoyés en Ecosse, et ce que lesdits députés y ont séditieusement pratiqué, comme je crois à votre déçu, mais avec bonne et suffisante sollicitation du comte mon bon voi-

sir à York. A ce propos, madame, par quel droit se peut maintenir, que mère de mon enfant, je sois totalement interdite, non seulement de le subvenir en la nécessité, si urgente où il est, mais aussi d'avoir aucune connoissance de son état. Qui y peut apporter plus de soin, devoir et sincérité que moi? A qui peut-il toucher davantage pour le moins; si en envoyant vers lui pour pourvoir à sa préservation, ainsi que le comte de Chérusbury m'a fait dernièrement entendre de votre part, il vous eût plu recevoir en cela mon avis avec meilleure occasion, ce me semble, et plus d'obligation vers moi, vous y fussiez intervenue. Mais considérez ce que vous avez laissé à penser, quand oubliant si soudainement les offenses que vous prétendiez contre mon fils, lorsque je vous requérois que nous envoyassions ensemble vers lui, vous avez dépêché où il étoit prisonnier, non seulement sans m'en donner avis, mais en me restreignant au même temps de toute liberté, afin que par voie quelconque, je n'en

eusse aucune nouvelle; que si l'intention de ceux qui ont moyenné en votre endroit cette si prompte visite de mon fils, a été pour sa préservation et le repos du pays, ils ne doivent être si soigneux de me le celer, comme chose en quoi je n'eusse voulu concourir avec vous. Ils vous ont par ce moyen fait perdre le gré que je vous en devois avoir, et pour vous en parler plus pleinement, je vous prie de n'y employer plus de tels moyens, ni de telles personnes; encore que je tiens le sieur de Kerry trop se ressentant du lieu dont il est sorti, pour engager son honneur en aucun vilain acte. Il a eu un assistant, partisan juré du comte de Hondinton (1) par les mauvais offices duquel une si mauvaise action n'a pu réussir qu'à pareil effet; il me suffira donc seulement que vous ne permettiez que de ce pays mon fils reçoive aucun dommage, qui est tout ce que j'ai jamais requis de vous ci-devant, même lorsqu'une armée fut

(1) Hundington.

envoyée sur la frontière pour empêcher que la justice ne fût faite de ce détestable Morton, et que nul des vôtres directement ne s'entremêle davantage des affaires d'Ecosse, si ce n'est de mon su, à qui toute connoissance en appartient, ou avec assistance de quelqu'un de la part du roi très-chrétien mon beau-frère, lequel, comme notre principal allié, je désire faire participant de tout en cette cause, pour peu de crédit qu'il puisse avoir avec les traîtres, qui détiennent mon fils à présent.

Cependant je vous déclare ouvertement que je tiens cette dernière conspiration et innovation pour une pure trahison contre la vie de mon fils, le bien de ses affaires et celui du pays; et que, tant qu'il sera en l'état que j'entends qu'il soit, je n'estimerai parole, écriture ou autre acte qui vienne de lui, ou se passe sous son nom, procéder de sa franche et libre disposition, mais seulement desdits conspirateurs, qui, au prix de sa vie, se servent de lui pour masque. Or, madame, avec

toute cette liberté de parler, laquelle je prévois vous pouvoir en quelque chose déplaire, quoique ce soit la vérité même, vous trouverez, je m'assure, davantage étrange que je vienne à vous importuner encore d'une requête de beaucoup plus grande importance, et néanmoins très-aisée à vous de me l'octroyer et effectuer, c'est que, n'ayant pu jusqu'ici, en m'accommodant patiemment et si long-temps au rigoureux traitement de cette captivité, et me déportant sincèrement en toutes choses, voire jusqu'aux moindres qui vous touchoient bien peu, m'acquérir quelques assurances de votre bonne grâce, ne vous en donner aucune de mon entière affection vers vous, toute espérance m'étant par là ôtée d'avoir mieux en si peu de temps qu'il me reste à vivre douloureuse, je vous supplie, en l'honneur de la passion de Notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ; je vous supplie encore un coup me permettre de me retirer hors de ce royaume en quelque lieu de repos, pour chercher quelque soulage-

ment à mon pauvre corps, tant travaillé de continuelles douleurs, et avec la liberté de ma conscience, préparer mon ame à Dieu, qui l'appelle journellement. Croyez, madame, et les médecins que vous m'envoyâtes cet été dernier le peuvent avoir assez jugé, que je ne suis pour la faire longue, de sorte qu'il ne vous peut rester aucun fondement de jalousie ou défiance de ma part; et néanmoins prenez de moi telles assurances et conditions justes et raisonnables que vous les voudrez. La force plus grande reste toujours de votre côté pour me faire garder; quoique, pour chose quelconque, je ne les voulusse rompre, vous avez assez eu d'expérience de l'observation de mes simples promesses, et quelquefois à mon préjudice, comme je vous remontrai sur ce même sujet, il y a deux ans. Souvenez vous, s'il vous plaît, de ce que je vous écrivis lors, et que vous ne sauriez tant obliger mon cœur à vous que par la douceur, quoique vous confiniez à perpétuité mon pauvre corps languis-
sant

sant entre quatre murailles, ceux de mon rang et naturel n'étant pour se laisser gagner ou forcer par aucune rigueur. Votre prison, sans aucun droit et juste fondement, a déjà détruit mon corps, duquel vous aurez bientôt la fin, s'il y continue guères davantage, et n'auront mes ennemis beaucoup de temps pour assouvir leur cruauté sur moi. Il ne me reste que l'ame, laquelle toute votre puissance ne peut captiver. Donnez-lui donc lieu de respirer un peu plus librement son salut, que seul elle cherche aujourd'hui plus que nulle grandeur de ce monde. Il me semble que ce ne vous sauroit être grande satisfaction, honneur et avantage que mes ennemis foulent ma vie aux pieds, jusqu'à m'avoir étouffée devant vous; au lieu que si, en cette extrémité, quoique bien tard, vous me relevez d'entre leurs mains, vous m'obligerez grandement à vous, et tous ceux qui m'appartiennent, spécialement mon pauvre enfant, duquel, par là, vous vous pourriez par aventure assûrer. Je ne cesserai

de vous importuner de cette requête, jusqu'à ce qu'elle me soit accordée, et pour ce, je vous prie me faire entendre votre intention, ayant, pour vous complaire, attendu jusqu'à présent, depuis deux ans, pour renouveler l'instance dont l'état misérable de ma santé me presse plus que ne pourriez penser. Cependant, pourvoyez, s'il vous plaît, à l'amendement de mon traitement par deçà, que je ne puis souffrir plus longuement, et ne me remettez à la discrétion d'autre quelconque que vous-même, de qui seule (comme je vous écrivois dernièrement) je veux dorénavant tenir tout le bien et le mal que je recevrai en votre pays. Faites-moi cette faveur que j'aie votre intention par écrit, ou l'ambassadeur de France pour moi; car, de m'arrêter à ce que le comte de Scherusbury, ou autres en diront ou écriront de votre part, j'ai trop d'expérience qu'il n'y peut avoir d'assurance pour moi, le moindre sujet qu'ils supposeront étant suffisant pour innover le tout du jour au lendemain. Outre ce,

dernièrement que j'écrivis à ceux de votre conseil, vous me fîtes entendre que je ne me devois adresser à eux, mais à vous; et ainsi d'étendre seulement leur crédit et autorité à me mal faire, il ne seroit pas raisonnable, comme il est arrivé en cette dernière restriction, où, contre votre intention, j'ai été plus indignement traitée. Cela me donne toute occasion de douter qu'aucuns de mes ennemis en votre dit conseil, n'aient exprès prouvé que les autres dudit conseil ne fussent participans de mes justes complaintes, ne voyant, par aventure, leurs compagnons adhérer à leurs méchans attentats contre ma vie, ou que, s'ils en avoient connoissance, ils s'y opposeroient pour votre honneur et leur devoir envers vous. Deux choses enfin ai-je principalement à requérir; l'une, que, proche comme je suis de partir de ce monde, je puisse avoir près de moi, pour ma consolation, quelque honorable homme d'église, afin de me ramentevoir journellement le chemin que j'ai à para-

chever, et m'instruire à le parfaire selon ma religion, où je suis fermement résolue de vivre et mourir. C'est un dernier devoir qu'au plus chétif et misérable qui vive ne se pourroit dénier. C'est une liberté que vous donnez à tous les ambassadeurs étrangers, comme aussi tous autres rois catholiques donnent aux vôtres exercice de leur religion; et moi-même je n'ai jamais forcé mes sujets à aucune chose contraire à leur religion, quoique j'eusse tout pouvoir et autorité sur eux, et que je fusse, en cette extrémité, privée de telle licence, vous ne le pouvez justement faire. Quel avantage vous reviendroit-il quand vous me le dénieriez? J'espère que Dieu m'excusera, si par vous de cette façon oppressée, je ne laisse de lui rendre le devoir qu'en mon cœur me sera permis. Mais vous donnerez très-mauvais exemple aux autres princes de la chrétienté, d'user vers leurs sujets de la même rigueur que vous me tiendrez, reine souveraine, et votre plus proche parente,

comme je suis et serai tant que je vivrai, en dépit de mes ennemis. Je ne vous veux importuner maintenant de l'augmentation de ma maison, dont, pour le temps que je me vois rester à vivre au monde, je n'aurai pas tant de besoin. Je vous demande donc deux femmes de chambre, pour me subvenir durant ma maladie, vous attestant devant Dieu qu'elles me sont très-nécessaires, quand je serois une pauvre créature d'entre le simple peuple. Accordez-les moi en l'honneur de Dieu; montrez en cela que mes ennemis n'ont tant de crédit envers vous contre moi, que d'exercer leur vengeance et cruauté en chose de si peu de conséquence, et dépendant d'un simple office d'humanité.

Je viendrai maintenant à ce dont le comte de Scherusbury m'a chargée (si un tel que lui me peut charger); c'est à savoir que, contre ma promesse faite à Béale et à votre déçu, j'ai négocié avec mon fils pour lui céder mon titre de la couronne d'Écosse, m'étant obligée de

n'y procéder qu'avec votre avis, par un de mes serviteurs qui, en leur commun voyage, seroit dirigé par l'un des vôtres. Ce sont, me semble, les mêmes termes dudit comte. Je vous dirai là-dessus, madame, que Béale n'a jamais eu aucune simple et absolue promesse de moi, mais bien des ouvertures conditionnelles, auxquelles je ne pouvois, en façon que ce soit, rester liée, sans qu'au préalable les conditions que j'y avois apposées, fussent exécutées, auxquelles tant s'en faut qu'il ait été satisfait, qu'au contraire je n'ai jamais eu aucune réponse, ni de sa part ouï faire mention depuis; et, pour ce respect, il me souvient très-bien que le comte de Scherusbury, vers Pâque dernier, voulant tirer de moi nouvelle confirmation de ce que j'avois dit audit Béale, je lui répliquai tout pleinement que c'étoit seulement au cas que lesdites conditions me fussent accordées, et conséquemment effectuées. L'un et l'autre sont encore vivans pour le vous témoigner, s'ils en veulent dire la vérité.

Depuis, voyant qu'aucune réponse ne m'étoit faite, mais au contraire que par délai et remises, mes ennemis continuoient plus licencieusement que jamais leurs pratiques, bâties dès le séjour dudit Beale près de moi, pour traverser mes justes intentions en Écosse, ainsi que les effets l'ont bien témoigné, et que, par ce moyen, la porte demeuroit ouverte à la ruine de mon fils et à la mienne ; je pris votre silence pour refus, et me déchargeai par lettres expresses, tant à vous qu'à votre conseil de tout ce que j'avois traité avec ledit Beale. Je vous fais bien participante de ce que le roi Monsieur et la reine Madame m'avoient écrit de leurs mains propres sur cette affaire, et en requis votre avis qui est encore à venir, avec lequel mon intention, à la vérité, étoit de procéder, si vous me l'eussiez en temps départi, et vous m'eussiez permis d'envoyer vers mon fils, m'assistant ès ouvertures que je vous avois proposées, pour établir entre ces deux royaumes une bonne ami-

tié et parfaite intelligence à l'avenir ; mais de m'obliger uûment à suivre votre avis, avant de savoir quel il pourroit être, et de soumettre, pour le voyage de nos gens, le mien à la direction du vôtre, mêmement en mon pays propre, je ne fus jamais si simple que de le penser. Maintenant je remets en votre considération, si vous avez su le faux jeu que mes ennemis par deçà m'ont joué en Écosse, pour amener les choses au point où elles sont. Lequel de nous y a le plus sincèrement procédé ? Dieu soit juge entre eux et moi, et détourne de cette île la juste punition de leurs démérites. Renvoyez encore un coup les avertissemens que mes traîtres sujets de l'Écosse vous peuvent avoir donnés ; vous trouverez, et je le maintiendrai devant tous les princes chrétiens, qu'il ne s'y est passé de ma part chose quelconque à votre préjudice, ni contre le bien et repos de ce royaume, lequel je n'affecte moins que conseiller ou sujet que vous ayez, y ayant plus d'intérêt qu'aucun d'eux. Il se par-

loit de gratifier mon fils du titre et nom de roi, et d'assurer, tant lui audit titre, que rebelle de toute impunité de leurs offenses du passé, et de remettre toutes choses en un repos et tranquillité pour l'avenir, sans aucune innovation de chose quelconque. Etoit-ce ôter la couronne à mon fils? Mes ennemis, comme je crois, ne voudroient pas qu'elle lui fût assurée; et pour ce sont très-contens qu'il la détienne par l'illégitime violence d'aucuns traîtres ennemis de toute ancienneté de toute notre race. Etoit-ce là chercher justice des offenses passées desdits traîtres, que ma clémence a toujours surpassées? Mais mauvaise conscience ne peut jamais s'assurer, portant continuellement sa crainte en son plus grand trouble avec elle-même. Etoit-ce vouloir altérer le repos du pays, que de le procurer par une douce abolition de toutes choses passées, et générale réconciliation entre tous nos sujets? C'est ce que nos ennemis par deçà craignent autant qu'ils font démonstration de le désirer. Quel

préjudice en cela vous étoit-il fait ? Marquez donc, et faites vérifier, s'il vous plaît, en quelle autre chose. J'en répondrai sur mon honneur. Eh ! voulez-vous, madame, vous laisser tant aveugler aux artifices de mes ennemis, que pour établir après vous, et par aventure contre vous-même, leurs injustes prétentions à cette couronne, vous le souffriez, vous vivante, et les voyiez ruiner, et faire si cruellement périr ceux qui vous touchent de si près et de cœur et de sang ? Quel bien et honneur pouvez-vous espérer de souffrir qu'ils nous tiennent, mon fils et moi, si longuement séparés, et lui et moi d'avec vous ? Reprenez les anciennes arrhes de votre bon naturel, obligez les vôtres à vous-même, donnez-moi ce contentement avant de mourir, que, voyant toutes choses bien remises entre nous, mon ame, délivrée de ce corps, ne soit contrainte d'épandre ses gémissemens devant Dieu, pour le tort que vous aurez souffert nous être fait ici-bas; mais plutôt qu'étant bien unie avec

vous, elle quitte cette captivité pour s'acheminer vers lui, que je prie vous bien inspirer sur mes très-justes et plus que raisonnables plaintes et doléances.

A Scheffeld, ce 28 novembre 1582.

Votre très-désolée plus proche parente et affectionnée cousine,

MARIE, reine.

LETTRE XXXIV.

A M. de Mauvissière.

MONSIEUR de Mauvissière, les mêmes occasions que vous me mandez vous avoir retenu si longuement de m'écrire, ont été pareillement cause que plutôt ni plus souvent vous n'avez eu de mes nouvelles, voyant que de tous côtés je ne recevois lettres quelconques, ni avis de mes affaires, tant en ce royaume pour ce trait de ma liberté, que de France touchant mon douaire. Je me réjouis grandement de l'assurance que vous me donnez de la santé du roi monsieur mon

bon frère, de la reine madame ma belle-mère, et de la reine ma cousine; priant Dieu, qui est tout ce que puis faire à présent, de les faire longuement jouir de la paix et tranquillité où vous me mandez qu'ils sont, et spécialement que la bonne amitié d'entr'eux et la reine d'Angleterre, madame ma bonne sœur, puisse de jour à autre tellement se renforcer et accroître en toute sincérité, que moi et mon fils, anciens alliés des uns, très-proches parens des autres, et communs voisins de tous, en puissions ressentir le fruit que justement nous en espérons; car, de ma part, ma nourriture en France, avec tant d'honneur que j'y ai reçu, m'oblige de l'affectionner étroitement; et le bien que sur le bon naturel de ladite reine d'Angleterre, ma bonne sœur, je veux encore me promettre d'elle pour l'avenir, me contiendra en tout devoir de bonne parenté vers elle, dont je puis dire m'être très-sincèrement acquittée jusqu'à présent; sinon qu'enfin je me voie et mon pauvre enfant en la dernière extrémité,

où il semble que, d'autant plus nous cédons et reculons, on nous veuille réduire. De quoi il ne peut réussir bien aux uns ni aux autres, puis pour mon regard ne me pouvant avenir que ce que j'endure journellement, tant en ma personne propre qu'en celle de mon fils, lequel je proteste m'est plus cher que moi-même. Et, de ce que je désirerois qu'il plût à ladite reine, ma bonne sœur, prendre enfin quelque considération, sans nous rejeter comme elle a été conseillée de faire jusqu'à présent, d'autant plus que nous nous sommes, s'il faut dire, livrés entre ses mains, pour en recevoir tout bien ou tout mal.

Vous me pouvez être bon témoin, M. de Mauvissiere, et meilleur que nul autre que je connoisse en ce royaume, ayant de votre bonne volonté été seul et principal ministre en toutes mes affaires et procédures depuis près de sept ans passés qu'il y a que vous y résidez, de quelle sincérité j'ai marché avec ladite reine ma bonne sœur, en tout ce qui s'est passé

entre elle et moi, avec quel soin et affection je me suis efforcée de lui complaire en tout et par-tout, sans lui laisser le moindre ombrage qui se pourroit imaginer de mon intention et action en son endroit : bref, avec quelle patience je me suis accommodée par tant d'années à l'indigne traitement de cette injuste et rigoureuse captivité, jusqu'à me tenir souvent de respirer ès maux et ennuis continuels que j'y ai enduré, afin de n'en troubler ladite reine ma bonne sœur. Il y a environ quatre ans qu'en la plus douce façon qu'il me fut possible, je la requis, comme vous savez, de ma délivrance, me voyant si affligée, et par l'esprit par tant d'ennuis, et au corps par l'habitude formée en moi d'une indisposition continuelle, que je n'estimois pas passer l'hiver suivant. A sa requête, je différai cette mienne instance jusqu'à deux ans de là ou environ, que, voyant mes maladies augmenter et quasi hors de toute espérance de guérison, ainsi que ses médecins lui ont pu témoigner, je fus contrainte

d'avoir recours à elle pour me mettre en quelque état plus tranquille, tant pour ma conscience que pour ma santé, et enfin, pour l'obtenir, je me soumis, cet été dernier, à telles conditions, qu'il n'y a, je ne dirai pas prince chrétien, mais homme d'état, et qui sache ce que c'est de traiter entre rois, qui ne les estimât outre-passer toute raison; m'assurant que mes ennemis propres, ses sujets et obligés à elle de tout devoir et obéissance, n'en voudroient recevoir ni souffrir de pareilles. Pour tout cela, après avoir essayé, sous belles paroles et espérance, de tirer de moi ce qu'on pouvoit pour s'en avantager par après contre moi-même et mon fils, je suis demeurée, non seulement sans aucun effet du moindre point traité entre les députés de la dite reine et moi, et même sans réponse ou résolution quelconque à présent, qui est, ce semble, une très-mauvaise reconnoissance de ma si grande sincérité, patience et soumission, et par telle façon non accoutumée de procéder

avec moindre personne que Dieu m'a fait naître, une trop manifeste preuve de la mauvaise intention de mes ennemis, le conseil desquels a prévalu en cet endroit.

Ne voulant néanmoins encore me laisser aller au juste mécontement que mesdits ennemis tâchent de me faire concevoir, ne demandant pas mieux que de me voir aussi aliénée de ladite reine, ma bonne sœur, que jusqu'ici ils ont, par tous artifices, essayé de pervertir son bon naturel en cet endroit; j'ai trouvé nécessaire pour ma dernière décharge, et pour mettre tout le bon droit de mon côté, de requérir, comme vous avez vu que j'ai fait par ma dernière dépêche, une finale résolution dudit traité. Sur quoi, si, avant que la présente vous soit rendue, réponse ne vous a été faite, vous pourrez de ma part faire encore ouverture à ladite reine, ma bonne sœur, que si, par moyen quelconque, elle pense que je puisse aider à l'avancement de l'amitié, accord et parfaite bonne intelligence par moi ci-devant tant désirés entr'elles, moi et mon fils,

fils, pour nos sûretés et le bien et le repos commun de cette île, je m'offre derechef d'y travailler sincèrement, et d'y apporter toute la bonne volonté que j'y ai jamais eue, et qu'elle y sauroit souhaiter de ma part, moyennant que je sois aussi assurée qu'elle usera de la même façon; et à cet effet avois-je projeté que, pour amender le passé de toutes parts, et pourvoir pour une bonne fois, à l'avenir, à tous tels mécontentemens, défiances et jalousies, par l'établissement d'une bonne et parfaite amitié entre la reine et moi et mon fils, liée et étreinte par la commune alliance et bonne volonté du roi, monsieur mon bon frère, vers nous tous; s'il plaisoit à ladite reine, ma bonne sœur, trouver bon maintenant que vous passassiez en Ecosse, avec quelque gentilhomme de qualité de sa part, j'envrois avec vous mon secrétaire amplement et suffisamment instruit de mes intentions, pour les départir à tel gentilhomme d'Écosse que je choisirai pour en mon nom intervenir avec vous, et les

ambassadeurs de la reine, ma bonne sœur, à tout ce qu'il sera nécessaire de traiter et négocier tendant à l'effet de ladite amitié.

Je pense que le roi, monsieur mon bon frère, n'en sauroit députer un autre plus à propos que vous, qui, étant déjà porté à mi-chemin, êtes appointé de longtemps des principaux seigneurs d'Écosse, et avez entière intelligence des affaires de deçà, outre que je l'estime bien agréable à ladite reine, ma bonne sœur. Voilà, ce me semble, le plus prompt et sûr expédient qui se puisse trouver, pour en bref et du tout couper la racine de la division que nos ennemis s'efforcent d'accroître entre ladite reine et moi et mon fils, laquelle, venant à se renforcer à la longue par leurs menées pratiques, sera, je crains, d'autant plus malaisé à assoupir au seul avantage de nos ennemis, qui ont posé tout l'avancement de leur ambition là-dessus. Si elle n'a agréable d'envoyer, pour le commencement, personnage de si grande qualité en Écosse,

j'offre, pour ébaucher les affaires et les disposer à mieux, d'y envoyer mon dit secrétaire avec tels des siens qu'il lui plaira appointer, et par une voie ou l'autre, lui en laissant le choix, j'espère, comme je proteste sur mon Dieu être mon intention, de la rendre contente et satisfaite de mes procédures à l'endroit de mon fils, vers lequel je n'omettrai aucun devoir que je puisse, ou que ladite reine pourra désirer de moi, pour le ramener en son amitié et bonne correspondance ; et, afin que j'en sois plus capable, vous ferez instance, s'il vous plaît, que je sois promptement informée par le même de tout ce qu'elle pensera que je puisse, en façon que ce soit, pour la rendre contente, tant de moi que de mon dit fils ; vous donnant en cela tout pouvoir de promettre en mon nom que j'y procéderai fidèlement et sincèrement aussi avant que mon autorité et crédit avec mon fils et tous nos sujets se pourront étendre. »

Si à ces offres et ouvertures, lesquel-

les je proteste seront les dernières que je ferai jamais sur le même sujet, il n'est correspondu maintenant par ladite reine ma bonne sœur, et messieurs de son conseil; je remets à leur propre jugement et considération, et de tous les rois et princes de la chrétienté; si je ne me suis pas acquittée de toutes les parts d'un entier devoir, non de reine et princesse souveraine telle que je suis, mais d'une très-affectionnée proche parente et captive de ladite reine ma bonne sœur, ne me restant que de prier Dieu comme je fais journellement, qu'il lui plaise la bien inspirer pour son bien présent et celui de ce royaume à l'avenir, lequel je respecte plus que chose quelconque concernant mon particulier.

Or, pour venir à ce que vous m'écrivez du voyage d'Ecosse de M. Walsingham, et du peu de satisfaction que lui et ceux de sa compagnie en ont rapportée, je vous dirai que s'il leur a été fait autre réception et traitement que favorables et dignes du rang et mérites dudit sieur

Walsingham, c'est, je proteste à mon très-grand regret, et m'émerveille grandement, comme allant pour une si bonne occasion qu'il vous a fait entendre, que mon fils et les seigneurs qui étoient près de lui se soient déportés de cette façon en son endroit; mais ne m'ayant été permis d'intervenir, comme j'avois instamment requis, en ce qui se traiteroit avec mon dit fils, non pas même d'en avoir connoissance, ores que je ne me fusse offerte de m'y employer fidèlement et sincèrement, pour en rendre, si j'eusse pu, la reine ma dite bonne sœur contente; on me feroit tort de m'imputer maintenant ce qui est réussi dudit voyage, dont je vous assure ne m'être mêlée ni en bien ni en mal, en quelque façon que ce soit; encore que ma volonté fût bien, s'il m'eût été libre, d'aider et avancer, en tout ce que je pourrois, l'effet des négociations dudit sieur Walsingham, tendantes, comme il a dit, à la sûreté de mon fils entre nos sujets, le repos du pays, et entretien de l'amitié

entre la reine ma bonne sœur et nous ; qui sont les choses qu'aujourd'hui je désire plus en ce monde. Partant je vous prie bien affectueusement, outre que par ma lettre ci-enclose j'écris sur ce sujet audit sieur de Walsingham, de lui donner encore toute assurance de ma part, que, comme du commencement, l'élection qui fut faite de lui pour ledit voyage me fut très-agréable, pour l'espérance que je conçus de parvenir par ce moyen à une bonne et briève conclusion du traité mis en avant, de même me fiant entièrement en l'assurance que vous et Archibald Duglas m'aviez donnée de sa bonne volonté vers moi, j'eusse été très-aise de l'assister de tout le crédit, faveur, courtoisie et bonne correspondance qu'il eût été en ma puissance de lui moyenner pour toujours, d'autant plus lui donner preuve de mon intention vers la reine sa maîtresse, et particulière affection vers lui, comme je m'y sentois obligée. Ce que je promets encore faire apparoître, s'il m'est octroyé que je puisse envoyer

quelqu'un des miens audit Écosse ; car autre moyen n'ai-je, comme vous savez, d'y traiter, et pour ce suis-je très-contente de prendre sur mon discrédit pour jamais avec ledit sieur de Walsingham, si j'ai écrit à mon fils ou autre près de lui, chose quelconque à son préjudice, désirant au contraire de tout mon cœur que mon dit fils mette peine de son côté à bien déservir, autant qu'il pourra vers ladite reine, ma bonne sœur, et à nous gagner leurs devoirs, réservé la bonne volonté de tous les gens de bien de ce royaume, n'étant pas ignorante combien elle nous est nécessaire, tant pour le présent que pour l'avenir ; et, pour vous en parler plus pleinement, je ne craindrai d'avouer plus sûrement qu'il n'y a aujourd'hui nation que j'affectionne tant, et à laquelle je désire plus de bien qu'à l'angloise, que je tiens la mienne propre, regrettant infiniment que je ne puisse sur ce informer mon dit fils de mon intention, d'autant que peu, en Écosse, se trouveront qui y travaillent

avec telle volonté, et par aventure tel effet que moi.

Que le sieur de Walsingham prenne donc garde que les occasions dont il se plaint, et par lesquelles il a conçu qu'en Écose on se défioit de lui, ne soient plutôt procédées d'aucuns légers et inconstans, avec lesquels il auroit traité durant cette dernière détention de mon fils, même auparavant, d'autant que ceux-là avoient pu faire leur profit, comme lui, de ce qui aura passé autrefois entr'eux. Je lui sais néanmoins très-bon gré que, pour cela, il lui demeure si bonne opinion de mon fils, qu'il en ait fait si honorable rapport que vous me mandez. Vous le pouvez assurer qu'il m'en souviendra en temps et lieu pour l'en reconnoître, si jamais l'occasion s'en présente. Touchant les autres de sa compagnie, qui se sont licenciés d'en parler autrement, étant par aventure gens de peu d'accompt, ou mal affectionnés vers nous, je l'attribuerai à leur indiscrétion ou passion, me réjouissant grandement et louant Dieu de l'assurance que

que me donnez du devoir, affection et obéissance de mon dit fils vers moi, qui m'est et sera toujours la plus grande consolation que je puisse recevoir en ce monde parmi toutes mes autres adversités, esquelles je m'estimerai heureuse, si enfin elles peuvent apporter aucun bien ou grandeur à mon dit enfant, étant pour lui seul que je travaille et veux endurer; car, sans ce respect, j'y aurois bientôt mis une fin pour moi-même. J'ai connu par expérience ce que ledit sieur de Walsingham vous a montré de l'état instable d'Écosse, cause des infortunes trop fréquentes des rois, nos prédécesseurs; mais le tout est toujours provenu de la division de nos sujets, et l'entretenement et support que les rebelles ont trouvé hors du royaume, qui est un des principaux points à quoi ledit sieur de Walsingham me peut en partie aider de pourvoir et donner ordre, pour remettre, comme il vous a dit qu'il prétendoit, les affaires de ce quartier-là en bon ordre et tempérament pour la sûreté de mon dit

fils. Je n'ai oneques douté qu'en ce dernier traité il n'ait fait ce qui étoit en lui pour l'avancer et mener à conclusion. De quoi sire Walter Mildmay et Béale peuvent rendre témoignage ; mais aussi, de ma part, comme je vous ai discouru au commencement de cette longue lettre, et les mêmes personnes peuvent dire que la sincérité de mes procédures avoit mieux mérité que ce qui en est réussi, jusqu'à présent.

Ce que vous me mandez du bruit qui a été avancé touchant l'empoisonnement du feu duc de Lenox n'est, je prends sur ma conscience, jamais procédé de moi; vrai est m'avoit été rapporté que quelques médecins de Paris avoient témoigné et soussigné que ledit duc avoit été empoisonné, mais par qui, ni comment, je ne l'ai jusqu'ici oui particulariser. Il ne m'a été besoin d'écrire divers pareils rapports qui me peuvent avoir été faits, que par diverses voies on avoit pratiqué en main contre ma vie et celle de mon fils, ne me pouvant imaginer que si

méchants actes puissent jamais tomber en l'entendement de personnages qui aient leur conscience vers Dieu, et leur honneur vers le monde en recommandation; et aussi pour fuir ce propos, vous pouvez donner toute assurance de ma part audit sieur de Walsingham, que procédant sincèrement avec moi, son devoir resserré vers sa maîtresse, ainsi que plus particulièrement je lui mande, il me trouvera princesse de bonne foi, aussi franche et bonne amie, tant pour le présent que pour l'avenir, que autre ami dont il puisse faire choix en ce royaume; et quiconque peut lui avoir donné impression au contraire, si je ne craignois de leur faire plus de tort qu'à moi-même, j'entreprendrois de vérifier par le rapport de ceux à qui eux-mêmes ont donné crédit, que le tout demeure de leur côté, et la souffrance du mien, étant aussi prête que jamais m'en éclaircir amiablement avec eux, à la honte de ceux qui entre nous ont pêché, tout ce temps passé, en eau troublée.

Quant à Archibald Duglas, je l'estime tel, que s'étant si avant engagé en la reconnoissance de son devoir vers moi, tant par ses lettres propres que par la parole qu'il vous en a donnée, il ne voudroit pas aller au contraire, de façon que si j'avois occasion de l'employer par-deçà pour mon service, ou que je ne craignisse par-delà de le mettre en plus grand danger et soupçon, comme il a été ci-devant, je serois bien aise de m'en servir, comme encore pourra-t-il avenir, si je lui puis moyenner son rétablissement avec la bonne grâce de mon fils, dont je lui promets que je ferai faire instance, s'il m'est permis d'envoyer en Ecosse, n'ayant autre moyen, comme vous savez, d'y écrire; et cependant sachez de lui le principal sujet de son bannissement; car s'il n'y a rien de mêlé de la mort du feu roi mon mari, je n'intercéderai jamais ni pour lui ni pour autre qui en sera coupable, ne voulant pas donner sujet à mes ennemis de colorer sur mes procédures avec lui leurs

méchantes et malicieuses calomnies contre moi, ainsi que déjà ils ont commencé de faire, s'étant voulu servir du nom dudit Archibald pour me préjudicier en cet endroit ; et néanmoins j'en défie quiconque en voudra parler. Il y a un mot de lettre ci-enclos pour lui, auquel je désire qu'il me fasse ample réponse. Je pensois que Tomson fût il y a long-temps parti de ce pays, et pour ce ne lui ai fait réponse, comme encore à présent je ne lui en puis faire autre ; sinon que la nécessité présente et très-urgente de mes affaires ne me permet de subvenir à la sienne, comme je désirerois. J'ai ce néanmoins mandé par Seton, se retirant en France, toute la recommandation que je pouvois pour le faire appointer près de mon fils pour son apothicaire, lui faisant témoigner son ancienne fidélité et bons services vers moi. Assurez-le encore de ma part que je poursuivrai la même recommandation pour la première commodité que j'y aurai, et cependant je prie Dieu qu'il

vous ait, monsieur de Mauvissière, en sa sainte et digne garde. De Scheffeld, ce 12 novembre 1583.

Votre entièrement meilleure amie,

MARIE, reine.

Je ne veux oublier mes bien affectionnées recommandations à ma commère (1) et à ma filleule (2), laquelle je prie Dieu bénir.

LETTRE XXXV.

Henry III, roi de France, à M. de Mauvissière.

MONSIEUR de Mauvissière, depuis cette lettre écrite, j'ai remis encore en considération le contenu de votre dépêche, faisant mention de l'ouverture que vous a faite Archibald Duglas pour

(1) Madame de Mauvissière.

(2) Marie de Castelnau, sa fille, depuis mariée à Louis de Rochechouart, sieur de la Brosse.

vous faire aller un tour en Écosse; ce que je trouve bon, et pour ce, vous en parlerez à ladite dame reine ma bonne sœur, et l'assurerez que votre voyage n'est à autre intention que pour faire ce qu'il sera possible à ce que l'Écosse soit et puisse demeurer à repos et union, premièrement dedans le royaume et puis avec ses voisins, dont ladite dame reine est la plus proche. Aussi, à vous dire vrai, est-ce pourquoi je suis content que vous y faites un voyage, afin qu'elle me sache gré de votre dit voyage qui sera aussi principalement pour toujours entretenir mon neveu, le roi dudit pays d'Écosse, en la bonne et grande affection que ses prédécesseurs ont accoutumé d'avoir aux miens, espérant entre ci et votre retour choisir quelque homme de bien, gentilhomme qui ne dépendra que de moi (1), pour y envoyer

(1) C'est-à-dire, qui ne soit point attaché aux intérêts de la maison de Guise, si suspecte à la reine d'Angleterre, et si formidable pour Henry III.

résider et suivre le bon chemin que vous tiendrez en mes affaires audit pays. Cependant remettant à vous envoyer les dépêches qui vous seront nécessaires, après avoir eu de vous réponse de celle-ci, je ne vous ferai à présent plus long discours sur cela : vous priant par votre première m'éclaircir, si pouvez, de tout ce que Ségur et les autres auront fait par-delà, et de l'état des choses en Ecosse, priant Dieu, monsieur de Mauvissière, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Ecrit à St.-Germain-en-Laye, le 20 novembre 1583.

HENRY.

LETTRE XXXVI.

Le même à la Reine d'Angleterre.

Très-haute, très-excellente et très-puissante princesse, notre très-chère et très-amée bonne sœur et cousine, c'est chose louable et bienséante à un roi et prince chrétien, voire de son devoir de s'employer pour le bien des affaires et réconciliation des divisions que les princes ses voisins peuvent avoir, mêmement ses bons et anciens amis. A cette cause, ayant avec un très-grand regret et déplaisir entendu qu'il y a quelque mauvaise intelligence entre notre très-cher et très-amé neveu le roi d'Écosse et aucuns seigneurs de son royaume, nous avons estimé que nous ferions chose digne du nom que nous portons, et de l'ancienne amitié qui a toujours été entre cette couronne et celle d'Écose, de nous employer pour composer ce qu'il pourroit y avoir de différend et aigreur entr'eux, dont

nous avons donné la charge à notre amé et féal le sieur de Mauvissière, chevalier de notre ordre, gentilhomme ordinaire de notre chambre, et notre conseiller et ambassadeur résidant près de vous, comme personnage que nous sommes assurés qui sera agréable à chacun, pour intervenir, en notre nom, à faire un si bon office, pour lequel, si votre délibération et intention est de députer et envoyer aussi quelqu'un de vos conseillers et ministres, ils pourront, par une bonne et mutuelle correspondance, négocier et faciliter ce qui sera en cet endroit pour le bien des affaires de mon dit neveu le roi d'Écosse et de son royaume et sujets, ainsi que nous écrivons audit sieur de Mauvissière de vous faire entendre de notre part, dont nous vous prions le croire, comme vous feriez nous-même, priant Dieu, très-haute, très-excellente et très-puissante princesse, notre très-chère et très-amée bonne sœur et cousine, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, le 20 Novembre 1583.

Votre bon frère et cousin,

HENRY.

LETTRE XXXVII.

Le même au Roi d'Écosse.

Très-haut, très-excellent et très-puissant prince, notre très-cher et très-amé neveu, nous avons toujours estimé y avoir telle conjonction et affinité des affaires de ce royaume avec celle du vôtre, que nous ne pouvons entendre bonne ou sinistre nouvelle de votre côté, que nous ne participions au bien ou au mal que vous en sentez et que nous ne désirions y apporter les remèdes convenables ; c'est pourquoi ayant été avertis qu'il y a quelque division ès-affaires de votre royaume, nous avons estimé être chose de notre intime et étroite amitié, et du nom et lieu que nous tenons en la chétienté, de nous entremettre et intervenir pour la

composition desdites divisions : à cet effet nous avons donné charge au sieur de Mauvissière, chevalier de notre ordre de St.-Michel, gentilhomme ordinaire de notre chambre, et votre conseiller et ambassadeur résidant en Angleterre, de se transporter par-delà, et de faire en cet endroit tous bons et officieux devoirs, et vous témoigner aussi le singulier désir que nous avons de conserver et fortifier l'amitié d'entre ces deux couronnes, ainsi que vous entendrez particulièrement dudit sieur de Mauvissière, dont nous vous prions le croire, comme vous feriez notre propre personne, priant Dieu, très-haut, très-excellent et très-puissant prince, notre très-cher et très-amé neveu, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, le 20 novembre 1583.

Votre oncle, frère et cousin,

HENRY.

LETTRE XXXVIII.

Le même à M. de Mauvissière.

Monsieur de Mauvissière, la dépêche que je vous envoie pour l'Écosse, est faite en tels termes, que vous la puissiez montrer à la reine d'Angleterre et à ses ministres; mais vous avez à considérer que nous n'avons rien plus propre pour retenir en bride et crainte icelle reine, et la détourner des intelligences qu'elle peut avoir avec mes sujets de la religion prétendue réformée, qu'en lui laissant toujours la racine du mal qu'elle craint du côté d'Écosse. Partant regardez, en faisant contenance et démonstration, de vouloir vous entremettre d'accommoder ce qui touche les affaires de ladite reine d'Angleterre audit pays d'Écosse, de faire que le roi et les seigneurs d'icelui pays persévèrent constamment en la bonne inclination et affection qu'ils ont de ce côté, les retenant toujours à ma

dévotion et amitié, comme celle qui leur est plus avantageuse; sur-tout conduisez-vous si sagement et si discrètement en cette affaire, qu'il ne s'en puisse rien apercevoir de la part des Anglois. Vous entendrez assez, par ce peu de paroles, mon intention en cet endroit, qui me gardera vous en dire davantage, priant Dieu, M. de Mauvissière, vous avoir en sa sainte garde.

Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, le 19 de décembre 1583.

HENRY.

LETTRE XXXIX.

Le sieur de Castelnau à la Reine d'Écosse.

MADAME, j'ai reçu la lettre de votre majesté du dernier avril par cette voie le 17 de mai, et n'ai, incontinent que le porteur m'a donné avis de son retour, voulu faillir de faire la réponse, et vous

envoyer plusieurs paquets que j'ai reçus il y a quelque temps, et deux que j'ai reçus présentement du sieur Morgan par homme exprès qui m'a été envoyé de Calais, étant bien aise que cette occasion se soit offerte d'envoyer lesdits paquets à votre majesté, à laquelle je répondrai pour tout ce qui lui est plus important; car pour l'ordinaire je lui ai écrit assez amplement, et diverses lettres depuis peu de jours, dont le sieur Beale (1) doit être le porteur, et aller savoir de votre majesté si elle veut renouveler le traité de votre liberté et y procéder sincèrement, comme vous me l'avez écrit et à la reine d'Angleterre, et que Wadde (2) l'a rapporté, lequel je voulus bien préparer quand il me vint trouver pour accompagner le sieur Marron, pour vous faire tous bons et honorables offices, en lui disant que ce ne seroit pas peu de

---

(1) Robert Béale, secrétaire d'état d'Angleterre.

(2) Guillaume Waad, secrétaire d'état.

profit et commodité de faire bon rapport de votre majesté, comme il n'auroit occasion de faire autrement, parce qu'il vous trouveroit pleine de sincérité vers sa maîtresse : et lors que je lui voulus montrer quelques-unes des lettres que m'a écrit votre majesté, mêmement sur les bruits faussement répandus contre votre honneur où je le trouvai un peu passionné, faisant des plaintes de vos déportemens en ce royaume contre sa maîtresse, et se voulut étendre fort avant en discours, me disant que tous vos desseins étoient du côté d'Espagne, et aussi ceux du roi votre fils; que n'aviez nulle affection vers le roi ni la France, mais seulement à messieurs les princes de la maison de Guise, pour vous marier, s'il étoit possible, au roi d'Espagne, et le roi votre fils avec une de ses filles, et ruiner, si vous pourviez, la reine d'Angleterre, laquelle s'en sauroit bien garder : puis me dit l'obligation que le roi mon maître avoit de prendre bien garde comme de chose qui importoit du tout à sa couronne, de ne voir

voir jamais l'Angleterre et l'Ecosse conjointes ensemble sous votre puissance, et du roi votre fils, parce que prendriez l'amitié et l'alliance d'Espagne, et laisseriez celle de France.

Lors je lui dis, pour le faire parler, s'il avoit appris en Espagne, d'où il venoit si récemment, que V. M. et le roi votre fils fussent si mauvais françois, et du tout affectionnés à l'Espagne. Il me dit que oüi, avec quelques frivoles raisons, m'alléguant que le fils de M. Séton avoit apporté de l'argent d'Espagne au roi votre fils ; M. de Séton son père avoit eu grand'peine à recouvrer six cents angelots en Ecosse pour faire son voyage en France, où il dépensoit deux ou trois mille écus en quinze jours, tenant et faisant une merveilleuse dépense : que l'ambassadeur d'Espagne lui avoit baillé de l'argent, et que pour conclusion la reine d'Angleterre étoit bien avertie que votre majesté étoit du tout espagnole : que si le roi mon maître faisoit comme un prince soigneux de son état et de sa pos-

térité, il n'endureroit jamais que l'Ecosse et l'Angleterre fussent conjointes ensemble.

Je lui dis alors pour toujours tirer de lui et le faire parler, que quand l'Angleterre et l'Ecosse seroient conjointes ensemble à son préjudice et de sa couronne, qu'il n'épargneroit rien pour se défendre et le pourroit faire contre toute la chrétienté, comme avoient fait les rois ses prédécesseurs, n'ayant que l'alliance d'Ecosse, où je ne pensois pas que votre majesté et le roi votre fils fussent jamais de si mauvais naturel, et de si peu de souvenance vers la France qu'il disoit : et lui fis une demande, s'il seroit meilleur pour nous de voir l'Angleterre et l'Ecosse jointes ensemble sous l'autorité et puissance de la reine d'Angleterre, que de celle de votre majesté et du roi votre fils, qui pourriez bien avoir l'amitié et la paix avec toute la chrétienté : que cela pourroit bien être que vous n'auriez occasion ni volonté de faire la guerre contre l'Espagne, et que n'auriez rien à quereller de ce côté-là ;

et tout ce qu'il me disoit n'étoient que petites passions mal digérées, et tout ce que je lui disois n'étoit que pour le faire parler, et lui demander de son voyage d'Espagne, et lui dire que je m'assure qu'il retourneroit content de votre majesté, et qu'il n'auroit pas peu d'honneur de faire de bons offices entre sa maîtresse et sa plus proche parente et héritière. Sur quoi il me dit, *héritière!* et que votre majesté et le roi votre fils n'en preniez pas le chemin, et lui baillant mes lettres et le caressant le plus qu'il me fut possible, je le laissai aller lui et le sieur Marron, qui s'en est retourné, comme il a bien occasion, très-content de votre majesté.

Pour le regard dudit Wadde, il n'a point fait de mauvais offices à son retour et aussi que je lui ai bien proposé le profit qui lui en reviendroit quelque jour. Il est tout de Walsingham, lequel j'espère à la fin marchera de bon pied vers votre majesté, s'ils ne peuvent

trouver le moyen, comme ils n'ont fait jusqu'à cette heure, de faire ruiner le roi votre fils par ses sujets. J'ai tant crié et menacé par déçà, qu'a la fin je les ai épouvantés en leur pronostiquant leur totale ruine, s'ils assistoient vos rebelles d'Écosse contre le roi votre fils : ce que toutefois ils pensoient faire ; mais je ne leur en ai pas donné le loisir, ayant voulu signaler mes services par ces derniers efforts, étant allé trouver cette reine et son conseil, et leur ai dit et protesté ces paroles que j'étois tenu de leur signifier à l'extrémité, que je voulois avoir licence de passer vers votre majesté et le roi votre fils, pour avec l'autorité du roi mon maître, suivant la commission qu'il m'en avoit donnée de long-temps, vous aller visiter, et aller de là voir ledit roi votre fils, et lui départir son bon conseil ; sinon qu'ils m'en donnassent un refus par écrit, et les raisons pour lesquelles ils ne me vouloient laisser aller ; que je leur déclarerois et baillerois par écrit ma pro-

testation que je ferois imprimer, et l'enverrois par tout le monde : et que la conclusion en seroit, en voyant l'éminent danger où étoit le roi votre fils d'une guerre civile avec aucuns de ses sujets, je conclurois que s'il avoit mal par eux, la reine d'Angleterre et son dit conseil en seroient cause; si aussi ledit roi votre fils ruinoit ses sujets, comme j'estimois que Dieu lui feroit la grâce, ladite reine en seroit l'occasion; de sorte que le roi lui seroit peu obligé; et sur le temps que je parlois de cette façon, j'ai fait écrire et traiter par le moyen d'Archibald Duglas et autres à vos rebelles, les conseillant de ne mettre leurs biens et toutes leurs fortunes en l'extrémité de la guerre contre leur roi; que j'étois prêt d'aller intercéder pour eux de la part du roi mon maître, et que votre majesté y feroit aussi pour eux ce qu'elle pourroit, s'ils se vouloient reconnoître : et sur cela ils se sont retirés vers les frontières d'Angleterre, ont quitté la ville et le château d'Estrelin (1),

(1) Sterlin.

ont mandé par-deça à la reine d'Angleterre qu'elle intercédât pour eux envers le roi votre fils, et les conseillât ce qu'ils auroient à faire.

Elle s'est trouvée bien étonnée et tout son conseil. En ce même temps je l'ai vue, et lui ai fait compagnie de cette ville à Grinwich. Je lui ai remontré que j'avais fait une protestation véritable, que si le roi votre fils avoit mal, ou s'il en faisoit à ses rebelles, elle en seroit estimée l'occasion. Sur cela elle m'a voulu dire qu'elle ne m'avoit jamais empêché d'aller vers votre majesté et le roi votre fils, mais au contraire toujours désiré de faire une bonne fin du traité de votre liberté, accordé avec vous, pour donner au roi votre fils le meilleur et le plus salutaire conseil, conjointement avec le roi mon maître, et qu'il valoit mieux tard que jamais. Sur cela elle et moi avons parlé trois heures, et avons conclu elle et moi de remettre le traité de votre liberté, en faire une fin honorable pour elle, et réduire toutes choses en un

bon accord, plutôt qu'à l'extrémité de tout mal. Elle m'a promis dès le soir même d'aviser à quelque chose de bon. Elle fit incontinent assembler son conseil, envoya querir ceux qui n'étoient à la cour, et prit résolution d'envoyer des commissaires à ma requête, et que je vous les menerois; que de-là nous irions en Ecosse vers le roi votre fils, que votre majesté enverroit vers nous M. Nau pour faire accorder non seulement de votre liberté avec lui, mais ce qui seroit honorable et utile à tous deux, conjointement avec la France, l'Angleterre et l'Ecosse. J'ai été prié d'écrire au roi mon maître et au roi votre fils et à votre majesté tout aussi librement que je voudrois, que j'avois trouvé ladite reine d'Angleterre et son conseil disposés à bien faire.

Sur cela, fut avisé de vous envoyer Béale en diligence, pour savoir si auriez bonne volonté de votre part. Il me vint trouver de la part de ladite reine avec les plus grandes honnêtetés.

qu'il est possible. Après M. de Walsingham me fut envoyé, qui me confirma le même. Le comte de Leicester me mandoit que vous n'aviez point de meilleur serviteur ; qu'il sembloit que Dieu, après un peu de mal et désordre en Ecosse, en voulût faire naître tout bien. Béale étant parti avec mes lettres, fut renvoyé querir ; étant par le chemin, sur les nouvelles qui vinrent que le roi votre fils avoit fait trancher la tête au comte de Gohorie (1), ce qui est très-vrai, fut avisé que je ne passerois point devers votre majesté, jusqu'au retour d'Ecosse, et après avoir vu ce que voudroit faire le roi votre fils ; on me pria de refaire les lettres que vous écrivois, et ôter que je passerois par-devers vous, ce que je ne voulus pas faire, mais plutôt écrire par une autre lettre, comme la chose avoit été changée et remise à mon retour ; là-dessus ledit Béale est retourné. Le roi

(1) Gawry, un des chefs de la conjuration de Ruthwen. *Voy.* les Mémoires.

votre

votre fils a envoyé le sieur de Leviston par deçà. Il a été arrêté à Barvik, et depuis on lui a envoyé son passe-port. Il a lettre du roi votre fils pour moi, avec charge de plusieurs autres choses.

Vos rebelles d'Ecosse sont bien étonnés, et ne demandent plus que votre intercession, et ne veulent jamais avoir grâce ni faveur que par votre moyen. Toutefois ils ont encore grand parti en Ecosse, et si le roi votre fils ne prend en partie la voie douce, et si vous ne la lui conseillez avec le roi mon maître, et que vous ne tombiez d'accord avec la reine d'Angleterre, je suis assuré de bon lieu qu'elle fera si grand effort, que les choses seront pour venir en mauvais termes; car elle a toutes les forces de ce royaume prêtes, tant par mer que par terre, et avant qu'il y eût aucun secours de France en Ecosse, qui a toujours été tardif ou en si petit nombre, et si mal à propos, que ladite reine d'Angleterre y a fait tout ce qu'elle y a voulu, elle y feroit de grandes choses; j'en ai écrit assez vive-

ment à messieurs vos parens. Sa majesté m'a écrit amplement du 15 de ce mois, comme elle avoit donné audience à M. de Glascow (1), et à M. de Séton conjointement, et comme n'étant point séparés, et qu'elle avoit un extrême plaisir d'entendre que votre majesté et le roi votre fils ne fussiez qu'une même chose. Ils ont demandé au roi le renouvellement du traité entre la France et l'Ecosse, voire de l'augmenter plus que jamais; que le roi vous envoyât visiter par quelque gentilhomme de qualité, et priât la reine d'Angleterre de remettre le traité de votre liberté. Ils ont demandé secours pour le roi votre fils, de forces et d'argent, d'artillerie et munitions, pourvu que ce ne fût rien qui pût altérer les affaires du roi, votre bon frère, avec l'Angleterre. Le roi, votre fils, aussi demande conseil au roi, son bon oncle, de ce qu'il a à faire; que la

(1) M. de Bethume, archevêque de Glascow, ambassadeur de Marie Stuart, en France.

compagnie de gendarmes écossois soit remise et envoyée en Écosse pour quatre ans ; qu'il n'y ait point de François aux gardes écossoises, et qu'un capitaine de la nation y commande comme anciennement : le roi m'écrit qu'il a pris les Mémoires desdits sieurs de Glascow et de Séton, et avisera d'y faire réponse, et cependant que je poursuive de passer vers votre majesté en Écosse, pour voir si les choses se pourroient réduire par la voie de quelque bon accord.

Le commencement en dépendra de la bonne réponse que vous ferez à Béale : mettez le bon droit de votre côté, et gagnez ce coup-ci ladite reine et son conseil, par belles offres et bonnes paroles et douceurs ; car, avec ce moyen, nous les ferons venir à la raison, et les briderons, en sorte, Dieu aidant, qu'ils ne pourront plus mordre, et n'auront plus de difficulté ni contrariété, ni votre majesté tant d'ennemis près d'elle, ni le roi, votre fils, d'être les vrais héritiers de votre couronne. C'est bien ce qui pèse le

plus à cette reine, car elle dit que tous ses conseillers sont de votre parti à présent, que je les ai tous gagnés, et qu'incontinent que l'on me verra aller comme ambassadeur de France, et après avoir résidé si long-temps auprès d'elle, sans me l'avoir voulu permettre, que chacun dira que je vous vais reconnoître comme ma compagne et son héritière ; qu'il ne lui seroit pas si important que le roi vous envoyât un prince que moi, tant pour connoître vos affaires et votre secret, vos amis et serviteurs, que pour encourager un chacun en ce royaume, seulement sous ombre de ma venue vers votre majesté, pour prendre votre parti, et allant de là vers le roi votre fils. Ce sera vous allant reconnoître tous deux comme le soleil levant, et l'envoyer vers l'occident. Toutefois votre majesté doit mettre le bon droit de son côté, le roi votre fils et moi aussi, pour ne point abuser de l'autorité de la commission de mon maître, si les choses se peuvent accorder. Cependant ladite reine promet

qu'elle fera si bien, que vous aurez occasion d'être contente, disant qu'elle seroit bien marrie qu'un autre fût employé en cette affaire-ci que moi, si je veux procéder sincèrement. Le grand trésorier Guillaume Burgley est malade, qui dit qu'il ne me peut parler librement jusqu'au retour de Béale, ou qu'il n'ait entendu votre réponse; et si elle est bonne, il fera bien; et si elle est douteuse et ambiguë et pleine d'artifices, tant de votre part que de celle du roi votre fils, vous mettrez votre droit de cette couronne en plus grande difficulté, lequel autrement vous sera acquis avec honneur et contentement, après celle qui règne aujourd'hui, sinon qu'elle a assez de moyens de se défendre, et faire ce qu'elle voudra en cette île, contre qui que ce soit, comme, à la vérité, ses forces et moyens ne sont pas petits, seulement pour cette dite île, et pour être trop prête à faire mal en Écosse si elle vouloit. Votre majesté jugera mieux que moi, suivant son intention, ce qui lui

est meilleur pour le présent, et aussi que tous les événemens de la guerre sont douteux, et qu'elle ne se fait que pour avoir la paix à la fin ; si vous pouvez vaincre par douceur et amitié, la victoire sera meilleure que d'être plus sanglante.

On n'est plus en doute ici ni en France, que vous n'ayez un bon fils, et que ne soyez une bonne mère, et bien d'accord. Je suis averti que, depuis sept ou huit jours, il a été intercepté un petit paquet qui venoit d'Écosse, et de vos serviteurs, qui vous mandoient que le roi votre fils étoit tout à vous, qu'il n'avoit plus grand désir que de vous rendre contente ; mais que le comte d'Aran, qui étoit le plus près de lui, étoit si inconstant et variable, qu'on ne s'y pouvoit arrêter, et que plutôt il vendroit le roi votre fils et l'Ecosse aux Anglois, qu'il ne vînt au dessus de ses desseins ; par quoi il vous falloit et au roi votre fils bien connoître son naturel. Sur cela il a été avisé ici si on le pourroit gagner ; mais

ils ont conclu après qu'il tromperoit tous ceux à qui il auroit affaire. Insistez, madame, encore que Béale fût déjà parti pour retourner ici, par vos lettres et douceur, que je puisse passer jusqu'à votre majesté en allant, et j'espère que je pourrai faire le même en retournant; mais ne montrez pas aussi de le désirer trop, mais seulement pour m'instruire à bien faire par devers votre fils. Cela autorisera beaucoup votre traité de liberté, et donnera courage à ceux qui vous portent affection. Je n'ai loisir de vous en dire davantage, sinon que, pour l'argent et tout ce qui sera en ma puissance, vous n'en manquerez point, et pendant que je serai au voyage, je laisserai ici un banquier à ma femme, qui vous donnera ce qu'il vous plaira; et je prie Dieu, madame, qu'il donne à votre majesté très-parfaite santé et très-heureuse vie. Le 20 mai 1584.

P. S. Monsieur Nau trouvera mille affectueuses recommandations à sa bonne

grâce, n'ayant pour cette heure loisir de lui en dire davantage, pour la hâte d'envoyer cette dépêche, où il considérera la belle interprétation que lui a faite Wadde, lequel, pour récompense, je ne puis accuser qu'il n'ait fait assez bons offices à son retour, et crois que lui et les ennemis de sa majesté verront avec la raison par la volonté de Dieu qui lui enverra, s'il lui plaît, une bonne récompense à ses ennuis. Il se préparera aussi pour le voyage d'Écosse, espérant qu'il en retournera avec honneur et satisfaction, et ramènera quelqu'un d'Écosse à sa majesté, à laquelle, pour ma part, je n'épargnerai chose qui soit en ma puissance, et me sentirai heureux que nos longues patiences puissent apporter quelques bons fruits à la fin pour le bien de sa majesté et de toute la chrétienté, qui est l'endroit où je supplierai Dieu encore un coup qu'il y mette sa puissante main, et qu'il veuille consoler toute la compagnie prisonnière. Je ferai tenir encore de l'argent prêt pour

sa majesté, quand il lui plaira. Je vous ai mandé, pour le bailli de Vitry, qu'il n'étoit pas mort, mais condamné par contumace et défaut, mais qu'il étoit après pour avoir sa rémission. Je remercie très-humblement sa majesté. C'est un très-mauvais garçon que ledit bailli, et très-dangereux, qui fait quinze lieues la nuit pour aller donner une camisade à ses ennemis : il en a beaucoup, mais aussi a-t-il des amis.

J'oublioïs à dire à S. M. que pour le regard d'Archibald Duglas, je l'ai toujours connu depuis qu'il s'adressa à moi quand le comte d'Angus retourna en Ecosse : qu'il n'a jamais voulu avoir faveur que celle qui lui viendroit de votre majesté, à laquelle il est fidèle serviteur, dont j'en ai assez de preuves tous les jours. Vrai est que je trouve très-bon qu'il n'ait jamais connoissance que je vous puisse écrire par cette voie ; car je me suis aperçu comme vous, que Walsingham l'a voulu mettre en besogne pour le savoir, et m'a baillé trois petites lettres pour vous

envoyer à diverses fois, que je lui ai toutes rendues, lui disant que, pour chose du monde, je n'avois moyen de les vous faire tenir, et que V. M. et moi ne voulions autre voie que l'ordinaire qui nous étoit ouverte : et croyez, madame, qu'il ne fait pas grand fondement aux Anglois, et ne met pas son espérance aux biens qu'il en pourroit avoir présentement, mais en votre majesté seule, de laquelle il espère tout son bien, et du roi votre fils, et défend contre qui que ce soit l'autorité de vous deux. Il est si prudent, si prévoyant et si avisé, qu'il n'est possible de plus, et connoît le bien et le mal, et m'a cent fois confessé que le comte de Morthon (1) étoit le plus méchant homme du monde, et tous ceux qui vous ont procuré le mal et la rebellion contre le roi votre fils. Il a seulement échappé pour sauver sa vie, laquelle il voit bien ne pouvoir conserver que par votre moyen, et que tous les Ecossois qui ont pris autre chemin se

(1) Mortoun, régent d'Ecosse.

sont trompés. Il vit avec les Anglois comme il peut, et croyez qu'il vous fait très-grand service tous les jours selon que l'occasion s'en offre; et me semble qu'il sera très-nécessaire après qu'il aura eu sa grâce du roi votre fils, que vous le fassiez demeurer ici ; car il vous servira bien à tous deux, et il est pour certain qu'il ne désire pas autre héritier en ce royaume que votre majesté, et le roi votre fils, et pourra bien faire avec vos amis, et avec vos ennemis, ayant bon exemple qu'ils périssent et périront à la fin avec l'aide de Dieu, ou reconnoîtront leurs fautes, et en mon particulier, je confesse que ledit Duglas m'a fort aidé à vous faire service en chose que je ne pouvois faire moi-même que par tierce personne.

LETTRE XL.

Le même à la reine d'Ecosse.

Madame, sur le partement de ce paquet, le sieur Thomas Leviston qui est de vos serviteurs, m'est venu trouver de la part du roi votre fils, et m'a dit qu'il avoit vu couper la tête au milord de Reven (1) sur les huit heures du soir, le 13 de ce mois à notre compte, et que le roi votre fils n'avoit voulu partir d'Estrelin (2), sans voir cette exécution. Il m'a fait plusieurs remercimens au nom dudit roi votre fils des petits services que je vous fais à tous deux, avec prières qui me font commandement de les continuer et d'empêcher par tous moyens la reine d'Angleterre de se commettre et envoyer des forces par delà, et assister les rebelles, mais plutôt de lui renvoyer, ou les

(1) Ruthwen, autrement appelé le comte de Gawry. *Voyez* les Mémoires.

(2) Sterlin.

chasser hors de ce royaume : et si elle vouloit faire la mauvaise, lui parler haut au nom du roi son bon oncle mon maître, à qui il veut déférer toutes choses et prendre son conseil. Je mettrai audit sieur de Leviston à vous mander le surplus, et pour conclusion, je vous dirai, madame, que si vous ne gagnez ce coup ici ladite reine d'Angleterre par voie de douceur et de promesses de faire ce que vous pourrez avec elle et ledit roi votre fils, elle ne vous renverra les commissaires, et toutes choses seront rompues, et serez changée d'hôtes et de toutes gardes, et en danger qu'elle ne fasse beaucoup de mal au roi votre fils.

Sans date.

LETTRE XLI.

Marie Stuart à M. de Mauvissière.

MONSIEUR de Mauvissière, par la dépêche que je reçus hier de ceux de mon conseil, il y avoit une lettre d'un de mes

serviteurs qui sont en Champagne, lequel me mande que se trouvant à Troye, où se tiennent les grands jours, il s'étoit donné le 19 de novembre une sentence de mort par coutumace contre un gentilhomme nommé Christophe des Salles, sieur de Vernancourt, bailli de Vitry, pour aucuns grands crimes à lui imposés, avec confiscation de tous ses biens à qui il appartiendroit, afin que de ma part j'eusse à pourvoir audit bailliage, ou le sieur de S. Chevron, super-intendant de mes affaires audit Champagne, auquel il me souvient en avoir fait quelque promesse, ou quelqu'autre qu'il me plairoit; dont il m'en a été nommé quelques-uns; mais voyant que je puis avoir autre moyen de récompenser ceux qui sont à moi et à mes gages, et considérant en combien de sortes je vous suis redevable de tous vos bons offices, tant pour le passé que ceux où vous continuez tous les jours, desquels je n'ai à mon grand regret les moyens de m'en revancher, comme je le désirois, attendant lesquels j'ai estimé

de vous faire offre et don dudit bailliage de Vitry, qui est en ma prétention : estimant que vous l'aurez bien agréable, étant si proche de votre gouvernement de Saint-Dizier, et aussi que je me ressouviens encore de l'état de sénéchal de Poitou que je vous avois donné, où vous m'alléguâtes que seriez bien marri d'empêcher la résignation qu'en désiroit faire le sieur de Péguillon à son gendre, ce qui m'obligeoit davantage pour être mon ancien serviteur, vous offrant alors ce qui pourroit vaquer digne de vous en mon douaire, et voyant que depuis je n'ai eu le moyen de vous témoigner ma bonne volonté, comme c'est mon intention, selon les premières occasions que Dieu m'en donnera, je vous prie de recevoir ledit bailliage d'aussi bon cœur que je désirerois que ce fût quelque chose de meilleur, lequel toutefois j'ai entendu être des plus grands de France, et que personnes d'honneur ont tenu et estimé auparavant. Je vous en ai fait expédier un brevet et des lettres pour les envoyer

incontinent à mon ambassadeur, tant pour en parler au roi monsieur mon bon frère que pour les faire sceller, et si en écrirai à ceux de mon conseil pour vous en faire jouir ; qu'ils n'y usent pas de la négligence qu'ils ont accoutumé en la conservation de mes droits ; comme ils firent pour la capitainerie de Lusignan qu'il a fallu gagner par arrêt de la cour de parlement. Vous me ferez plaisir, M. de Mauvissière, de n'y user pas de votre côté d'aucune négligence, m'assurant bien que le roi monsieur et mon bon frère ne sauroit avoir mon élection de vous que bien agréable, attendu vos bons services passés, et ceux que vous lui faites journellement par-deçà.

Ou je vous prierai encore, monsieur de Mauvissière, qu'en remerciant la reine d'Angleterre ma bonne sœur de l'espérance qu'elle me donne de mettre fin en ma trop longue captivité, qu'elle me fasse la raison de la comtesse de Scherusbury et de ses enfans sur les vilains bruits qu'ils ont répandus de moi : chose que j'ai

j'ai tant à cœur, que je n'aurai jamais plaisir que leur méchanceté ne soit connue, comme elle sera, si on en veut faire la perquisition, comme je vous prie de faire de votre part, afin que vous voyez quels gens sont les trompettes de leurs malicieuses volontés contre moi, pour être la plus proche parente de leur reine qui ne me peut dénier cette justice, dont vous parlerez aussi, s'il vous plaît, à MM. du conseil de la reine ma dite bonne sœur, estimant que vous en aurez amplement informé mon fils, comme le roi monsieur mon bon frère, et la reine madame ma belle mère, et tous MM. mes parens en France; car je suis bien résolue de me plaindre si haut par toute la chrétienté, si on ne m'en fait ici en bref la raison, que l'on connoîtra par-tout combien je suis mal usée en toutes choses, et cependant j'attendrai de vous quelques bonnes résolutions sur ce fait et celui de ma dite liberté, vous priant de remercier ma commère votre femme du contenu au mémoire que je lui avois envoyé, dont j'ai

trouvé le tout comme je désirois. Dieu bénisse ma filleule votre fille, et lui augmente ses saintes grâces, comme je le prie en cet endroit, monsieur de Mauvissière, de vous donner les siennes.

De Scheffeld, le douzième jour de décembre 1583.

Votre bien obligée et meilleure amie,

MARIE, reine.

M. de Mauvissière, recevez cette mienne bonne volonté pour le bailliage de Vitry, en attendant que j'aie quelque meilleur moyen de reconnoître tous vos bons offices envers moi, que je n'oublierai jamais.

LETTRE XLII.

Au même.

MONSIEUR de Mauvissière, pour le long-temps qu'il y a que je n'ai reçu aucunes nouvelles de vous ni de mes serviteurs en France, me trouvant d'ailleurs

en très-grande nécessité d'argent, tant pour moi-même que pour mes officiers par-deçà, je suis contrainte de vous faire ce mot, pour vous prier de faire promptement tenir l'incluse au sieur de Chaulnes mon trésorier; cependant me subvenir de telle somme d'argent, que de vous même ou sur votre crédit par-delà vous me pourriez recouvrir et envoyer, me mandant, s'il vous plaît, par même moyen les occasions de votre si long silence, lequel je ne puis interprêter, sinon à faute de n'avoir pu jusqu'ici obtenir aucune certaine réponse et résolution de ce que ci-devant je vous avois mandé touchant le dernier traité encommencé avec la reine ma bonne sœur, pour l'accomplissement d'un entier accord entre elle et moi et mon fils, en respect de quoi m'étant volontairement soumise à des conditions si avantageuses pour elle, et excédantes toute raison pour moi-même, que de prince à prince, elles ne se pourroient justement désirer, ni quasi elle-même d'aucun seigneur qu'elle ait en son

royaume : je pense devant Dieu premièrement et devant tous les princes de la chrétienté, lesquels j'en ferai toujours juges, en rester suffisamment et honorablement déchargée, quoiqu'il en réussisse, y ayant de ma part procédé d'une aussi entière, naïve et sincère intention, que chrétien fit jamais en action quelconque, et défie en cet endroit tous mes plus grands subtils et malicieux ennemis, afin que dessous terre, où ils ont jusqu'ici caché leurs infinies mines et menées, ils paroissent une fois, s'ils osent, en public, pour à visage découvert, maintenir ce qu'eux tous ensemblement sauroient imaginer, dire et faire contre moi, m'offrant pareillement en telle publique assemblée qui sera trouvée raisonnable, de leur en répondre et recevoir franchement, ce que par les princes chrétiens en sera sur ce déterminé.

Je ne doute point, M. de Mauvissière, que vous ne trouviez aucunement étrange que je sois tombée en telles armes, et pour ce vous en dirai-je plus à plein la

principale occasion ; c'est que j'ai entendu, par les bruits épandus çà et delà, qu'aucuns de mes dits ennemis se sont malheureusement licenciés jusqu'à si détestable imposture que de taxer mon honneur avec ce seigneur qui m'a en garde (1). Mieux sais-je bien ne pouvois-je attendre de ceux-là même, qui, de tout temps, ont machiné ma ruine, et desseigné par violence et poison (2) l'abrègement de ma vie, par eux en toutes sortes étant affligée, et travaillant encore par tous sinistres moyens de frauder moi et mon fils de mon droit en la succession de cette couronne, excitant à mon dit fils tous les troubles qu'ils peuvent, voyant qu'assagi (3) par l'expérience que, pour jeune qu'il est, il a déjà faite de leurs méchantes pratiques,

(1) Le comte de Scherusbury.

(2) Je crois qu'il faut lire *prison*. Je n'ai vu nulle part qu'on ait entrepris d'empoisonner Marie Stuart.

(3) Devenu sage.

il refuse de leur servir d'instrumens pour sa destruction propre et la mienne; de ceux-là, dis-je enfin, qui, pour ôter moi et mon pauvre enfant de leur chemin, se dispensent facilement de toutes choses pour impies et illicites qu'elles puissent être, et pour ce leurs paroles et actions contre nous portant toujours leur discrédit avec soi, je ne donnerois pas grande peine de cette leur invention, comme de choses que jugeront assez hors de toute vérité et apparence, ceux qui connoissent ledit seigneur et mes déportemens en ce royaume, que je puis dire sans jactance irréprochables; mais le bruit s'en pouvant malicieusement semer par mes dits ennemis entre plus gens de bien qu'eux-mêmes, qui n'auroient, par aventure, moyen d'en savoir la vérité, il faut que, pour obvier, je vous prie et conjure par la bonne volonté que vous avez toujours professée de me porter, que, tant en mon nom qu'avec la faveur du roi monsieur mon bon frère, comme mon an-

cien allié et protecteur, vous déclariez vivement à la reine ma dite bonne sœur et aux seigneurs de son conseil le très-juste mal contentement que je ressens au plus profond de mon cœur, du tort et irréparable injure qui me sont faits en cet endroit, afin que, de sa part, comme y étant obligée par devoir de parenté, en considération qu'en l'état où elle me détient, je n'ai le moyen d'y pourvoir autrement, il lui plaise prendre ma juste défense en main, et que lesdits seigneurs de son conseil, comme seigneurs honorables et amateurs de vérité, lui assistent en cela, comme je les en prie tous en général et en particulier.

Et, afin que ne vous en étant fait réponse suffisante où les auteurs ne comparoissant, ils ne restent sans ce qu'ils ont mérité, je vous prie d'avancer publiquement en mon nom, dont en foi de reine je promets vous décharger en temps et lieu, que quiconque, sans nul excepter, a dit ou fait dire qu'entre

mon dit garde et moi, ou autrement en façon que ce soit, il se soit passé la moindre chose du monde contraire ou préjudiciable à mon honneur, il a faussement et vilainement menti, et mentira toutes et quantes fois qu'il le dira ou fera dire, offrant sur ce de le faire combattre par personne de son rang à lui responsable en tous respects, laquelle je ne faudrai de nommer sur le premier avertissement que j'en aurai; et cependant de cette mienne déclaration et offre, je vous prie donner avis avec toute diligence que vous pourrez, tant au roi monsieur mon bon frère, qu'à mon fils et à MM. de Lorraine mes parens, à ce que par eux et par-tout ailleurs en la chrétienté, il soit connu combien indignement en toute sorte je suis usée par mes dits ennemis. Mais sur-tout je charge très-expréssément mon fils d'en rechercher la réparation, non pour ma vindication particulière, mais pour son honneur propre, et sera un de mes derniers commandemens à l'article de ma

mort;

mort : si avant je n'en puis avoir la raison, n'y ayant, de ma part, vie ou grandeur en ce monde que je ne hasarde volontiers pour la conservation de mon honneur, étant le dernier point dont mes dits ennemis m'eussent pu toucher ; pour mener les choses à l'extrémité entre eux et moi, et me faire perdre la par trop grande patience qui m'a fait entr'eux consommer et languir depuis quinze ans en cette malheureuse captivité.

Toutefois je ne veux encore particulariser personne, tant pour l'obligation que j'ai eue du passé, à celle qui s'est aidée de ce mensonge (1), dont autrefois elle s'est moquée à gorge déployée avec moi-même, y devant avoir plus d'intérêt que personne, et jusqu'à me nommer un nommé Tophlyffe pour auteur de ce beau bruit, ne voulant, pour toute son extrême ingratitude, lui faire tort à présent de ce en quoi elle a pensé autrefois me faire bien ; qu'aussi, pour

(1) La comtesse de Scherusbury.

ne mettre en jeu aucun de ceux dont, sous le nom d'amis, elle veut se couvrir, qui en pourroient être touchés, elle et tout ce qui en sauroit jamais dépendre, ne méritant pas que j'en tombe en mauvais ménage avec eux, et moins que je m'oublie de ce que je suis pour procéder en telle que elle. Mais avenant que je suis urgée plus outre par tels mensonges et fausses impostures (car, pour la vérité, je leur donne la carte blanche de publier le pire qu'ils pourront de moi, mêmement de ma fidèle intention et sincère déportement à l'endroit de ladite reine ma bonne sœur, et ce royaume), je m'assure que mes autres amis et bienveillans n'imputeront à méconnoissance ou vindication, mais à une extrémité forcée, si, pour la juste défense de mon honneur, je fais, non sous main, mais publiquement, par bonnes et suffisantes preuves, article pour article, apparoître à ladite reine ma bonne sœur, et tous les gens de bien de son royaume, le peu de foi et crédit que celle-là et les siens ont

mérité contre moi, de qui ils se sont rendus ennemis sur une vaine imagination de s'élever de si bas au faîte de cette couronne, s'étant, de la façon que j'entreprends de vérifier, déportés en paroles et en actions contre l'honneur et état de leur propre reine et de la plupart des grands du pays, prenant sur ma salvation que le compte que je rendrai, si l'on m'y contraint, sera plein et très-véritable, quoi que, par après, il en puisse avenir ; et, en cette résolution, je me retiendrai pour le présent de passer outre, priant Dieu rendre à chacun, en tout ceci, selon qu'il a déservi, ainsi que j'espère qu'il fera à la fin, dissipant les mauvais conseils et menées de ceux qui s'opposeront à son ordonnance et sainte volonté et à l'amitié, concorde et intelligence qui devroient être entre ladite reine ma bonne sœur et moi et mon fils, pour notre commune sûreté et le bien et repos de cette île, dont il semble que mes dits ennemis ont perdu tout respect pour l'avancement de leurs pernicieux

et particuliers desseins; et à la fin se pourra-t-il, mais, par aventure trop tard, découvrir que tous les attentats à la destruction de moi et de mon fils, ne sont que pour se faire un chemin à celle du troisième. Et, sur ce, je prie Dieu, M. de Mauvissière, vous avoir en sa sainte garde.

De Scheffeld, le 2 janvier 1584.

Votre entièrement meilleure amie,

MARIE.

LETTRE XLIII.

Au même.

MONSIEUR de Mauvissière, depuis la réception de vos dernières du 25 février, le comte de Scherusbury, ainsi qu'il vous avoit été promis, m'a, au nom de la reine d'Angleterre ma bonne sœur, et suivant les lettres qu'il dit avoir d'elle signées de sa main, rendu réponse sur les remontrances que je vous

avois prié de lui faire de ma part, réduite à trois principaux points. Le premier, touchant quelques paroles que je vous avois écrites à la traverse du peu d'effet du traité de l'an passé, ledit sieur comte m'a dit que mes procédures avoient été cause qu'il n'avoit autrement réussi, d'autant que mon fils avoit au même temps et depuis par toutes voies de rigueur, procédé contre nos sujets, qu'il avoit connus être affectionnés ou dépendans de ladite reine, et d'ailleurs que messieurs mes parens en France, et mes ministres s'étoient joints avec les rebelles et autres mauvais sujets de ladite reine en diverses pratiques avec les princes étrangers, contre elle et son état, sous prétexte de la religion catholique, par où encore que ladite reine eût assez d'occasions de n'entendre davantage à aucun traité, ce néanmoins en cas que je voulusse retirer mon fils de la course violente qu'il a prise, et mes ministres de leurs susdites pratiques, elle m'accorderoit très-volontiers tout ce

qu'avec raison je pourrois requérir d'elle. Quant à ces faux bruits répandus contre moi, que tout ainsi que de tout temps elle a été fort contraire à la licence effrénée de ce siècle, à parler mal des princes, l'honneur desquels et tout ce qui les concerne, elle estime devoir être tenu comme sacré ; de même elle eut dès le commencement puni exemplairement les coupables d'iceux bruits, s'ils eussent été découverts, et que toutefois et quantes ils lui seront nommés, elle m'en donnera toute satisfaction ; enfin que, si ledit comte va devers elle, elle pourvoira soigneusement à ma sûreté pour la garde qu'elle m'appointera, y allant aussi de son honneur propre, qu'elle a très-cher, que de ma sauveté.

A ce outre la réponse que de bouche et à la soudaine, je n'ai fait audit sieur comte ; j'ai trouvé bon d'en écrire à la reine, comme je fais par ma lettre ci-enclose, laquelle je vous supplie lui présenter de ma part, et suivant le contenu en icelle, que vous verrez par la

copie que je vous envoye, la remercier en mon nom de l'honorable satisfaction qu'elle me donne de sa part sur ces faux bruits, l'assurant que si, en France, comme il vous a été objecté, aucune chose a été imprimée ou publiée à son préjudice, ça été sans mon su et mon aveu; au contraire j'en ai supprimé de non peu de conséquence. Il ne me reste pour l'effet de son office et promesse, que de faire comparoître, si je puis, quelqu'un de ces sourdes trompettes de nuit, en quoi je vous prie de veiller pour moi et de moyenner le commandement que sur ce je requiers être fait au comte de Scherusbury, car autrement ne m'étant permis d'ouïr raisonner l'air à un mille d'ici à l'entour, difficilement pourrai-je convaincre par témoins ceux que par toute apparence j'en puis juger coupables, m'assurant que quand ce viendroit, comme on dit, au fait et au prendre, ils se démentiroient aussi vilainement, comme poltronnement et faussement ils se sont démentis en mon en-

droit. Ce que je supporterois encore plus patiemment si je leur en avois donné la moindre occasion que ce soit, ou que touchés de leur devoir vers leur reine, et pour retourner à elle, ils se fussent distraits; mais je la puis très-certainement assurer que eux et ceux à qui ils adhèrent, sont poussés d'un autre but dont ils ont la tête vainement remplie, sous prétexte d'une beaucoup plus jeune sainte qu'elle ni moi (1).

J'aime mieux ne passer pas outre à dire ce que très-véritablement je pourrois, le réservant en temps et lieu, que d'être estimée y procéder par aucune turbulente émotion et vengeance, et sur ma foi je sais trop pour la prendre et exécuter contre eux si je voulois. Il y a un point du message que m'a délivré ledit

(1) Elle veut parler d'Arbelle Stuart, fille de Charles, comte de Lenox, frère de Henry d'Arlay, roi d'Ecosse, et d'Elisabeth Candisk, fille de la comtesse de Scherusbury; qui en premières noces avoit épousé Guillaume Candisk.

sieur comte, lequel il faut que je vous touche particulièrement, à savoir que si le roi monsieur mon bon frère eût permis à messieurs mes parens de procéder plus outre leurs préparatifs, ce royaume et l'Ecosse eussent été en trouble avant cette heure. Sur quoi, afin que vous en soyez meilleur témoin ailleurs, je vous prie de répondre en mon nom, qu'encore que je croie tels bruits de préparatifs très-vains, ce néanmoins j'estime le roi mon dit sieur et frère, si entier en l'affection qu'il lui a plu toujours me porter et depuis un temps a démontré à l'endroit de mon fils, comme notre ancien allié et spécial protecteur, que je ne pense pas que lui-même voulût manquer en aucune juste action, comme pourroit être la défense et préservation de mon fils, mes dits parens étant princes de si bonne conscience et suffisante expérience, qu'ils n'entreprendront jamais action que très-juste et bien fondée pour la faire réussir à leur honneur.

Et pour ce, monsieur de Mauvissière, comme je veux autant qu'il me sera possible déférer au jugement et bon avis dudit seigneur roi mon beau-frère, en toutes mes affaires, lui ayant plu en prendre un particulier soin jusqu'à présent, aussi désiré-je de tout mon cœur qu'il soit fait participant et médiateur de tout ce qui est à démêler et traiter entre ladite reine et moi et mon fils, dont je me rapporterai plutôt à lui qu'à nul autre prince de la chrétienté; et à cet effet il me semble que votre voyage déjà requis et proposé pour l'Ecosse avec quelqu'un de la part de ladite reine, et un autre de la mienne seroit bien à propos; cependant ne désistez, s'il vous plaît, pour chose quelconque, de continuer votre intelligence avec moi, et d'intervenir à l'accoutumée en toutes mes affaires, ce qui pour nulle raison ne vous peut être dénié, ni à aucun en votre place, moi-même n'ayant point d'ambassadeur par delà, et n'étant sujette ou juste prisonnière de ladite reine, pour ôter la li-

berté aux princes étrangers de lui faire parler pour moi, et spécialement audit seigneur roi mon beau-frère, avec lequel j'ai si ancienne et si étroite alliance. De ma part je n'écrirai jamais point, plutôt que mes lettres à l'accoutumée ne passent et soient conduites par vos mains. J'ai reçu à très-grand contentement que vous m'ayez fait part de la convalescence de la reine madame ma belle-mère, et de l'heureuse entrevue et réconciliation d'entre le roi et monsieur le duc (1) mes beaux-frères, priant Dieu qu'il les veuille pour jamais maintenir en cette bonne intelligence et fraternelle amitié, au bien d'entr'eux et de leurs amis et alliés, qui est pour ne m'oublier moi-même.

Je vous remercie de l'argent que vous me mandez avoir donné ordre de me faire envoyer; et pour user de l'offre que vous me faites si franchement de votre crédit par delà, je vous prie de

(1) Le duc d'Alençon.

me parfournir jusqu'à deux mille écus en tout, pour le remboursement de laquelle somme je vous enverrai mon mandement à mon trésorier, sitôt que j'aurai reçu les derniers huit cents angelots dont jusqu'ici je n'ai rien touché. Votre si libre bonne volonté à me subvenir en toutes sortes, me fait perdre honte de vous surcharger; mais j'espère m'en revancher quelque jour, dont je prie Dieu me faire la grâce, et qu'il vous ait, monsieur de Mauvissière, en sa sainte et digne garde. De Scheffeld, ce 22 mars 1584.

Votre entièrement meilleure amie,

MARIE, reine.

LETTRE XLIV.

A la Reine d'Angleterre.

MADAME ma bonne sœur, à faute de réponse par l'ambassadeur de France, sur ce que je lui avois écrit de ces der-

nières brouilleries et très-fausses impostures contre moi, j'étois sur le point de vous en décharger pleinement mon cœur par une bonne lettre, quand le comte de Scherusbury m'a, sur trois points principaux de mes précédentes, fait entendre de votre part ce qu'il dit que vous lui en avez mandé. Sur quoi commençant par le second desdits points, comme celui auquel je m'arrête davantage, l'ayant beaucoup plus affecté que les deux autres, je vous dirai que, quelqu'impression que la bonne dame dont j'ai ci-devant écrit, m'ait toutefois voulu donner de votre implacable inimitié vers moi, comme si le bon naturel et ressentiment de notre si étroite parenté fussent amortis en vous, je n'ai jamais moins attendu de votre part en la juste satisfaction et éclaircissement par moi requis de ces faux bruits, ce que fort honorablement il vous a plu m'en mander par ledit sieur comte, dont je vous remercie très-affectueusement, connoissant par là vrai ce que la dame m'a au-

trefois conté, qu'étant en cour et par vous enquise sur une pareille rumeur épandue, et, disoit-elle, par un nommé Tophlyffe, vous lui déclarâtes tout pleinement que vous n'y pouviez ajouter aucune foi, l'estimant outre ce trop habile femme pour ne s'apercevoir de telle chose, si elle eût été, étant continuellement près de moi. Oserois-je jurer qu'en sa conscience elle ne sait non plus que moi-même toutes telles impostures être très-fausses. Mais, madame, hors que, de votre part, je demeure bien satisfaite par l'honorable déclaration de votre intention en cet endroit, le juste effet de laquelle répondra toujours à vous-même, il faut que je confesse mon cœur être encore si plein d'horreur, par l'odeur de ce venin soufflé, à ce que j'entends, çà et delà la mer contre moi, que difficilement se pourra-t-il accoiser, jusqu'à ce que, par la langue propre et confession de ceux qui en sont auteurs, le poison et tache d'icelui, si aucune il a eu force de faire, soient effacés; et, à

cet effet, je vous supplie permettre à l'ambassadeur de France de faire inquisition desdits auteurs, et commander de même à ce seigneur-ci de s'y employer selon son devoir vers vous, lequel en ce il me semble qu'il n'a que trop négligé jusqu'à présent.

Touchant la rupture du traité de l'an passé, si vous vous souvenez qu'ayant été attirée en jeu aussi avant qu'on avoit pu, je fus laissée derrière à mi-chemin, le cours de la négociation se poursuivant cependant à part et sans moi en Écosse, au contraire de la protestation que je fis au commencement dudit traité, vous trouverez qu'en tous respects j'en suis suffisamment déchargée, mêmement depuis le voyage de M. Walsingham audit Écosse, où je m'assure que vous ne me voudriez imputer ce qui est ensuivi, ou pourroit ci-après survenir à votre mal contentement, m'y ayant été toute intelligence interdite, jusqu'à ne pouvoir tant seulement savoir l'état de la santé de mon fils, qui est bien loin

d'avoir eu le moyen de le diriger, comme il m'appartenoit plus qu'à nul autre, et ses plus importantes affaires.

De mes parens ou serviteurs, ou ils ne sont, comme je vous prie croire qu'ils ne l'ont été en chose quelconque, dont vous les soupçonnez, ni poussés, ni commandés par moi, ou il faut que, m'en exemptant, la charge entière leur en demeure, et pour ce entreprenant de répondre pour moi seule, spécialement pour ma sincérité audit traité; je prends aujourd'hui le Dieu vivant, scrutateur du plus intérieur des cœurs, à témoin, si mon intention n'étoit pas ferme, résolue et du tout bandée, non seulement de parvenir par tous honorables moyens à une prompte conclusion de l'accord proposé entre nous, mais aussi de performer exactement et fidèlement toutes les conventions d'icelui, me proposant par là quelque espèce de repos pour si peu qui me reste à vivre, en conservant à mon fils, avec votre faveur, notre droit, après vous, en la succession de votre

votre couronne. Sur lequel point se découvrant toujours de plus en plus, que sont fondés tous les desseins et attentats de nos ennemis, à sa ruine et à la mienne, de façon qu'il n'y va pas moins que de nos vies, états et droits à venir, je ne sais, non pas vous-même, qui ne me blâmeroit de manque de devoir vers lui, et lui de manque de cœur en notre commune nécessité, si, par justes moyens, nous ne pourvoyons à notre plus juste défense, sûreté et préservation, celle de mon dit fils, m'étant, je proteste, plus chère que la mienne propre, et, pour icelle, étant très-résolue de hasarder mille vies l'une après l'autre, si autant j'en avois. Il gît beaucoup en vous, madame, de prévenir tels inconvéniens de part et d'autre par deux moyens; laquelle voie j'ai assez démontré, par ma longue patience, avoir la plus agréable, n'y ayant que l'extrémité remédiable seulement, ce dit-on, par son semblable qui m'en fasse désister; non que jamais il me tombe au cœur de passer la moindre

chose que ce soit directement à votre préjudice, mais seulement pour supployer, au défaut de vous, à la préservation et sûreté de mon dit fils.

Quant à mon particulier, mes espérances ont été tant de fois, par l'artifice de mes ennemis, rendues vaines en votre endroit, que, sans trouver un bon et solide fondement de quoi les assurer, je n'ose quasi les faire revivre en mon cœur, et pour ce, si vous avez quelque bonne intention par la perfection d'un bon accord, de m'obliger à vous satisfaire ès deux points que ledit sieur comte m'a proposés de votre part, faites, au nom de Dieu, qu'il y soit procédé substantiellement avec telle intégrité, par ceux qui y seront employés, que, sans traîner les choses en longueur et remises, les effets, par une bonne conclusion, correspondent à votre bonne volonté; et, comme il vous plaît, me conseiller cette voie comme la plus sûre et profitable pour moi, ainsi me permettrez-vous dire, que vous n'en sauriez rem-

porter, en toute chose, que beaucoup d'honneur et contentement pour vous-même; quelque persuasion que mes ennemis, ayant plus d'égard à leur particulière ambition qu'à votre service et bien de ce royaume, vous puissent donner au contraire. J'attendrai donc sur cela la résolution qu'il vous plaira prendre pour m'y accommoder, ainsi que je ferai, selon l'assurance que j'en aurai aussi avant que la raison le permette; mais derechef je vous supplie qu'il y soit procédé substantiellement et diligemment, pour en venir en bref à effet, estimant plus grande misère d'espérer en vain que de vivre en la misère même. Cependant je ne veux oublier à vous témoigner, pour la fin de la présente, l'obligation que je vous ai du soin et respect que me promettez d'avoir à la sûreté de mon état, et garde en cette captivité, de quoi je n'ai pas fait instance sans occasion suffisante, non de votre part, ce qui ne m'est jamais tombé en l'entendement, mais d'aucuns de mes ennemis, à l'en-

contre desquels et de leurs adhérens, si je voulois être aussi vindicative qu'autrefois ils m'ont voulu dépeindre, par aventure ma langue leur pourroit nuire davantage que tout ce qu'ils sauroient faire et dire toute leur vie contre moi, priant Dieu qu'il leur fasse miséricorde, et vous fasse connoître au vrai les justes occasions que j'ai de pourvoir en temps contre leurs menées et pratiques à la ruine de moi et mon fils votre filleul, vous souhaitant non moins d'heur et félicité que pour moi-même.

De Scheffeld, ce 22 mars 1584.

Votre très-affectionnée bonne sœur et cousine,

MARIE, reine.

LETTRE XLV.

A M. de Mauvissière.

Monsieur de Mauvissière, le partement des sieurs Maron et Wadde à été si hâté, qu'à peine ai-je eu le temps et moyen de faire entendre mes présentes nécessités, comme j'en avois bonne intention, et pour ce même respect suis-je contrainte, pour cette fois, de remettre à eux de vous communiquer ce que je leur ai déclaré concernant mon état par deçà et mes affaires en France; vous priant en cet endroit de les assister de toutes les favorables remontrances et bons offices que vous pourrez. L'étroite restriction et rigoureuse façon de procéder qui a été usée audit sieur Maron, me confirme assez ce que vous me mandez du soupçon et défiance que mes ennemis tâchent de faire concevoir à la reine d'Angleterre, du roi monsieur mon beau-frère, et de tous ses ministres.

J'espère néanmoins qu'enfin elle connoîtra à quoi tendent tels artifices de mes dits ennemis, qui est de la divertir de la bonne amitié et intelligence de tous les princes ses meilleurs et plus assurés amis et alliés en la chrétienté, comme de moi et de mon fils, ses plus proches parens, ils travaillent sans cesse à l'aliéner.

Vous savez que je n'ai encore eu aucun avis par Duverger ni autre de mon conseil, comme les choses sont passées pour le regard de la provision dudit Duverger en l'état de lieutenant de Touraine: sur quoi je vous prie m'excuser vers mon cousin de Guise, en attendant que je lui écrive, et à M. de Chiverny, si je diffère à me résoudre de la recommandation qui m'est faite en faveur du président du Gast, jusqu'à ce que j'aie eu sur ce nouvelles de ceux de mon conseil.

Quant à Archibald Duglas, en l'état où vous me mandez que sont les affaires d'Ecosse, je ne suis aucunement d'opinion qu'il s'y achemine maintenant, d'au-

tant que sans doute cela le rendra plus soupçonné que jamais à l'endroit de mon fils, son intelligence et participation avec les rebelles, pour le regard desquels ayant déjà passé si avant, je ne vois point qu'à présent puissent de rien servir les ouvertures que ledit Duglas vous a faites en leur faveur. Au reste, témoignez-lui de ma part le contentement qui me demeure de la déclaration de son innocence, et les difficultés qui m'empêchent de le gratifier en cette casualité de M. de Joyeuse, l'état de mon chancelier n'étant vénal ni duquel je doive, ou lui pût tirer aucun profit, comme il pensoit; d'ailleurs je vous laisse à juger, par l'état si nécessiteux de mes affaires, que vous-même me représentez au vrai, quel moyen je puis avoir de lui subvenir comme il désire. Néanmoins si, par le moyen et crédit de mon dit cousin de Joyeuse, je puis avoir raison de ce qui m'est dû par le roi monsieur mon beau-frère, je ne dis pas que ledit Duglas ne s'en ressente, fai-

sant état de sa fidélité et entière affection envers moi.

Cependant je vous prie très-affectueusement de me subvenir comme je vous en ai déjà requis, de pareille somme ou environ, que vous m'avez prêtée avant l'assignation des deux mille écus de mon trésorier; pour la réception desquels ledit Wadde vous délivrera une décharge de ce qu'il m'a apporté par l'homme du comte de Scherusbury; vous en aurez une autre de ce que vous lui avez délivré, dont j'ai été satisfaite. Vous devez, avant cette heure, avoir reçu l'expédition de votre bailliage de Vitry, lequel derechef je vous accorde très-volontiers, s'il est vacant, et au cas qu'il ne le soit, je vous assure de tout ce qui reste en ma puissance avoir très-bonne volonté de reconnoître les obligations que je vous ai; priant Dieu sur ce qu'il vous ait, M. de Mauvissière, en sa sainte gardé.

De Scheffeld, ce 26 avril 1584.

P. S.

P. S. M. de Mauvissière, je vous prie de pourchasser que je sois résolue au temps de mon voyage de Boukeston, dont j'ai prié maître Wadde de faire requête en mon nom à la reine madame ma bonne sœur ; car il est très-nécessaire pour ma santé, dont j'eus expérience l'année passée, qui, s'écoulant jusque bien tard, je ne faillis pas de retomber dans mes douleurs, dont j'avois été presque quitte. Si ce n'étoit pour nécessité, j'ai fort peu d'occasions de désirer ni le voyage, ni le voisinage.

Votre entièrement meilleure amie,

MARIE.

LETTRE XLVI.

Au même.

Monsieur de Mauvissière, depuis la mienne ci-incluse, j'ai reçu la vôtre avec le paquet de mon ambassadeur, qui m'a en partie ôté de la peine où j'étois

pour avoir été si longuement sans recevoir aucune lettre de France, ores qu'audit paquet je n'aie trouvé aucunes lettres des gens de mon conseil; s'il vous en vient aucunes, insistez, s'il vous plaît, que je les aie en diligence. Cependant je vous recommande derechef que vous travailliez par tous moyens d'obtenir maintenant votre passage en Ecosse avec les deux qui iront de la part de la reine d'Angleterre, madame ma bonne sœur et moi, étant le vrai et seul moyen de traiter par delà solidement les choses, les éclaircir jusqu'au fond, et d'en rapporter pour l'avenir une solide résolution; car qui y procédera par simple message, comme je suis délibérée de faire si vous n'y allez, je crains grandement que ce ne seront que délais et remises, pour tenir toujours les affaires en incertitude.

Sur ce que vous m'avez mandé de la venue du justice-clerck par deçà, j'ai fait une requête à la reine ma bonne sœur de le laisser ici passer vers moi, soit en allant ou retournant, tant pour

avoir cette consolation d'entendre par lui de l'état et de la santé de mon fils, que pour l'informer moi-même de mon intention sur ce que j'ai à traiter avec mon dit fils. Je vous prie d'en faire instance et me mander la réponse le plutôt qu'il sera possible.

Quant à l'accident dernièrement survenu de ce malheureux homme Paré (1), je loue grandement Dieu de la grâce qu'il a faite en cela à ladite reine ma bonne sœur, d'avoir heureusement découvert un si horrible et détestable dessein : je lui en écris un mot pour m'en congratuler avec elle ; comme je fais très-sincèrement, mon cœur m'assurant tant de sa sagesse, que si d'aventure aucuns de mes ennemis vouloient de là prendre aucuns avantages sur moi, comme vous me le mandez, elle en saura assez connoître la vérité, ne demandant pas mieux de ma part, sinon qu'il y soit procédé avec toute

(1) Guillaume Paré. *Voyez* la Vie de Marie Stuart, tom. 2, p. 516.

la plus rigoureuse et étroite inquisition qu'il se pourra pour découvrir tous ceux qui en quelque façon que ce soit, s'en sont mêlés. Il me souvient de la réponse qui me fut faite sur ce que j'ai mandé touchant Somerfeild, que c'étoit un signe de conscience coupable de s'excuser avant que d'être chargé, et pour ce je remets le tout à la prudence de ladite reine ma bonne sœur, et au pis que mes ennemis pourront faire en cet endroit. Je regrette pour votre commodité propre l'absence de votre secrétaire, si sur la fin de votre ambassade de vous être contraint de l'éloigner de vous. Votre expérience aux affaires publiques vous saura assez résoudre à ce qui sera en cet endroit pour votre honneur et le service du roi, monsieur mon bon frère. Par ma prochaine dépêche en France je pourvoirai à ce que vous m'écriviez pour votre bailliage de Vitry, désirant fort que la lettre que j'écris à mon trésorier pour votre remboursement lui soit promptement envoyée, afin que par même moyen je donne ordre

à ce qu'il a à me fournir par deçà, et cependant je vous ramentevrai encore de faire retirer du banquier Mazzy les deux mille écus qu'il a adressés par cette voie-là. Je n'ajouterai rien plus que mes affectionnées recommandations à votre bonne grâce, et prie Dieu qu'il vous ait, M. de Mauvissière, en sa sainte et digne garde.

De Tuthbury, ce 11 mars 1585.

P. S. Monsieur de Mauvissière, je serois très-marrie que justement votre secrétaire pût être soupçonné ou taxé en un si vilain crime pour l'amour du service, que sous vous il m'a fait en choses licites, et pour l'honneur de ceux à qui il sert en cela; c'est à vous de vous enquérir de la vérité pour sauver l'honneur, ou punir la faute justement faite; mais gardez bien que d'aucuns ne se pouvant venger de ceux qui connoissent que c'est que d'un vieux double, ne se pensent sous-main venger, faisant accuser ceux qu'ils pen-

sent leur éclairer, ou pour le moins contraindre les gens à passer par leurs mains; et en ce qui touche pour moi, je vous prie n'employer personne soupçonneuse d'une part ni d'autre, mais ceux qui sont fidèles à leur roi; je pense qu'ils le seront en justes actions à qui les emploiera. Je ne connois Courselles, mais je n'en connois que bien quant à moi, mais de ceux de ma nation j'en connois qui souvent sont retournés, après de belles paroles, à mauvais et particuliers effets, et pour ce je désire que, jusqu'à ce que j'aie autre preuve d'aucuns, que vous n'en fassiez emplette pour moi. Ce voyage de Gray n'a pas nui seulement à son crédit, mais à celui de ceux qui se sont tant voulu mêler avec lui et bien souvent ont fait songer à ce qu'on ne pensoit point, en mêlant sa cause avec un méchant et inconstant homme. Je ne condamne personne; mais je vous certifie que je ne sache Ecossois que je veuille se mêler par delà pour moi, que

je ne sois mieux satisfaite de la vérité de leurs promesses passées.

Votre entièrement meilleure amie,

Marie, reine.

LETTRE XLVII.

Jacques VI à Marie Stuart.

Madame et très-honorée mère, j'ai reçu vos lettres ne contenant qu'une plainte des déportemens de mon dernier ambassadeur (1), en ces quartiers par delà. Quant à ses déportemens, je répondrai en général qu'il s'est acquitté de sa charge en homme de bien et selon sa commission. Quant aux particulières choses de quoi vous en plaignez, il me semble que c'est principalement qu'il n'a point intercédé votre liberté: la dernière,

(1) Le lord Gray.

qu'il a nié l'association (1) avoir été passée. Quant au traité d'affaires, conjointement avec vous, je n'ai jamais, madame, lu où ouï dire que deux princes ou deux personnages eussent ou pussent traiter conjointement leurs affaires, puisque chacun a les siennes; et principalement est-il à nous, l'un de nous étant libre et occupé aux affaires d'état, et l'autre captif, vivant solitaire comme en un désert. Quant à ce qu'il n'a point intercédé votre liberté, je remets à votre discrétion de considérer lequel de ces deux doit être le premier en ordre, à savoir si l'on doit premièrement établir une ferme amitié, et puis faire quelque requête instante, ou bien si l'on doit faire la requête devant que l'amitié fût établie et ferme.

(1) Parmi les propositions que Marie Stuart avoit faites à Elisabeth, elle lui avoit offert d'associer son fils à la couronne, et de gouverner conjointement avec lui. Le projet de cette association fut présenté à Jacques VI, et par les intrigues du lord Gray, pensionnaire d'Elisabeth, il ne fut point accepté.

Quant à ce qu'il a nié l'association avoir été passée, vous saurez, madame, qu'il en a dit vrai. Si j'eusse autrement mandé à des princes étrangers, j'eusse démenti la vérité ; et, pour vous reconnoître reine, je vous ai toujours reconnue et reconnoîtrai ma vie durant pour reine-mère, selon que la piété et le devoir m'y obligent, mais non pour peur de mécontentement de prince étranger que ce soit ; car quiconque d'eux se mécontentera de moi, je me mécontenterai réciproquement d'eux.

LETTRE XLVIII.

La reine d'Écosse à M. de Mauvissière.

Monsieur de Mauvissière, hier étant occupée à écrire à la reine d'Angleterre madame ma bonne sœur, me furent rendues vos dernières du 15 de ce mois, par lesquelles je ne vous déguiserai point que j'espérois recevoir de ladite reine ma bonne sœur ample et spéciale réponse,

tant sur mes précédentes, que sur ce que m'avez mandé vous avoir été par elle imparti en l'audience que vous avez eue d'elle; car, en premier lieu, je ne vois point que mes dernières remontrances touchant mon état par deçà, et le nouveau gardien (1) qu'on me veut bailler, aient été passées et considérées comme elles le méritoient bien, étant chose d'où il ne va pas moins que de ma vie et totale destruction; et, outre en ce qui touche mon fils, il semble, par le retranchement et refus qui me sont faits de toute intelligence et communication avec lui ou les siens, que nos ennemis par deçà, contre l'intention de ladite reine ma bonne sœur, ne demandent que notre division et séparation, craignant que, me laissant venir à compte particulier avec lui, il ne reconnoisse à qui il doit, et leurs sinistres procédures, dont ils pensent l'abuser, ne soient découvertes.

Or, pour y mettre une fin d'une façon

(1) Amias Pawlet et Drury.

ou d'autre, puisqu'il ne m'est autrement permis de m'en éclaircir, et qu'il est si malheureux de se laisser aller contre tout devoir naturel et piété vers moi, aux méchantes persuasions de Gray, et autres de qui ledit Gray est suscité et poussé, j'ai avisé de requérir présentement la reine ma dite bonne sœur, de deux choses. La première, de superséder tout traité avec mon dit fils, comme je sais qu'elle y est conseillée, d'autant qu'en tel cas je l'assure qu'avec ma malédiction je priverai mon fils, non seulement du légitime droit d'Ecosse, mais de toute autre grandeur qui me pourroit appartenir ou échoir en ce monde, cédant et transportant le tout en telle main qui sera battante de le maintenir, et d'ôter à nos ennemis l'avantage qu'ils pensent tirer de mon dit fils, en lui faisant prendre telle course. L'autre requête est qu'il plaise à ladite reine ma bonne sœur, avec les conditions déjà mises en avant, et que de nouveau je lui offre, faire procéder,

sans aucun plus long délai, au traité commencé pour ma liberté, ou pour le moins, suivant la promesse qu'elle a faite à Nau, me déclarer sur ce sa finale résolution, sans plus me remettre ni à une chose ni à autre. S'il lui plaît m'accepter pour sienne, telle que je désire vivre le reste de mes jours, je lui veux obéir et servir fidèlement et sincèrement; sinon, et me manquant celui pour lequel seul j'avois, jusqu'à présent, tant travaillé, de conserver ce qui me peut appartenir de grandeur en ce monde, je suis très-résolument déterminée de me défaire de tout en sûre main, et au reste attendre courageusement le pis que tous mes ennemis me sauroient faire.

Je vous prie très-instamment me faire avoir une finale réponse sur ces deux points aussitôt qu'il vous sera possible, et cependant intercéder auprès de monsieur mon bon frère, à ce qu'il n'intervienne aucunement en traité quelconque qui se pourroit d'ici proposer avec mon

fils, comme roi d'Écosse, n'en pouvant justement prétendre ni l'autorité ni le titre, sans mon libre et franc consentement, tel qu'il étoit porté par notre association, laquelle aujourd'hui il est si mal conseillé que de désavouer et méconnoître, contre ce que, par milord Séton, il avoit mandé au roi mon dit sieur et frère; et, de votre part autant que vous désirez me faire plaisir, je vous prie que dorénavant, en parlant ou écrivant de lui, vous ne lui donniez pas ce nom de roi, qu'il ne mérite tant qu'il me méconnoîtra, comme je vois qu'il fait, pour reine, telle que sans lui je suis et serai de droit durant ma vie, voire sa reine et souveraine, et lui sans moi demeurera lord d'Arley ou comte de Lenox, étant tout à quoi il peut prétendre de par son père à qui j'ai fait honneur, l'élevant de mon sujet à être mon compagnon, et n'ai jamais rien eu par lui. S'il eût été fils du roi François mon seigneur, encore auroit-il quelque couleur de se hausser de soi; mais sans

moi il est trop peu de chose pour penser voler de soi-même, quelque belle espérance dont on le flatte, tantôt d'une entrevue en ce pays, et le faire déclarer la seconde personne de ce royaume; tantôt de le maintenir par force et bon support en son usurpation de l'Ecosse, et encore de telles autres assurances qui ne faudront de lui falloir au besoin. Je ne lui demande rien du sien, mais plutôt lui veux donner du mien, et de moi-même offre de l'en assurer par moyen légitime, au lieu qu'il le devroit demander. Je ne désire aucun gouvernement en Ecosse, non pas même d'y mettre jamais le pied, si ce n'étoit pour le visiter en passant ailleurs. Je n'ai de lui aide, support, pension, ou entretennement quelconque, n'ayant reçu un seul denier d'Ecosse, depuis que j'en suis partie. Par lui je n'attends en nulle sorte, ni espère grandeur quelconque, soit pour le présent ou pour l'avenir; ce qui tout ensemble bien considéré, me déchargera, je m'assure, de

vant Dieu et les hommes, si à faute qu'en bref il ne vienne à résipiscence. Je lui ai fait sentir que c'est lui qui a affaire de moi, et non moi de lui, ni de ceux qui sont près de lui; ores que, lorsqu'il s'est bien déporté vers moi, j'aie, pour l'amour extrême que je lui ai toujours porté, favorisé, autant qu'il m'a été possible, ceux que j'ai connu lui être agréables, patientant le plus souvent pour son respect ce qu'ils faisoient contre moi. Mais de Gray a passé trop avant, s'étant spécialement voué mon serviteur pour l'amender aujourd'hui par une feinte soumission et promesse de mieux faire à l'avenir. S'il n'a pas eu conscience de fausser sa foi et religion vers Dieu, qu'il avoue encore en son cœur et proteste, je ne sais comme il pourra demeurer fidèle vers la reine d'Angleterre, moi et mon fils, si aucun de nous s'y fie, et pour ce suis-je très-contente de n'ouïr plus parler de lui, comme celui à qui j'impute tout ce dernier méchef et désordre.

Continuez, s'il vous plaît, de poursuivre votre passage, ici et en Ecosse, si le service du roi monsieur bon frère, et votre commodité le permettent, et travaillez par tous moyens de retirer une finale déclaration de l'intention de ladite reine ma bonne sœur, sur toutes les négociations, ne voyant plus rien aujourd'hui qui la puisse retarder.

Si le justice-clerk est encore par delà, je vous prie d'insister derechef pour sa venue ici en passant, de quoi je ne puis que trouver merveilleusement étrange qu'on fasse aucune difficulté; car si le contenu de la lettre de mon fils, que j'ai dernièrement reçue, procède de lui-même et que ce soit sa vraie et pure intention, ou que ladite reine ma bonne sœur désire, à bon escient, que les choses entre moi et mon dit fils soient éclaircies, je ne vois point pourquoi, ayant cet homme-ci en main, elle ne voudroit épargner la longueur et difficulté de l'envoi d'un des miens en Ecosse, comme j'avois requis, qui

qui ne peut être qu'avec plus de jalousie et défiance pour elle.

Vous verrez ce que j'écris à ladite reine ma bonne sœur touchant ces derniers accidens, dont m'écriviez; de Paré et de Morgan, où je ne saurois prendre meilleur éclaircissement pour moi, si d'aventure aucun de mes ennemis y vouloit embrouiller mon nom, que de les prier, comme je fais, très-instamment, qu'ils recherchent, autant qu'ils pourront, le fond de toute cette affaire, et que s'ils m'y trouvent avoir part en nulle sorte et façon que ce soit, ils n'épargnent pas à me faire du pis qu'ils pourront, mais à condition aussi qu'ils s'en abstiennent, si je ne leur en donne occasion. C'est à quoi je m'arrêterai pour ce regard après en avoir écrit à ladite reine ma bonne sœur, la vie de laquelle je n'ai et n'aurai jamais moins chère que la mienne propre, quelque opinion que sinistrement ou apparemment on pourroit concevoir du contraire; et plût à Dieu que de toutes parts

on retranchât tels si corrompus et détestables ministres, comme j'ai entendu qu'étoit ledit Paré, ne me pouvant persuader que Morgan ait jamais participé en si vilains desseins avec lui, au moins je vous puis assurer que je ne l'ai jamais connu tel. Quant à Courcelles, le fait touchant à vous seul, en tant qu'il étoit votre serviteur, je ne puis que je n'approuve ce que vous en avez fait; car de moi ni d'autre de mon su, ou par ma direction, je prends sur mon honneur qu'ils n'ont jamais eu charge, lettre ni message pour délivrer audit Paré, qui m'étoit totalement inconnu. Je vous remercie très-affectueusement de l'offre que vous me faites de me subvenir d'argent; laquelle j'accepte très-volontiers pour la nécessité où je me trouve, et pour ce vous prié-je, soit par la commodité de ce gentilhomme qui est à venir, ou par autre plus prompte que pourrez recouvrer, de m'envoyer, avec le reste des onze cents écus, deux mille écus du prêt, et outre autant que

vous pourrez retirer du banquier Mazzi, suivant ce que Chaulnes a pris ordre avec lui; car j'ai les gages de mes gens à payer, et mon ordinaire de cette année, montant le tout à près de six mille écus; de sorte qu'encore que mon dit trésorier fournisse par ledit Mazzi deux ou trois mille écus, vous me ferez le plaisir de m'aider de deux mille ou davantage; et je ne faudrai de pourvoir à votre paiement, comme il sera requis pour votre satisfaction. Recommandez-moi à ma commère, votre femme, à laquelle je prie Dieu donner heureuse délivrance d'un beau fils, pour succéder à l'honneur et vertu de son père.

A Tuthbury, ce 24 mars 1585.

MARIE.

P. S. M. de Mauvissière, j'ai trouvé bon d'envoyer ma lettre à la reine ma bonne sœur par ceux qui sont ici près de moi, parce que je n'ai point de réponse par vous; mais je vous en envoie

une copie. Je vous prie que, de vraie et native reine, on ne me fasse plus une reine-mère ; car je ne connois point, l'association manquant, roi ni reine d'Ecosse que moi.

FIN DU PREMIER VOLUME.